

## COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 FEVRIER 2021

L'Assemblée Communale s'est réunie le 18 février 2021 à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

**Secrétaire :** Mme Claude VARET

**Étaient absents :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

**Procurations de vote :** Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

\* \* \* \* \*

## CONSEIL MUNICIPAL

### **01. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne Mme Claude VARET secrétaire de séance, et approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### **02. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **03 - Désignation de représentants de la Ville dans diverses structures**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 CGCT, et désigne les titulaires ou suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures indiquées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### **04 - Analyse des Besoins Sociaux 2020**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'analyse des besoins sociaux 2020.

### **05 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 (situation au 31 décembre 2019)**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes (situation au 31 décembre 2019).

### **06 - Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport présenté sur la situation en matière de développement durable conformément à l'article L. 2311-1-1 du CGCT.

### **07 - Orientations Budgétaires 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a débattu des Orientations Budgétaires 2021, et a pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, ainsi que de l'existence d'un rapport détaillé et des rapports concernant le Développement Durable, les effectifs et la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **08 - Mise en place d'un Conseil Local d'Appui en Santé Publique**

Le groupe LREM-MoDem-MEI a déposé un amendement au rapport 08 sur la mise en place d'un conseil local d'appui en Santé publique.

A la majorité des suffrages exprimés (40 contre, 11 abstentions), le Conseil Municipal décide de rejeter l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité

Pour : 4                  Contre : 40                  Abstentions : 11                  Ne prennent pas part au vote : 0

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création de ce Conseil Local d'Appui en Santé Publique,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires au travail de ce groupe d'experts en Santé Publique

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40                  Contre : 11                  Abstentions : 4                  Ne prennent pas part au vote : 0

## **09 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - Mise en œuvre de la transaction**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- accepte la création de ce nouveau dispositif et l'inclut dans le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le Protocole de la Transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0

## **10 - Dénomination d'une voie Gisèle HALIMI et de rues Clarisse VIGOUREUX, Yvonne GRAPPIN et Jean MILLE**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal valide la dénomination d'une voie Gisèle HALIMI et de rues Clarisse VIGOUREUX, Yvonne GRAPPIN et Jean MILLE.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0

## **11 - Licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1 - Déclaration préalable pour la Grande Halle de la Friche Artistique de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette déclaration de licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1,
- autorise les démarches de déclaration préalable auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0

## **12 - Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc-et-Senans - Modification des statuts**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- confirme, pour la période 2021-2023, la participation financière annuelle de la Ville de Besançon d'un montant de 25 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **13 - Musées du Centre - Plan de récolement décennal 2016-2025 - Demande de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement et approuve les plans de récolement des musées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **14 - Balades nocturnes 2021 à la Citadelle - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document éventuel à intervenir sur le même sujet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **15 - Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2021 - 2024**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en œuvre d'un chantier de jeunes à la Citadelle-Patrimoine mondial pour la période 2021-2024 et autoriser les services à prévoir les budgets afférents,
- approuve la convention quadriennale avec l'association « Club du Vieux manoir » pour la mise en œuvre de ce chantier de 2021 à 2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- autorise le versement d'une subvention annuelle de 6 000 € à l'association « Club du Vieux manoir » sous réserve du vote du budget municipal annuel.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**16 - Chantier de jeunes à la Citadelle - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DEVELOPPEMENT**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de mécénat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec MOYSE DEVELOPPEMENT et tout document afférent à ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**17 - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et C3B (Filiale de Vinci Construction France)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de mécénat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec C3B et tout document afférent à ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**18 - Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, fermeture de l'école primaire de la Grette et évolution des périmètres scolaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- acte la fermeture de l'école primaire de la Grette,
- valide les périmètres des écoles du quartier Grette-Butte,
- valide les périmètres scolaires de la Ville ainsi modifiés, tels que figurant en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**19 - Ajustement de la procédure d'attribution des places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Besançon - Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE,
- autorise sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**20 - Subventions à des associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre des programmes « Manifestations Sportives et Subventions Exceptionnelles ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **21 - Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Bilan 2020 et Reconduction 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du bilan 2020 du dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- reconduit ce dispositif pour 2021,
- approuve le règlement du dispositif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **22 - Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile » (ATA) - Bilans 2020 et perspectives 2021 - Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance des bilans 2020 et des perspectives 2021 des dispositifs CLAP et ATA,
- renouvelle les dispositifs CLAP et ATA pour l'année 2021,
- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté dans le cadre de la reconduction du dispositif CLAP pour 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté.

*M. Nathan SOURISSEAU, élu intéressé, ne prend pas part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

## **23 - Remboursement des activités des Maisons de quartier municipales du 1<sup>er</sup> trimestre de la saison 2020/2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- décide du remboursement des activités des Maisons de quartier municipales du 1<sup>er</sup> trimestre de la saison 2020/2021,
- approuve les modalités de ce remboursement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **24 - Transfert de garantie d'emprunt au profit de LOGE.GBM dans le cadre d'une fusion absorption de Grand Besançon Habitat par la SAIEMB Logement - Garantie de la Ville à LOGE.GBM à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 106 200 € auprès de la CAFFIL (Caisse Française de Financement Local)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- acte le transfert de garantie d'emprunt,
- adopte cette délibération,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre du transfert.

*Mmes Carine MICHEL, Marie ETEVENARD, Anne BENEDETTO et MM. Aurélien LAROPPE (2), Thierry PETAMENT, Jean-Hugues ROUX élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

## **25 - Groupement de commande entre la Ville de Besançon, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon pour un marché d'externalisation de la gestion de l'indemnisation chômage**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'un groupement de commande entre la Ville de Besançon, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon en vue de passer un marché de prestations de services pour l'externalisation de la gestion de l'indemnisation chômage,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **26 - Liste des emplois permanents au 01/01/2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal :

- adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

## **27 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Modifications intervenues après le 1<sup>er</sup> janvier 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte la création d'un emploi de bibliothécaire (responsable informatique), grade de référence bibliothécaire au sein de la Direction Bibliothèques et Archives,
- adopte la suppression d'un emploi d'assistant de conservation (assistant de bibliothèques), grade de référence assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- adopte la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine (agent d'accueil et de médiation), grade de référence adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe (à vérifier) au sein de la Direction Patrimoine Historique,
- adopte la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission), grade de référence attaché au sein de la Direction de la Vie des Quartiers,
- adopte la suppression d'un emploi d'animateur (animateur jeunesse), grade de référence animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la Direction de la Vie des Quartiers,
- adopte la création de 4 emplois d'agent de maîtrise (chefs d'équipe EPL), grade de référence agent de maîtrise principal, au sein de la Direction Education,

- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur les emplois créés au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**28 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 179 015 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat,
- autorise Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Commerce et d'artisanat Besançon,
- autorise Mme la Maire à verser cette subvention, et à signer tous les actes y afférents.

*Mmes Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH, Claude VARET (3) et MM. Benoît CYPRIANI (2), Nicolas BODIN (3), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 10

**29 - Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention passée avec les bailleurs ou autres organismes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

*Mmes Carine MICHEL, Marie ETEVENARD, Anne BENEDETTO et MM. Aurélien LAROPPE (2), Thierry PETAMENT, Jean-Hugues ROUX, Gilles SPICHER élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 8

**30 - Gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord cadre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole avec les attributaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0



**31 - Fourniture et acheminement du Gaz Naturel et ses services associés pour les sites de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et des membres adhérents au groupement de commandes - Autorisation de signature des marchés publics.**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer la consultation pour la fourniture et l'acheminement du Gaz Naturel et ses services associés,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi que les marchés subséquents correspondants avec les prestataires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**32 - Adoption d'un cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques et environnementales pour la construction, la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments**

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal approuve le cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques et environnementales applicables à la construction, à la réhabilitation et rénovation énergétique de bâtiments.

*Mme Sadia GHARET (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42                      Contre : 0                      Abstentions : 11                      Ne prennent pas part au vote : 2

**33 - Bâtiments Municipaux - Programme de mise en accessibilité - Demande de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de mise en accessibilité proposé,
- sollicite des subventions auprès de l'Etat et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux d'accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**34 - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Signature d'un avenant n° 5**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 5, d'un montant de 26 661,51 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**35 - Bail emphytéotique du 27 février 1981 au profit de LOGE.GBM Rue de la Pelouse - Avenant n° 3 à bail**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve la modification du bail emphytéotique au profit de LOGE.GBM,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à bail ainsi que tout document à intervenir.

*Mmes Carine MICHEL, Marie ETEVENARD, Anne BENEDETTO et MM. Aurélien LAROPPE (2), Thierry PETAMENT, Jean-Hugues ROUX élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 7

**36 - Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux - Autorisation de signature du marché public**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'extension et la maintenance du système d'Hypervision,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**37 - NPNRU : Déconstruction d'un immeuble 8,10 ,12 Avenue d'Ile de France par Habitat 25**

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de l'immeuble, propriété d'Habitat 25, sis 8, 10, 12 avenue d'Ile de France à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

*Mme Sadia GHARET (2) et M. Jean-Hugues ROUX, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46                      Contre : 0                      Abstentions : 6                      Ne prennent pas part au vote : 3

**38 - Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à M. Florian SECKLER**

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

**39 - Projet de compensation de l'impact du remblai de la voie des Mercureaux sur le champ d'expansion des crues du Doubs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de compensation de l'impact du remblai de la voie des Mercureaux sur le champ d'expansion des crues du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**40 - Site de l'Escale - Parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 - Diverses transactions avec l'Etat et la SAS Filog**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer l'acte rectificatif administratif excluant de la vente à la commune les parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à l'acquisition à l'Etat, à titre onéreux (au prix convenu par la Direction Immobilière de l'Etat), des parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 déclassées du domaine public,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à la vente des parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 au profit de la SAS Filog ou toute personne physique ou morale qui s'y substitue au prix d'acquisition à l'Etat augmenté des éventuels frais complémentaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 22 h 35.

Affiché à Besançon, le 25 FEV. 2021

Pour la Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

« **Mme LA MAIRE** : Bonjour à toutes et à tous.

La dernière fois, il y avait eu un petit flou. Je vous rappelle que, si la personne qui détient les pouvoirs est en conflit d'intérêts, elle ne peut pas voter, même pour ceux qui lui ont donné un pouvoir. Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, il faut le dire, une étoile s'est éteinte. C'est par ces mots que la Fédération française de boxe a rendu hommage à Jean JOSSELIN. Oui, une étoile, un Bisontin d'exception, une force de caractère appréciée des habitants de notre Ville. Un homme humble et pugnace, au palmarès digne des plus grands champions français, comme le soulignait Abdel. Nous avons ces derniers jours pu lui rendre hommage. De nombreuses Bisontines et de nombreux Bisontins sont venus écrire un dernier mot sur le registre de condoléances ouvert en mairie.

Jean JOSSELIN était un champion, celui qui fait la fierté d'une ville. Un champion comme on les aime, dans les victoires comme dans les défaites, celui qui fait vibrer ses supporters. Un champion au palmarès exceptionnel : 114 victoires sur 117 combats en amateur, 66 victoires sur 89 combats en professionnel, champion de France en 1965 et en 1968, puis champion d'Europe des Welters en 1966 et en 1969. Il n'aura manqué à son palmarès que le titre mondial, mais qu'importe. Son retour du Championnat du monde aura marqué notre Ville quand près de 5 000 de nos citoyens sont venus l'acclamer en 1966.

Le 20 juin 2017, Jean-Louis FOUSSERET renommait à ses côtés le gymnase Bersot « gymnase Jean JOSSELIN ». Mon prédécesseur avait eu à l'occasion ces mots : « *Je retiens la victoire, celle d'un homme, d'un gamin du quartier Jean JAURÈS, d'un ouvrier, qui a choisi la boxe et gravé les mémoires.* » Oui, Jean JOSSELIN a gravé nos mémoires. Au nom des Bisontines et des Bisontins, de notre assemblée, j'adresse ici à sa famille, à ses proches, à ses amis, nos plus sincères condoléances.

Je souhaite aussi devant vous réaffirmer mon soutien à Khaled CID face à l'agression raciste qu'il a subie le 1<sup>er</sup> février, par un agresseur qui ne cachait pas ses accointances avec les mouvements fascistes. Il a été condamné à 24 mois de prison, dont 6 mois avec sursis. C'est une décision juste. Bien que la justice ait fait son œuvre, je veux reprendre la parole sur cette agression.

Je demande à chacune, à chacun, de refuser la montée du racisme et de l'antisémitisme dans notre pays. Nous sommes tous acteurs de cette lutte, ne minimisons rien. C'est une question de sécurité, bien sûr, mais c'est surtout une question d'éducation, de prévention, de responsabilité, de citoyenneté.

De prévention, il en sera justement question dans les groupes de travail que le préfet souhaite réunir pour décliner la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance au niveau départemental. Quatre axes ont été retenus par l'État : les jeunes, agir plus tôt pour aller plus loin dans la prévention ; aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ; la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ; intercommunalité et prévention de la délinquance.

La Ville sera représentée par un adjoint pour chacun de ces groupes, et j'ai demandé à ses élus de réunir au préalable un groupe de travail avec un représentant par groupe pour travailler à formuler des propositions concrètes sur chacun de ces axes. Chaque groupe souhaité par M. le préfet réunit près d'une cinquantaine d'acteurs, c'est pourquoi, pour que nous puissions faire valoir nos idées au nom de la Ville de Besançon, il me semble indispensable que nous puissions formuler par écrit ces propositions en amont. J'espère que ces groupes de travail permettront une discussion constructive dans l'intérêt des Bisontines et des Bisontins.

Enfin, comme vous le savez, le tribunal administratif de Paris a condamné l'État pour carence fautive dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce jugement doit toutes et tous nous interroger et nous obliger. Comment, des collectivités locales jusqu'au gouvernement, nous pouvons agir, agir fortement, agir ensemble, pour mettre en adéquation nos politiques publiques et nos engagements ? C'est un enjeu majeur qui ne doit pas nous opposer mais au contraire nous unir, pour offrir à nos enfants un environnement préservé.

Nous le savons, nous n'empêcherons pas le réchauffement climatique, il est déjà là. Nous voyons sous nos yeux, ici, à Besançon, les arbres dépérir et les canicules se multiplier, mais nous pouvons limiter ce réchauffement climatique.

Aussi, à l'heure d'étudier les Orientations Budgétaires, marquées par une crise sanitaire, économique et sociale fragilisant notre société, nous avons souhaité résolument prendre le parti de la transition écologique en décidant d'investir massivement dans la rénovation de nos écoles par un plan pluriannuel de 60 M€, ou encore de lutter contre les îlots de chaleur urbains par un budget dédié de 6 M€ sur le mandat. C'est cela, prendre toute sa part dans le défi de la transition écologique. Ce sont des actes concrets, majeurs, que nous vous proposons aujourd'hui au débat.

D'ailleurs, je salue la décision annoncée par la ministre de la Transition écologique d'abandonner le projet de terminal 4 de Roissy, qui a rappelé qu'il s'agissait d'un projet obsolète qui ne correspondait plus à la politique environnementale du gouvernement et aux exigences d'un secteur en pleine mutation. J'y vois là une décision de bon sens. Je souligne la volonté de réexaminer les projets au regard des impératifs actuels. Cela devrait toutes et tous nous inspirer.

Je vous remercie.

Oui, Monsieur FAGAUT ?

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci.

Effectivement, comment ne pas commencer ce Conseil Municipal sans honorer la mémoire de Jean JOSSELIN. Il fut ce sportif tant écouté et tant suivi, notamment en novembre 1966 à Dallas. Il fut aussi cet homme humble et proche de nous tous à chaque fois que nous le rencontrons. Il aurait peut-être été opportun de faire une minute de silence en début de Conseil Municipal en son nom. En tout cas, nous souhaiterions aussi que la Ville réfléchisse à honorer encore une fois sa mémoire en lui attribuant, pourquoi pas, le nom d'une rue. Nous présentons en tout cas nos condoléances à sa famille et à ses plus proches.

Ce Conseil Municipal est sans doute le plus important de l'année pour les Bisontins et Besançon, puisqu'il ouvre le débat autour des Orientations Budgétaires. En effet, chaque année, le discours d'Orientations Budgétaires est l'occasion pour un exécutif d'exposer devant cette assemblée les grandes lignes de son action budgétaire future dans le cadre de sa politique générale. C'est donc pour vous, Madame la Maire, l'occasion ce soir de présenter à travers ces Orientations Budgétaires le projet de votre mandat, avec vos axes et les actions mises en œuvre pour les atteindre. Pourtant, à la lecture de ces documents, et les Bisontins en seront témoins, aucun projet clair de mandat ne se dessine. Nous y reviendrons bien entendu lorsque le rapport sera présenté.

Vous évoquez à l'envi vouloir construire. Dès la première page des Orientations Budgétaires, vous dites d'ailleurs que vous construisez de manière collective. Nous allons répondre à nouveau présents pour vous apporter durant ce Conseil des pistes de travail dans le cadre de notre année 2021. Les élus que nous sommes ont des éléments à faire valoir et nous portons la parole de Bisontins que nous représentons. Ces derniers méritent d'être écoutés, car ils sont Besançon. C'est pourquoi nous souhaitons que ce débat sur les Orientations Budgétaires ne soit pas un long monologue de l'exécutif au terme duquel se succéderaient d'autres monologues de groupes politiques représentés au sein de votre Majorité, couronnés d'un auto satisfecit.

En ce qui concerne les autres points pour lesquels nous votons ce soir, nous voterons d'abord favorablement pour le rapport concernant le principe de transaction « Qui dégrade paie » et « Qui dégrade répare », puisque c'est un projet que nous avons porté dans notre programme. Nous suivrons sa mise en application réelle. En revanche, il est dommage qu'en huit mois le Conseil local de prévention de la délinquance ne se soit pas encore tenu.

Il y a des questions auxquelles nous souhaiterions des réponses. « *Encore* », me direz-vous. Une fois n'est pas coutume, nous l'avons appris avec surprise dans la presse. Pouvez-vous nous expliquer comment vous faites, juridiquement, pour faire évoluer d'association en régie municipale l'office du tourisme, alors qu'un office de tourisme a comme vocation première de faire de l'économie, dans lequel les partenaires privés ont une place de premier plan, sans en avoir échangé ici, au sein de cette assemblée ? Nous avons lu vos intentions et nous sommes, une fois n'est pas coutume, inquiets de vos agissements non mesurés. Comme la transparence est de mise entre nous, merci de nous dire comment vous faites juridiquement.

Comme sur tous les dossiers, nous avons travaillé. Il semblerait que les bonnes règles juridiques de ces modifications de statut ne soient pas forcément toutes conformes, que vos annonces, plus que hasardeuses, une nouvelle fois, en feraient transpirer plus d'un, et que tout cela ne passerait pas sous les fourches caudines du contrôle de légalité. Pouvez-vous nous éclairer en cela ?

Le rapport concernant le Conseil local d'appui en santé publique nous pose question aussi, et nous le verrons. Nous avons le sentiment que des comités scientifiques sont en train de fleurir partout. Votre GEEC sur les Vaïtes et son lot de rebondissements, cette fois-ci un Conseil local d'appui en santé publique, dont l'acronyme sera CSP, avec 20 membres nommés par vous, donc, normalement, indépendants, selon votre définition. D'ailleurs, aurons-nous les mêmes surprises que sur le GEEC des Vaïtes ? Apparemment aussi, au détour des discussions, il y aurait un comité Théodule sur la condition animale pour la Citadelle et le zoo de la Citadelle.

N'oubliez pas que le Conseil Municipal et ses élus sont souverains en matière de gestion de notre Ville. La multiplication de vos comités Théodule traduit une profonde défiance à l'égard des élus, qui ont été choisis par les électeurs, à qui ils ont confié un mandat dans le cadre de l'expression du suffrage universel de notre démocratie.

J'aurais pu parler aussi de cet audit sur les RH, que vous avez apparemment diligenté, avec un coût qui avoisinerait les 70 000 €. L'argent a l'air de coûter très peu cher depuis huit mois, mais peut-être que mes informations ne sont pas les bonnes.

Nous tenons d'ailleurs à porter à votre connaissance que nous avons saisi l'autorité administrative, à savoir la Commission d'accès aux documents administratifs, la CADA, sur la liberté d'accès pour les documents que vous refusez de nous remettre, à savoir tous les documents sur le dossier des Vaïtes et les documents chiffrés en matière de sécurité, issus de vos réunions mensuelles. C'est notre seule issue pour avoir les informations que vous prétendez nous fournir à chaque Conseil, ce qui est quand même incroyable en 2021, vous qui vous faites le chantre de la transparence de la vie publique. Avec une telle opacité, vous ne nous laissez pas le choix d'agir ainsi en saisissant cette autorité administrative.

D'ailleurs se pose une question. Pourquoi l'*open data*, avec l'ouverture des données, tarde tant à se mettre en place ? Je vous rappelle que c'est obligatoire depuis la loi pour une république numérique du 7 octobre 2018 pour les communes de plus de 3 500 habitants et qui disposent de plus de 50 salariés. Qu'avez-vous à nous cacher ? Nous faisons un recours auprès de cette commission pour avoir cette liberté d'accès que vous nous refusez. C'est terrible d'être élu, mais citoyen avant tout, et d'en arriver là. Nous n'allons pas nous arrêter.

Concernant la RN 57, car, même ici, au sein de ce Conseil Municipal, nous sommes concernés, n'essayez pas de l'esquiver en renvoyant cette question à l'Agglomération. Dans le cadre du contrat plan État-Région à venir, un des axes est la réindustrialisation du territoire. Comment réindustrialiser sans liaisons routières, alors que la Haute-Saône l'a engagé depuis longtemps, mettant désormais Vesoul à peine à 30 minutes de l'autoroute de Valentin. N'oubliez pas que cet axe qu'est la RN 57 reliant Metz et Nancy à la Suisse est également une passerelle entre les autres départements. Pourriez-vous expliquer aux Bisontins pourquoi l'enveloppe pour notre Ville est passée de 8 M€ à 4 M€ entre les deux CPER ? Pourquoi se priver de cette subvention, sinon abandonner effectivement le projet en l'état ?

Enfin, il est parfois des éléments de communication que nous désapprouvons. Comment pouvez-vous écrire sur le compte d'une collectivité de participer au mois de « Février sans supermarché ». Est-ce vraiment le rôle d'une collectivité d'encourager à se passer des acteurs économiques locaux ? Que l'on travaille à ce que les supermarchés fassent davantage appel aux producteurs locaux, je le conçois, mais n'oubliez pas qu'il faut davantage œuvrer à leur synergie au lieu de les opposer encore une fois. Il s'agit avant tout d'emplois, c'est un sujet crucial car nous vivons aujourd'hui dans un contexte de crise inédit. Mettre votre énergie au service de la mise en place de boutiques éphémères de producteurs locaux au sein de cellules vides du centre-ville nous semblerait bien plus efficace.

Vous l'avez compris, Madame, nous avons lu attentivement les rapports et nous tiendrons notre place d'élus, encore et toujours. Nous espérons que notre parole ne sera pas muselée et que l'incident du

dernier Conseil Municipal ne se reproduira pas, car nous avons le droit et le devoir de veiller sur le destin de Besançon.  
Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** Pardon, quel est l'incident du dernier Conseil Municipal ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Je pense aux interruptions de parole que vous donnez sur un débat de fond. J'espère qu'aujourd'hui, sur les Orientations Budgétaires, vous aurez la décence de laisser s'exprimer les uns et les autres dans le cadre de débats autour de ce sujet.

**Mme LA MAIRE :** Nous allons donc commencer ce Conseil Municipal en nous rappelant que nous avons tous signé un règlement intérieur. Je vais régler cela très rapidement. Vous avez droit à 5 minutes de prise de parole sur chaque dossier, deux fois. Quand nous arriverons à 4 minutes 30, je vous rappellerai que vous êtes à 4 minutes 30 et que vous avez encore 30 secondes de parole. De cette façon, je ne vous couperai pas la parole, et vous maîtriserez votre temps de prise de parole. Pour tout le monde. Très clairement rappeler les règles ne s'appelle pas un incident. La deuxième chose, c'est que je ne comprends même pas ce que veut dire « *une ville sans supermarché* ». Je ne sais pas à quoi vous faites référence, pouvez-vous me l'expliquer ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Puisque vous m'y invitez. Si vous ne maîtrisez pas la communication sur les réseaux sociaux que vous portez dans le cadre des collectivités que vous présidez, à savoir la Ville ou Grand Besançon Métropole, c'est un peu incompréhensible en tant que Maire et Présidente d'Agglomération.

**Mme LA MAIRE :** J'aimerais savoir à quoi vous faites référence.

**M. Ludovic FAGAUT :** Ce n'est quand même pas bien compliqué. Puisque vous m'y invitez une deuxième fois, je vais répondre à cela. Vous êtes apparemment capable, vous, en tant que communicante, Maire, Présidente, de demander sur la page Facebook de Grand Besançon Métropole à entrer dans la démarche du mois de « Février sans supermarché ». Cela nous interpelle qu'une collectivité appelle la population à mettre en difficulté des emplois locaux, quels qu'ils soient. C'est pourquoi nous vous invitons tout naturellement à travailler différemment, à travailler sur une synergie entre les supermarchés et les producteurs locaux. Il serait peut-être plus opportun de travailler sur ces boutiques éphémères du centre-ville et mettre en place nos commerçants locaux, en tout cas nos producteurs locaux, dans ces espaces commerciaux, vides aujourd'hui. Regardez la communication que vous portez en tant que Présidente sur les différents réseaux et vous verrez qu'elle n'est pas du tout conforme à ce qui peut être attendu sur le territoire.

**Mme LA MAIRE :** J'aime que nous puissions discuter, cela va être très important pour que nous soyons, les uns et les autres, dans le constructif. Nous avons encore cinq ans et demi à travailler ensemble, il va donc falloir que nous soyons très précis.

Je pense avoir répondu sur la question des supermarchés, c'est une réponse que nous avons faite en accord avec l'UCB, par exemple, qui dit bien que nous ne souhaitons pas particulièrement que les surfaces commerciales soient ouvertes le dimanche. Concernant les grandes surfaces, ce qui a été demandé est que nous soyons bien en cohérence avec les mesures sanitaires qu'il est nécessaire de mettre en place. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui nous sommes dans une crise sanitaire qui semble vivre un ralentissement. Tout le monde craint une troisième vague, j'espère que nous ne l'aurons pas. Les propos qui ont été tenus sur la question du commerce ont consisté à dire que, sur les grandes surfaces commerciales, nous suivons la demande du Préfet, qui était de fermer les grandes surfaces pour éviter ces zones de « clusterisation ». C'était une demande nationale. Nous voyons que toutes ces mesures, prises les unes derrière les autres, semblent avoir des résultats positifs. D'ailleurs, c'est ce que dit souvent le gouvernement, ces mesures ont pour objectif de maintenir l'activité économique. J'espère que nous y voyons bien une cohérence dans ces différentes positions. Ce sont ces positions que nous avons prises. Autrement, sur les réunions Théodule...

**M. Ludovic FAGAUT :** Est-ce que vous me permettez de reprendre la parole ?

**Mme LA MAIRE :** Attendez, je réponds à vos éléments et je vous redonne la parole.

Concernant les groupes Théodule, tous ces groupes seront amenés à travailler, à expertiser, à échanger et à apporter de la connaissance et du savoir. J'espère que le jour où vous aurez sans doute envie de les rencontrer et de discuter avec eux, vous les regarderez et vous parlerez avec eux autrement qu'en les traitant de Théodule. Je l'espère.

Dès le début, dans votre préambule, vous faites une déclaration pour dire que vous trouvez que nous ne sommes pas assez dans le participatif, dans le collaboratif, dans le collectif, etc. Justement, nous mettons en place un certain nombre de groupes qui vont travailler sur de grandes thématiques. C'est assez étonnant de se retrouver dans une forme de contradiction.

Sur la question des données, vous avez effectivement demandé lors d'un courrier il y a quelques semaines des données, sur les Vaïtes en particulier. Ces données vont vous arriver. Vous pouvez passer par le CADA, c'est complètement légitime, il n'y a aucun problème. Nous avons pris du retard sur ce sujet, mais nous avons effectivement une plateforme sur laquelle nous allons poser l'ensemble de ces dossiers, comme d'ailleurs nous allons répondre à la sollicitation d'autres groupes.

Quant à l'*open data* en général, ce sont des éléments qui sont en train d'être travaillés. Nous pourrions revenir sur la politique d'*open data*, mais la loi, sans *open data*, vous donne accès à tous les documents publics, évidemment.

Il n'y a aucun problème d'obscurantisme. Nous verrons tout à l'heure que nous avons tellement la volonté de faire connaître de plus en plus ce que nous faisons, les choix que nous prenons, et de les rendre pédagogiques, que pendant tout ce mandat vous verrez arriver un certain nombre de documents pédagogiques. Ils permettront aux uns et aux autres, à nous tous, de comprendre pleinement les mécanismes que représente la gestion d'une collectivité.

Pour exemple, mais cela fait plusieurs années, un document très pédagogique va vous présenter les données de l'analyse des besoins sociaux. Depuis plusieurs années également, des documents vous parlaient du développement durable et des effets marqueurs de ce développement durable. Maintenant, pour la première fois, nous allons vous présenter un dossier pédagogique qui explique comment les finances publiques et les orientations budgétaires des collectivités fonctionnent. Nous avons fait le choix de les présenter de manière extrêmement pédagogique et d'être très ouverts pour que chacun puisse s'acculturer ces connaissances. C'est assez technique et pas toujours facile, pour autant, c'est tout à fait accessible à tout le monde, il suffit de prendre le temps de produire des documents pédagogiques.

Tout ce travail se fera au fil des mois et des années, vous verrez de plus en plus un travail présenté de façon extrêmement claire.

Sur l'audit RH, je ne sais pas ce que représentent ces 70 000 €. De quel document parlez-vous ? Vous avez un élément chiffré quelque part ou c'est juste un chiffre qui court ?

*(M. Ludovic FAGAUT intervient hors micro.)*

**Mme LA MAIRE :** Des informations, j'en ai beaucoup, mais je ne dirai pas tout ce que je peux entendre. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Vous vouliez reprendre la parole ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous ne saviez pas en quoi consistait le « Février sans supermarché », je voulais donc rappeler que cette initiative vient d'un média qui s'appelle « En vert et contre tout », et que cela a été publié par Grand Besançon Métropole en date du 1<sup>er</sup> février à 12 heures 09. Je vous lis le texte : « *Aujourd'hui commence la 5e édition de "Février sans supermarchés" », un mois pour sensibiliser aux circuits courts et soutenir les agriculteurs. Prêts pour relever le défi ?* »

Nous trouvons un peu dommageable qu'une collectivité transmette ce message, je pense que ce n'est pas son rôle. Vous en êtes la Présidente, c'est donc à vous de maîtriser la communication sur l'ensemble des réseaux. Nous avons déjà vu par le passé qu'il y avait eu des erreurs en ce sens, avec la fameuse photo diffusée malencontreusement sur laquelle nous n'allons pas revenir.

Je pense que ce n'est pas à une collectivité de rentrer dans ce rôle, son rôle est plutôt de travailler sur la synergie entre les supermarchés et les producteurs locaux et de trouver d'autres démarches pour les producteurs locaux. Nous venons de vous en proposer une avec les commerces qui sont libres aujourd'hui, qui pourraient être mis à disposition de producteurs locaux dans le cadre de boutiques éphémères. C'est une possibilité que la Ville peut prendre.



En tout cas, les propos que vous tenez dans le cadre de cette communication sur les réseaux sont bien les vôtres, en tant que Présidente et Maire de Besançon.

**Mme LA MAIRE :** C'est surtout une communication de Grand Besançon, effectivement. Elle rentre dans un système de communication qui accompagne la Chambre d'agriculture, un ensemble d'agriculteurs qui souhaitent faire connaître tous les bienfaits de la proximité. C'est tout ce que j'aurai à dire sur cet élément.  
Karima ROCHDI ?

**Mme Karima ROCHDI :** Madame la Maire. Au début de ce Conseil Municipal, je souhaite rendre hommage à Jean JOSSELIN, Jeannot, notre Jeannot, notre héros exceptionnel décédé le 7 février. Je veux juste dire qu'il est et qu'il restera dans nos cœurs et dans nos mémoires. Une légende ne meurt jamais.

Aussi, mon soutien pour Khaled CID, jeune autoentrepreneur bisontin, victime d'une agression raciste dans sa version la plus violente. Le racisme n'a pas sa place à Besançon, il n'a pas sa place dans notre République. La République en marche et le MODEM combattent et combattront toujours le racisme.

Mon soutien à la direction et aux salariés des Galeries Lafayette, touchés par un grave sinistre dans un moment déjà difficile pour l'activité commerciale au centre-ville et ailleurs.

Madame la Maire, bien que la période soit passée, je souhaite vous adresser un certain nombre de vœux.

En premier, que les questions que nous vous posons légitimement dans cette assemblée aient enfin des réponses précises et fiables. C'est la condition d'un débat serein, constructif, dans l'intérêt des Bisontines et des Bisontins.

En second, que vous ayez le courage de mettre des mots sur les mots. En ne nommant pas les choses, on élude les problèmes, on les évite au lieu de les affronter. Comment avez-vous pu qualifier d'« incident » le caillassage du tramway le 9 février ? Ce n'est pas un incident, Madame la Maire, c'est un acte grave de vandalisme, d'atteinte aux personnes. Il doit être traité comme tel et ne doit pas être minimisé comme vous le faites.

Enfin, un troisième vœu. Cela va faire un an que nous traversons une crise sanitaire inédite. Il y a un besoin fort : que la Nation se rassemble, que les efforts se rassemblent. Le moment ne se prête pas aux exploitations politiciennes. Quand arrêterez-vous de vous défaire de vos responsabilités en mettant sans cesse en cause l'État ? Le rapport des Orientations Budgétaires en témoigne.

Dans le plan de relance, 140 Md€ sont prévus pour accompagner les collectivités locales qui portent des projets structurants, en particulier dans les domaines de la transition écologique et du développement durable. D'ailleurs, la France, avec 30 Md€ dédiés, est reconnue comme le pays européen qui a le plan de relance le plus vert. Servez-vous-en, plutôt que de vous plaindre constamment. La signature récente à la fois du contrat de plan État-Région et du plan de relance double les moyens disponibles, avec une concentration sur les deux premières années, ce qui nécessite une action rapide de vos équipes. Il faut agir.

Madame la Maire, appuyez-vous sur le plan de relance, portez une ambition de développement claire et précise pour Besançon, pour l'ensemble du Grand Besançon, et nous serons auprès de vous.  
Merci.

**Mme LA MAIRE :** Très bien.

Écoutez, nous allons développer les Orientations Budgétaires, vous verrez les réponses que nous ferons à cette sollicitation ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 01

#### Désignation d'un(e) secrétaire de séance – Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose de commencer par désigner un secrétaire de séance. Claude VARET, êtes-vous d'accord ? (*Oui.*) D'accord, merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de passer sur le premier dossier. Il nous reste à approuver le compte rendu de la séance du Conseil.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 02

**Délégation du conseil municipal accordée au maire pour accomplir certains actes de gestion courante – Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? *(Il n'y en a pas)*.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 03

#### Désignation de représentants de la Ville dans diverses structures

« **Mme LA MAIRE** : Je pense que vous avez regardé l'ensemble des propositions. Y a-t-il des commentaires ? *(Il n'y en a pas)*.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 04

#### Analyse des besoins sociaux 2020

« **Mme LA MAIRE** : Nous allons aborder quelque chose qui, sans doute, nous touche tous. Comme vous venez de le dire, nous sommes dans une période extrêmement compliquée. Nous subissons une crise sanitaire que nous n'imaginions pas, qui met non seulement en difficulté le système économique dans lequel nous vivons et réinterroge notre modèle économique, mais qui a comme effet important une crise sociale extrêmement forte, importante, qui semble vouloir s'installer de façon structurelle. Je vais donner la parole à Sylvie WANLIN pour vous exposer les éléments d'analyse des besoins sociaux. Vous avez tous eu ce document, extrêmement clair et pédagogique, qui vous donne l'ensemble des chiffres pour vous permettre d'analyser la situation dans laquelle nous nous trouvons. Sylvie, je vous donne la parole.

**Mme Sylvie WANLIN** : Madame la Maire, chers collègues. L'ABS, qui est un document d'analyse des besoins sociaux, voit cette année sa présentation chamboulée en raison du contexte de la crise sanitaire. Il est apparu en effet indispensable que soient intégrés à l'analyse les impacts des mesures de confinement à partir des indicateurs disponibles sur le territoire bisontin au 30 décembre 2020, afin que soient posés les points de vigilance qui doivent nous alerter. Cette chronologie de présentation particulière va offrir l'opportunité d'enrichir le débat d'Orientations Budgétaires, à la fois pour le CCAS, qui a déjà eu lieu, mais aussi pour la Ville ce soir, et va permettre de mettre en lumière les choix politiques à opérer.

Enfin, je vous rappelle que Besançon fait le choix, afin de rester en totale connexion avec les réalités de son territoire, de réaliser une ABS chaque année, alors que l'obligation légale exige une ABS sur toute la durée du mandat. En effet, au-delà de l'exercice d'observation et d'état des lieux, l'ABS permet de souligner les actions en cours ou à venir afin de répondre aux enjeux de politiques publiques locales auxquelles elle nous renvoie.

La présentation de ce soir sera axée sur les constats et l'analyse des impacts de la crise sanitaire, que retrace le cahier spécial crise sanitaire, c'est-à-dire le sixième chapitre. Les informations collectées dans ce cahier spécial de l'ABS permettent d'exposer de façon claire les problématiques liées à la santé, notamment les questions ayant trait à la circulation du virus, à l'impact sur la démographie en termes d'évolution du nombre des décès, à l'impact sur le travail, les situations de travail, les pertes et les offres d'emploi, et aux conséquences sur les revenus et la pauvreté.

En premier lieu, l'ABS évalue le degré de vulnérabilité de notre territoire en situation de pandémie. Il faut savoir que, pour déterminer le degré de vulnérabilité d'un territoire, l'observatoire régional de santé observe trois types de données : l'organisation du territoire ; les conditions de vie de la population, mais aussi l'effectif des personnes qui présentent des caractéristiques en santé ou en âge favorables aux formes graves de la maladie ; la capacité d'accueil des hôpitaux et le nombre de professionnels de santé présents sur le territoire.

Sur la base de ces critères, la Métropole du Grand Besançon est bien classée dans le domaine de la santé. En effet, l'agglomération est pourvue en services de soins. Les personnes hospitalisées pour des pathologies à risque sont proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national. Cependant, les conditions de vie d'une partie de la population, du fait des résidences principales suroccupées, de la densité de la population, de la population vivant en quartiers prioritaires de la ville, sont moins favorables et sont susceptibles de favoriser la propagation du virus. Il est avéré que la densité constitue un facteur déterminant de propagation de l'épidémie.

Ceci rejoint la problématique du mal-logement, qui ressort dans cette période de crise sanitaire et qui doit nous interpeller. En effet, ce sont, en 2017, 15,2 % des logements de Besançon qui correspondent à des logements suroccupés, c'est-à-dire que 13,3 % de la population vit dans un logement suroccupé.

En termes de surmortalité, l'ABS révèle qu'en nombre de décès Besançon a connu un surcroît de mortalité de 23,4 % pour les mois de mars et avril 2020 par rapport aux mois de mars et avril 2019. À noter que cette tendance doit intégrer le fait que le CHRU est situé à Besançon, il y a donc lieu de pondérer cette hausse de la mortalité.

J'en viens maintenant aux constats de l'ABS sur l'impact de la crise sur l'emploi et l'économie. Dans le domaine de l'emploi, malgré les mesures de sauvegarde, la crise sanitaire impacte lourdement l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté. Ce sont en effet 8 400 emplois qui ont été détruits au 2<sup>e</sup> trimestre, dont 2 410 dans le Doubs, qui est le département le plus touché. Ces baisses affectent

principalement le secteur privé. L'emploi intérimaire a, quant à lui, connu un recul remarquable, de près de 35,6 % en un an, sur le territoire régional.

Précisément, en termes d'impact sur la demande d'emploi à Besançon, je rappellerai tout d'abord le constat résultant du rapport sur la pauvreté de l'observatoire des inégalités paru en novembre 2020. Si les personnes âgées ont subi les plus lourdes conséquences en termes de santé, ce sont les jeunes qui vont payer l'addition en matière d'emploi et de revenus. Ce constat fait écho à ce qui s'est révélé en termes de progression du chômage des jeunes en période de crise sanitaire.

En effet, si l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi concerne toutes les tranches d'âge, c'est dans la catégorie des moins de 25 ans que celle-ci est la plus forte. C'est une situation qui se vérifie à Besançon, par l'effet conjugué de plusieurs facteurs. Tout d'abord, une forte représentation des jeunes dans la population. En effet, la tranche d'âge des 15-29 ans représente 35 % de la population, c'est 15 % sur le territoire de GBM. Il y a également la récession économique, qui touche des secteurs d'activité où les jeunes sont très présents, je veux notamment parler de l'hôtellerie, de la restauration et de la culture. Il y a également la chute de l'intérim, qui est une voie d'accès des jeunes, dont je vous ai rappelé que la chute en un an est considérable.

Au surplus, cette situation affecte une population qui est déjà marquée par un taux de pauvreté élevé. En effet, à Besançon, en 2017, le taux de pauvreté des moins de 30 ans est de 35 %. Ce taux est, il faut le dire, supérieur de 13 points au taux de pauvreté moyen de Besançon, qui est de 22 %. En effet, aux difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi s'ajoute également la question de la discontinuité ou de l'absence de revenus des moins de 25 ans. Les jeunes ne répondent pas tous aux conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'indemnité chômage et ne peuvent prétendre au RSA que sous conditions.

Outre les jeunes, la crise sanitaire a créé un impact sur l'emploi toutes catégories confondues. Dès le mois de mars 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrit en fin de mois augmente de 0,6 % par rapport au mois précédent.

Outre l'augmentation de la demande d'emploi, la crise sanitaire a conduit à une baisse des offres d'emploi. Ainsi, sur la période d'octobre 2019 à octobre 2020, le nombre d'emplois enregistrés par Pôle Emploi baisse sur chacune des échelles territoriales que sont la Région, le Département, la zone et le bassin d'emploi de Besançon, et la Ville de Besançon. Notons toutefois que la baisse enregistrée est moins forte à Besançon ville que dans les quatre autres zones géographiques, - 15,5 % à Besançon, alors qu'elle est de - 21 % dans le Doubs.

J'en viens au dernier point de ce cahier spécial crise sanitaire ayant trait à l'impact de la crise sur les revenus et la pauvreté, qui part du constat fait par l'INSEE au deuxième trimestre 2020. Selon l'INSEE, la perte de revenus bruts disponibles des ménages est la plus forte enregistrée sur un trimestre depuis 1949. Des mesures d'urgence ont été mises en place dès le premier confinement pour les entreprises, les travailleurs indépendants, et les ménages. Ces aides compensent partiellement la perte des revenus. Le nombre d'allocataires du RSA a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire. À Besançon, l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA, entre les mois de janvier et juin 2020, est de 6 %. Elle est de 10 % pour le département du Doubs.

Par ailleurs, la pauvreté s'est également concrétisée par l'évolution de la fréquentation du nombre de bénéficiaires d'aide alimentaire à la hausse. De mars à décembre 2020, le nombre de bénéficiaires d'aide alimentaire servis dans le réseau de la charte municipale de Besançon a connu une hausse de l'ordre de 18 %. Cette hausse est, il faut le dire, très importante. Les distributions alimentaires n'ont pas connu d'évolution à deux chiffres depuis plus de cinq ans. Depuis trois ans, en effet, le nombre de bénéficiaires annuels d'aide alimentaire se stabilisait, et même diminuait.

En conclusion de cette ABS, ou de ce cahier spécial sanitaire, il peut être retenu que Besançon a pour l'instant mieux résisté aux perturbations économiques que le nord Franche-Comté du fait de sa place de Métropole creusée d'emplois publics. Le taux de chômage y est de 7,5 % alors qu'il est de 8,6 % pour le département du Doubs. Toutefois, ses spécificités démographiques et sociales devraient à plus long terme impacter les besoins sociaux pour les années à venir par une persistance des situations de pauvreté et un basculement des situations de vulnérabilité vers la pauvreté et la détresse psychique.

En réaction à ces constats de l'ABS, le CCAS a d'ores et déjà inscrit dans ses priorités pour le mandat un plan jeune. En effet, les jeunes représentent 35 % des 15-29 ans de la population de Besançon et 35 % du taux de pauvreté, contre 22 % pour l'ensemble de la population. Cela se traduira par la mise en place d'un plan d'insertion des jeunes par l'emploi et l'économie, par la mise en place d'un accompagnement global socle en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du CCAS et de la Ville sur les problématiques du logement, de la santé, de la mobilité, de l'information, mais la lutte contre l'isolement sera aussi poursuivie et accentuée. Elle concernera les jeunes, il faut savoir qu'entre 20 et 24 ans ils sont 44,9 % à vivre seuls, alors que ce taux s'élève en France à

20,9 %, mais aussi les personnes plus âgées. En effet, les personnes de plus de 80 ans à Besançon représentent 57,3 % des personnes vivant seules, alors que la moyenne nationale est de 48,8 %.

Si le fait de vivre seul ne constitue pas une situation objective d'isolement, la pauvreté et la précarité constituent des facteurs accélérateurs des situations d'isolement, ce qui peut conduire à la détresse psychologique. C'est pourquoi le CCAS poursuivra et accentuera sa lutte contre le risque de basculement dans une précarité durable et contre le renoncement aux droits qu'elle entraîne. Outre les jeunes, cette politique visera les personnes en situation de handicap, de chômage, de précarité, et également les familles monoparentales.

Enfin, la crise sanitaire a révélé l'importance de la santé mentale de la population. Le CCAS approfondira sa politique dans ce domaine en apportant une réponse aux fragilités touchant la santé. Le Conseil local de santé mentale et les dispositifs existants qui se rattachent à cette problématique sont donc amenés à être davantage soutenus par le CCAS.

De même, l'accès au droit et aux soins à Besançon est primordial et constitue un encouragement à la réflexion en cours concernant le maillage territorial en matière de santé. Bien évidemment, l'existence d'une ABS annuelle permettra d'affiner ou de réorienter les axes politiques du CCAS en adéquation avec les besoins de la population et de faire évoluer ses priorités politiques. C'est tout le sens de l'ABS, celui d'aider les élus à décider en totale cohérence avec les besoins de la population.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup.  
Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci. Bien sûr, merci aux Services pour ce document très exhaustif et très complet qui nous a été transmis.

Effectivement, la crise sanitaire nous montre l'impact sur notre territoire en matière d'embauche, puisque nous sommes à - 7 % sur l'emploi et à - 36 % sur l'emploi d'intérim en Bourgogne-Franche-Comté. Besançon n'a pas échappé à ce recul.

Sur les 20 grandes villes en Bourgogne-Franche-Comté, Besançon se place à la 9<sup>e</sup> position, avec un taux de chômage de 7,5 %. Les demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, augmentent de 4 %, avec un pic sur les catégories B et C de quasiment 10 %. Ce qui m'interpelle et ce qui nous interpelle, c'est que 15 % des demandeurs d'emploi sont les moins de 25 ans, ce qui augmente massivement par rapport à l'année dernière, avec + 14 %.

J'aurais pu aborder l'isolement de notre population, ou le revenu médian, qui est inférieur de presque 200 € par rapport au niveau national, ou le taux de pauvreté. Bien sûr, tout cela nous inquiète, mais c'est Claude VARET qui interviendra sur ce sujet.

Mon intervention se fera au niveau de notre jeunesse et de vos intentions. Dire que la démographie de Besançon a perdu des habitants entre 2012 et 2017, avec - 500 habitants, à l'heure où l'agglomération en gagnait 2 600, avec, surtout, pour Besançon, une érosion de nos populations à partir de 39 ans, vous venez de le dire. Cette érosion est certainement due à plusieurs phénomènes, peut-être que vous avez des indicateurs à ce sujet à nous fournir. Peut-être une fiscalité difficilement supportable pour certains, une insécurité pour d'autres ou un manque de perspectives. Je ne sais pas, mais en tout cas il y a une érosion à partir de 39 ans.

Nous voyons que notre université est incontournable pour attirer et retenir nos générations, et cela passe par des formations qualifiantes. Il nous faut retenir ces forces vives. Qu'avez-vous fait avant, puisque vous étiez bien sûr dans l'ancienne Majorité, et que faites-vous aujourd'hui, concrètement, avec cela ? Il est donc incontournable de continuer à travailler avec l'université dans ce domaine.

On le voit, c'est explicite dans le document de l'analyse des besoins sociaux, nos jeunes viennent pour leur premier cycle universitaire mais partent ensuite pour engager leur deuxième cycle universitaire sur un autre territoire. Je renouvelle ma question, que faites-vous après ces huit premiers mois de mandats pour apporter votre contribution au sein de l'université ?

Nous avons des propositions à vous faire : Promouvoir une offre avec des écoles d'excellence, des formations anticipées sur les métiers de demain et l'apprentissage ; implanter des filières diplômantes en lien avec l'université autour des sciences politiques européennes du numérique et de la transition écologique avec l'écotourisme ; créer une bourse doctorale et d'allocation recherche et d'accompagnement à la mobilité internationale en direction de nos villes jumelées ; créer un cercle universitaire et économique pour l'accompagnement à la formation tout au long de la vie.

Nous avons des axes structurants pour conserver nos jeunes talents et également pour faire venir des jeunes d'autres territoires, donc nous vous demandons des réponses à ce sujet.

Merci à vous.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Vous avez la parole, Agnès MARTIN.

**Mme Agnès MARTIN** : Merci, Madame la Maire.

Je tenais tout d'abord à saluer le travail du CCAS pour ses actions et préoccupations à l'égard des Bisontines et des Bisontins, en particulier les plus fragiles.

Cette année 2020 nous a fait prendre davantage conscience des inégalités dans tous les domaines : santé, logement, chômage, pauvreté, éducation, exclusion. Ce qui ressort fortement de ce rapport est le nombre important de ménages composés d'une seule personne. La part des personnes vivant seules atteint 57 % de la population des plus de 80 ans et 44 % des personnes entre 20 et 24 ans. Recréer du lien social, tisser des liens de proximité et de solidarité entre les citoyens et les générations est devenu une nécessité.

Le futur projet social ne doit pas se contenter de maintenir une continuité des actions, pour autant exemplaires, mais surtout faire preuve d'innovation, créer de nouveaux modes relationnels, bousculer les habitudes, miser sur l'intergénérationnel. Il faut aller vite, le *baby-boom*, c'est pour demain.

Il faut également miser sur de collectifs citoyens pour créer ensemble des projets fédérateurs et solidaires, partager des talents, des compétences. Par exemple, créer l'aménagement d'une rue à vivre par ses riverains dans le sens d'une végétalisation, d'installation de mobiliers, fédérer des talents.

La jeunesse. Les jeunes s'appauvrissent, le taux de pauvreté atteint 35 % chez les moins de 30 ans. Ils ont plus que jamais besoin de soutien. Il est urgent de les accompagner, ils sont confrontés au décrochage universitaire, à des ruptures de contrat, à des manques de stage, à des difficultés de logement, des difficultés psychologiques.

Madame la Maire, quelles sont vos ambitions pour notre jeunesse ? Besançon doit être plus que jamais une ville exemplaire, dynamique, innovante et solidaire.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup.

Allez-y, Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci. Je rejoins ma collègue Agnès MARTIN pour remercier les services du CCAS et tous les partenaires pour ce rapport de qualité, riche et indispensable.

C'est une photographie fine de la situation sociale de notre ville, doublement nécessaire en ce temps de crise.

Madame la Maire, j'ai une seule question. Au vu de ce constat, quelle réorientation des politiques sociales souhaitez-vous mettre en place et sur quels axes comptez-vous agir prioritairement ?

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER ?

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous, chers collègues.

Je crois que nous sommes tous, au-delà de notre sensibilité politique, très attentifs à la situation que traversent les plus fragiles, et vous les avez cités, les étudiants à Besançon. J'étais, souvenez-vous, déjà intervenu sur ce sujet en décembre pour exprimer mon inquiétude sur la situation sociale et dire à quel point la pauvreté gagnait du terrain, des plus fragiles jusqu'aux personnes que l'on pensait à l'abri. C'est là que nous mesurons le rôle extrêmement important du CCAS et des associations qui œuvrent sur le terrain au quotidien.

Dès la sortie de cette période difficile que nous traversons depuis maintenant une année, je trouve qu'il est très important de lutter contre ce fléau, que les uns et les autres avaient décrit, qui s'appelle l'isolement. Nous avons là un sujet qui touche absolument toutes les catégories d'âges et toutes les couches sociales. Des plus jeunes, qui ne peuvent plus aller à leurs activités sportives ou culturelles, aux étudiants, dont les journées se résument finalement à des visioconférences Zoom, et aux actifs et retraités, qui s'isolent pour limiter les risques de contracter le virus.

Il y a un fort enjeu social, je dirais même sociétal, à proposer à Besançon un grand plan anti-isolement qui mobilise, bien au-delà du CCAS, tous les services de la Ville, toutes les associations, y compris les citoyens eux-mêmes.

L'autre élément important que je retiens de ce document, que nous apprécions toujours de lire pour sa qualité et son exhaustivité, c'est que nous avons malheureusement, depuis près d'un an, un test grandeur nature de ce que pourrait produire une société de décroissance. La décroissance, ce sont les faillites d'entreprise, les destructions d'emploi, le chômage, l'augmentation de la pauvreté, l'isolement, la malnutrition, sans oublier l'aggravation des inégalités.



À titre personnel, je ne crois pas à une société de décroissance, ni d'ailleurs au repli sur soi, ni au refus technologique. Je crois, bien au contraire, à une société du progrès, une société du progrès partagé, où l'humain est au centre. Je suis, à titre personnel, pour un partage de richesse. Pour les partager, encore faut-il tout d'abord les créer, et je pense qu'une politique sociale efficace, c'est l'union entre trois éléments : une politique de l'emploi assumée, qui permet à chacun de devenir autonome et de s'insérer dans la société ; une politique d'éducation, qui offre les moyens de s'émanciper, de casser les inégalités et de se construire un futur ; et enfin une politique de proximité, qui renforce l'unité et les liens qui font que nous avons tous ensemble un projet commun.

Sans cette création de richesse, qu'elle soit intellectuelle, humaine ou matérielle, personne n'aura les moyens de ses ambitions, aussi louables soient-elles, ni les moyens d'engager des politiques de solidarité, ni les moyens d'engager cette transition environnementale, qui nous devient impérative.

Ce sont précisément les raisons qui expliquent les désaccords que nous avons, que je respecte, et qui expliquent que les solutions que vous produisez conduisent à des impasses et que je ne les partage pas.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Madame VARET.

**Mme Claude VARET** : Madame la Maire, merci de me donner la parole.

Effectivement, ce rapport, cette Analyse des besoins sociaux, est un document important riche d'enseignements. Franchement, nous pouvons saluer le travail du CCAS, c'est un travail qui est fait tous les ans, bien que vous n'en soyez pas obligés, et il est exhaustif. Il nous apprend beaucoup sur ce qu'il se passe à Besançon.

Vous indiquez dans le document qui nous est distribué, Madame la Maire, que cette ABS est une source de réflexion et d'inspiration pour l'action en faveur des publics en difficulté. Chacun s'accorde ici, au sein de cette assemblée, et les interventions de mes collègues le prouvent, sur la nécessité d'accompagner au niveau social les Bisontins en difficulté. Le CCAS agit en ce sens, certes, mais il faut aller au-delà du seul soutien à ces populations déjà installées dans la précarité.

J'ai pu faire l'inventaire de ce que nous trouvons dans cette Analyse des besoins sociaux. Une chute des embauches, le Doubs a perdu 2 500 emplois. Une hausse des demandes d'emploi, surtout chez les jeunes de moins de 25 ans, avec 14 % à Besançon et dans le Doubs, contre 8 % en Bourgogne-Franche-Comté. La population décroît à Besançon alors qu'elle était en légère augmentation dans le Grand Besançon et dans le Doubs. Les couples avec enfants constituent le groupe qui a connu la plus forte diminution, passant de 16,8 % à 14,4 %. Le revenu médian mensuel à Besançon est de 1 592 €, alors qu'il est de 1 759 € en France. Les personnes vivant des minima sociaux et/ou des prestations sociales sont presque deux fois plus nombreuses à Besançon que dans le Doubs. À Besançon, le nombre des allocataires de la CAF a augmenté de 6 % entre 2018 et 2020, les Bisontins représentent 35 % des allocataires du Doubs. Le taux de pauvreté est de 22 % à Besançon lorsqu'il est de 14,5 % en France. Le taux de pauvreté est de 35 % chez les jeunes de moins de 30 ans.

Nous pouvons donc constater une précarisation et une paupérisation de notre population bisontine, surtout chez les jeunes, mais qui dure depuis des années. Nous ne pouvons tout de même pas tout mettre sur le dos de la crise sanitaire. Cette décroissance, cette perte de population, cette précarisation durent depuis quelques années. Je voulais vous poser la question suivante : qu'avez-vous mis en œuvre durant les mandats précédents, notamment le dernier, dans lequel vous aviez toute votre part, pour inverser la tendance ?

En complément de cette analyse des besoins sociaux, nous sommes donc en attente de propositions fortes de l'équipe municipale. Quelle est votre stratégie pour rendre notre ville attractive, dynamique sur le plan économique, et tournée vers la jeunesse dans la perspective de son intégration sur le territoire ? Effectivement, il faut donner la possibilité aux entreprises de créer, d'embaucher. Effectivement, il faut faire de la richesse pour pouvoir la distribuer, la partager. Les Bisontins attendent des mesures fortes, ambitieuses et audacieuses.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.

Je propose de donner la parole à Damien HUGUET.

**M. Damien HUGUET** : Merci beaucoup.

Je souhaitais compléter les propos de Sylvie WANLIN et mettre en avant le travail réalisé par l'ABS en donnant un coup de projecteur sur les quartiers prioritaires de la Ville, surtout sur les quartiers en veille et en observation de la Ville. Ils sont, pour certains, moins connus, et font peut-être moins la une des journaux, mais ils concentrent des problématiques sociales tout aussi importantes.

Aujourd'hui, le quartier prioritaire Grette est quasiment vidé de ses occupants, deux locataires demeurent encore présents. Les nombreux locataires ont déménagé dans le quartier voisin de Saint-Ferjeux, qui comporte quatre secteurs en veille ou en observation : Schlumberger, Pesty, Pelouse, Amitié. Les signaux de fragilité se sont encore renforcés ces dernières années, et le taux de pauvreté dépasse la moyenne de la ville dans ces secteurs. À titre d'exemple, le taux de pauvreté a augmenté de 4,5 % à Saint-Ferjeux et dépasse la moyenne communale de quatre points. Les habitants de ces secteurs sont les principaux bénéficiaires aujourd'hui de l'aide alimentaire, et Grette.

Concernant les quartiers prioritaires, par exemple celui de Montrapon, la précarité continue sa progression : augmentation du nombre d'allocataires à bas revenus ; progression du taux de pauvreté ; le quartier de Montrapon est constitué d'une proportion importante de familles monoparentales ; c'est un quartier très féminin également ; un habitant sur deux a moins de 30 ans ; et, comme dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville, le taux de pauvreté dépasse les 40 %. À Battant se dégage une forte proportion de ménages constitués d'une seule personne. Un habitant sur deux a moins de 30 ans et 8 personnes sur 10 sont locataires. Ce quartier accueille de plus en plus de cadres et de professions intermédiaires. L'indice de pauvreté n'a pas évolué et reste aujourd'hui inquiétant, avec un indice supérieur à six points par rapport à la moyenne communale.

Je terminerai par le quartier de Saint-Claude, pour lequel les signaux sont encore plus alarmants. Sur cité Viotte, Hauts de Saint-Claude et cité Camus, cela ne ressort pas du document de l'ABS car il s'agit de niches au sein de ce vaste quartier.

Forts de cette Analyse des besoins sociaux, nous allons déployer des actions en direction des quartiers et populations les plus durement affectés par cette crise. Les efforts de chacun ici présents doivent absolument se porter à la fois sur les quartiers prioritaires et les quartiers en veille ou en observation, pour que ceux-ci ne basculent pas. Ces efforts doivent faire consensus.

Il est de notre devoir de soutenir et de favoriser plus particulièrement sur ces secteurs l'accès à l'éducation, à la culture et à des activités sportives, et l'accompagnement à la parentalité. Nous devons veiller encore plus à l'accès aux soins, à la tranquillité et au mieux vivre dans ces quartiers, et enfin à un meilleur accès aux différentes offres de mobilité.

Merci.

**Mme LA MAIRE :** Très bien. Nathan SOURISSEAU a demandé la parole, ensuite Gilles SPICHER, puis Sadia GHARET, et enfin Nicolas BODIN.

**M. Nathan SOURISSEAU :** Bonsoir à tous. Je souhaitais revenir sur la question de la jeunesse, qui était aussi présentée au sein de cette ABS.

Je voulais déjà rappeler quelques éléments factuels. Un cinquième des habitants de notre ville sont des jeunes, et pour une grande partie ce sont des étudiants. Cela a également été rappelé, c'est un élément très important pour la vitalité de notre commune et de notre territoire.

Nous l'avons vu au travers de la présentation de l'analyse des besoins sociaux par Sylvie WANLIN, la situation de notre jeunesse est préoccupante. Aujourd'hui, 22 % des Bisontins sont sous le seuil de pauvreté, mais ce chiffre monte à plus de 35 % pour les jeunes de moins de 30 ans, ce qui est tout à fait considérable. Pour cette tranche d'âge, nous ne sommes qu'à 22 % au niveau national.

Plus de 15 % des moins de 34 ans voient leur santé mentale se dégrader, on imagine que c'est également lié à la situation sanitaire particulière que nous connaissons. Nous avons également une augmentation de 14 % des demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans à Besançon, contre 8 % à l'échelle régionale. C'est aussi un point qui doit nous alarmer. Quand Sylvie dit que l'Analyse des besoins sociaux nous permet de réfléchir et de mener des politiques, c'est un chiffre important.

La situation est également préoccupante au niveau de l'aide alimentaire, ce qui est aussi présenté au sein de l'ABS. Cette aide concerne aujourd'hui une large partie de la population, ou en tout cas une large partie de la population en a besoin : les jeunes décrocheurs, les jeunes à la recherche d'emploi, les étudiants précaires, pour ce qui concerne la jeunesse.

Enfin, sur les 24 586 personnes isolées à Besançon en 2018, 5 847 étaient des étudiants. Ce chiffre de 2018 était déjà assez considérable et la situation sanitaire a sans doute renforcé ce sentiment, d'autant plus qu'une grande partie des étudiants vivent seuls. Ils sont davantage soumis à l'isolement, d'autant plus dans le contexte actuel et les deux confinements que nous avons pu connaître.

Au regard de ce constat, et c'est tout à fait normal et évident, il est important pour nous de soutenir notre jeunesse. Je peux déjà vous dire que nous les avons soutenus *via* les *Welcome pack*, en lien avec le bureau de la vie étudiante et le Grand Besançon. Ces packs permettent aux étudiants d'accéder à des équipements primaires, c'est un dispositif qui a plutôt bien fonctionné. Nous avons soutenu une partie de cette opération.

Du côté de Grand Besançon, sur l'orientation vie étudiante, nous avons rencontré, avec mon collègue Sébastien COUDRY, les différentes associations qui œuvrent en ce moment particulier. Je ne peux pas toutes les citer, mais nous pouvons évoquer la Croix Rouge, pour l'aide alimentaire, qui fait un travail considérable, et Les Josettes, pour la faculté de centre-ville, une association étudiante qui essaie de combler un certain nombre de manques et d'aider à son niveau. Ce sont des associations qui méritent d'être soutenues.

Je voulais dire aussi, et cela a été évoqué par Sylvie, qu'une stratégie se met en place aujourd'hui au niveau du CCAS pour faire de la jeunesse un élément majeur de ce mandat et pour soutenir cette partie de la population, qui en a réellement besoin.

Côté Ville, nous avons également créé très récemment une mission jeunesse pour plus de transversalité et d'efficacité dans nos politiques jeunesse et pour travailler ensemble sur ces politiques.

Enfin, je vais revenir sur quelques propos qui ont été tenus. Nous partageons tous, au-delà de nos couleurs politiques, cet enjeu de la jeunesse. Il est effectivement incontournable de travailler avec l'université, qui est un acteur indéniable sur notre territoire. Je l'ai dit au début de mon propos, la présence de l'université est un facteur de vitalité énorme pour notre commune. C'est un enjeu important.

Nous soutenons évidemment l'université et travaillons ensemble sur les politiques qui peuvent être engagées, sur les formations, sur l'avenir de notre territoire. Je peux citer l'exemple de l'alternance, qui est assez développée, avec plus de 80 formations ouvertes, dont les taux de réussite et d'insertion sont relativement importants. C'est un point sur lequel nous pouvons travailler ensemble.

Enfin, je finirai sur les propos de Karima ROCHDI et Claude VARET, qui parlaient de l'idée de faire de notre ville une ville dynamique...

**Mme LA MAIRE** : Vous allez devoir conclure, il reste 30 secondes.

**M. Nathan SOURISSEAU** : Je conclus, pardon.

Je voulais évoquer le festival « Ici c'est Besac », qui est un enjeu complémentaire de toutes les réponses que nous pouvons apporter d'un point de vue social. Il permet, en lien avec le tissu associatif en matière de jeunesse sur notre territoire, de répondre à ces besoins.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.

J'avais ensuite donné la parole à Gilles.

**M. Gilles SPICHER** : Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Cela a été dit, ce document nous est précieux. Il nous donne chaque année une photographie de la situation économique et sociale de la ville et nous donne les grandes lignes sur lesquelles nous pourrions nous appuyer quant à notre action. Merci aux services qui ont produit ce document, et merci à Sylvie WANLIN, qui a bien voulu nous le commenter. Ce n'est pas forcément facile de présenter un document d'une telle richesse et d'une telle densité.

Simplement, en deux mots. Pour savoir où nous allons, il faut déjà savoir d'où nous venons. Je voudrais en profiter pour rappeler que, dans le domaine social, la Ville de Besançon a, depuis longtemps, été pionnière. Rappelons que Besançon a été l'une des premières villes à se doter d'un CCAS, et nous pouvons nous enorgueillir d'avoir été la première ville, sous l'impulsion d'Henri HUOT, à instaurer en 1968 un revenu minimum vital garanti, « afin de donner une existence digne aux plus démunis », disait Henri HUOT.

Quelques années plus tard, Michel ROCARD, Premier ministre, est venu en personne à Besançon pour la mise en place du RMI. Déjà à ce moment-là, les opposants donnaient comme argument que « cela coûtait trop cher », que « nous n'avions pas les budgets », etc., ritournelle que nous n'avons pas fini d'entendre. Heureusement que les responsables politiques municipaux de l'époque ont fait preuve de courage politique pour passer outre.

Je voudrais aussi citer la mise en place, avec le concours d'Auguste PONSOT, directeur du CCAS, des foyers logements pour personnes âgées, précurseurs des résidences autonomie.

Je voudrais également rappeler que Besançon a fait le choix de la création d'un service hygiène et santé et d'un service de vaccination, ce qui n'est pas le cas de toutes les grandes villes.

C'est donc de cette histoire que nous sommes les héritiers, et c'est cet héritage que nous nous efforçons de faire vivre. D'autant plus que l'urgence sociale frappe à notre porte et que nous nous devons d'y répondre, ce rapport le montre bien.

Je ne vais être ni long ni redondant, la situation de la jeunesse a été pointée par presque l'ensemble des intervenants qui m'ont précédé. Ce taux de pauvreté de 35 %, 13 % au-dessus de la moyenne de l'ensemble de la population, chez les jeunes de 15 à 29 ans, est effectivement très inquiétant. Il est noté qu'il s'agit de jeunes, souvent peu diplômés, qui peinent à s'insérer sur le marché du travail.

Les situations d'isolement sont plus fréquentes chez les jeunes, chez les personnes en situation de handicap, de chômage, de précarité, et dans les familles monoparentales. Effectivement, le CCAS a déjà mis en place une politique en direction de ces populations, et il continuera.

Concernant l'université, puisque cela a été cité, je voudrais quand même rappeler que c'est l'État qui en est responsable. Ce sont les politiques menées par les différents gouvernements qui sont les principales responsables de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'université.

Je voudrais juste m'arrêter sur trois derniers chiffres révélateurs. Parmi les 86 719 affiliés au régime général de la sécurité sociale, nous comptons 19,8 % de bénéficiaires de la CMU et de l'ACS, qui sont aujourd'hui regroupées dans la CSS et dans l'AME, ce qui représente environ 17 000 personnes. Parmi eux, 17,6 % sont sans assurance complémentaire, ce qui représente environ 15 262 personnes. Un dernier chiffre. En 2019, parmi les 88 547 patients ayant recours à des soins, 10,7 %, c'est-à-dire 9 447 personnes, n'avaient pas de médecin traitant.

Nous ne sommes bien sûr pas les seuls acteurs à intervenir dans ces domaines, tout ne dépend pas de nous, mais ces quelques chiffres nous indiquent quelles doivent être nos priorités et nos responsabilités.

**Mme LA MAIRE** : 30 secondes.

**M. Gilles SPICHER** : Au nom du groupe AGC, je suis persuadé que l'équipe municipale ne reculera pas devant ses responsabilités.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Maintenant, c'est à Sadia GHARET.

**Mme Sadia GHARET** : Merci.

Tout d'abord, je tiens à remercier les services du CCAS pour ce travail, ô combien précieux dans nos actions, nous permettant d'avoir une véritable vue de la situation de notre territoire.

Je tiens, au nom du Groupe communiste, à intervenir sur cette analyse des besoins sociaux 2020. Si nous faisons une analyse générale, il n'y a pas tellement de changements par rapport à 2019. En effet, la population bisontine, assez jeune quand on la compare à d'autres villes de même taille, forme des poches de pauvreté situées dans les quartiers prioritaires. Ainsi, malheureusement, les grandes lignes ne changent pas.

En revanche, ce qui change, c'est bien l'amplification de la précarité pour celles et ceux qui la subissaient déjà, et l'arrivée dans la précarité de celles et ceux qui, jusqu'alors, en étaient à la limite. En effet, partout en France, la crise économique, amplifiée par la crise du COVID-19, a entraîné des gens dans une situation de précarité de laquelle il est de plus en plus difficile de sortir.

Il serait illusoire d'imputer l'ensemble de cette problématique à la crise du COVID-19. Comme je le rappelais en début d'intervention, cette crise ne fait pas bouger les grandes lignes du contexte social et économique, elle rend surtout les pauvres plus pauvres et les riches plus riches, comme le montre la dernière étude d'Oxfam. S'il y avait une tendance à souligner, ce serait la situation de précarité généralisée dans laquelle continue de sombrer notre jeunesse, une précarité à tous les niveaux : psychologique, financière, etc. En 2020, on observe une augmentation de 14 % des demandeurs d'emploi dans la tranche d'âge des 18-25 ans. Ici, à Besançon, 35 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Longtemps, les pouvoirs publics ont oublié cette tranche de la population, il est temps de nous en saisir.

Ces données nous poussent à poursuivre le combat contre l'isolement et la précarité et à prendre nos responsabilités pour ne pas continuer à sacrifier notre jeunesse. Nous, élus locaux, devons-nous saisir de ces constats et mettre en place toutes les mesures en notre pouvoir pour combattre la précarité, le chômage et l'isolement.

Nous avons, chers collègues, des moyens d'action. Certains ont été intégrés dans nos programmes municipaux. Dans le programme sur lequel nous avons été élus ont été mises en avant des mesures pour la jeunesse, et cette Analyse des besoins sociaux montre la justesse de nos propositions. Il faut maintenant tout mettre en œuvre, que ce soit dans cette assemblée ou à Grand Besançon Métropole, pour agir concrètement contre ce fléau qu'est la précarité.

Merci de m'avoir écoutée.

**Mme LA MAIRE** : Merci.  
Nicolas BODIN.

**M. Nicolas BODIN** : Merci, Madame la Maire. Quelques mots.

J'ai été assez surpris par certains propos de l'Opposition. J'ai l'impression que, chaque année, ils redécouvrent les inégalités sociales. Il y a l'ABS, et, en plus, cette année, il y a la crise du COVID. Les inégalités sociales existent presque depuis l'existence de l'Homme et de l'humanité. Politiquement, dans des camps différents et avec des visions différentes, c'est notamment contre cela que nous nous battons.

Les inégalités sociales sont de différents types, elles sont culturelles, sportives, en termes de santé, de sécurité, d'éducation. Notre Majorité et les Majorités précédentes se battent contre cela, justement pour établir une certaine égalité des chances entre nos différents concitoyens.

M. CROIZIER, je croyais, allait nous faire pleurer. Je rappellerai quand même que, hier, à l'Assemblée nationale, le gouvernement et ses députés ont voté contre la proposition des socialistes pour un minimum social pour les moins de 25 ans.

Je suis également étonné, Monsieur FAGAUT, qu'en tant que vice-président du Département vous ne défendiez pas par exemple la proposition, qui est déjà à l'œuvre dans 19 départements gérés par des majorités de gauche, d'une allocation à titre expérimental en direction des jeunes. Ce sont de vraies mesures, ce sont des engagements politiques, et ce sont peut-être ces engagements qui font la différence entre vous et notre Majorité.

Sur l'évolution de la population, les villes-centres se dépeuplent globalement dans toutes les grandes villes, sauf pour un cas particulier, celui de Dijon. Vous semblez opposer ville-centre et périphérie. Je rappellerai que vous êtes également délégué communautaire et que nous pourrions avoir ce débat aux mêmes places la semaine prochaine. Si je défends Besançon, je défends également l'ensemble du territoire, je suis vice-Président de la Communauté urbaine et je n'oppose pas la ville-centre aux communes de la périphérie.

Concernant l'attractivité, il faut effectivement qu'il y ait une certaine attractivité de la ville de Besançon et une croissance verte et durable. L'attractivité passe par beaucoup de choses : le fait d'avoir un hôpital de très grande qualité, d'avoir une vie culturelle, associative, sportive de grande qualité, de pouvoir se loger avec des moyens qui demeurent décents. C'est le travail que vous propose la Majorité municipale, mais également la majorité de la Communauté urbaine.

À propos de l'université, vous oubliez de le dire, les effectifs de l'université de Franche-Comté sont tout de même en hausse. Nous avons la chance d'être une université pluridisciplinaire, et nous avons également la chance que cette université se développe plutôt bien. Beaucoup de travaux ont été soutenus à la fois par l'Agglomération et par la Région. Je vous rappellerai le transfert des sciences médicales et pharmaceutiques sur les Hauts-du-Chazal, un vrai écoquartier en ce qui concerne la santé, à la fois en termes de formation et en termes économiques, avec le passage du tramway. C'est une vraie volonté politique qui a eu lieu.

Il y a aussi la rénovation qui va débiter au campus de la Bouloie dans les jours ou les semaines qui viennent, notamment avec la relocalisation de l'école d'ingénieur en biomédical, qui a tout de même pour objectif de doubler ses promotions.

Il y a également le projet sur le centre-ville et son attractivité, et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles je le soutiens, de cette Bibliothèque universitaire. Le fait que nous ayons trois campus, y compris un campus en centre-ville, est quelque chose d'assez unique et c'est une grande chance pour notre territoire.

L'université, c'est quand même 23 000 étudiants et 2 000 personnels, c'est vrai que c'est l'un des facteurs de plus grande attractivité sur notre territoire, c'est pourquoi les liens avec elle sont extrêmement étroits. Je sais que la Présidente rencontre très régulièrement la nouvelle Présidente de l'université, Macha WORONOFF. Par exemple, lorsque nous proposons le projet de campus connecté dans le cadre du contrat de ville, c'est aidé et soutenu par la Présidente de l'université de Franche-Comté.

Sur les formations, n'oublions quand même pas que presque toutes les formations sont disponibles par la voie de l'apprentissage, du CAP au diplôme d'ingénieur. C'est une véritable chance, et cela veut aussi dire que les universitaires ont su s'adapter et développer de nouveaux types de formation. Pour cela, ils doivent absolument être remerciés.

**Mme LA MAIRE** : 30 secondes.

**M. Nicolas BODIN** : Concernant l'économie, c'est vrai que nous nous rendons compte que la technopole en santé et la technopole en microtechnique représentaient aussi des enjeux politiques

très forts. Ces technopoles se développent de manière extrêmement rapide. Une volonté politique au cours de ce mandat est d'avoir des investissements forts sur une technopole dans le domaine du numérique et dans le domaine du développement durable.

Concernant la construction, oui, il faut rester attractifs, oui, il faut construire. En revanche, il faut peut-être construire un peu différemment, tout simplement parce qu'il y a également de nouvelles contraintes. Le « zéro artificialisation nette » est une contrainte très forte que nous devons soutenir politiquement et respecter le plus rapidement possible.

Merci.

**Mme LA MAIRE** : Merci.  
Elise AEBISCHER.

**Mme Elise AEBISCHER** : J'aurais juste un complément à apporter par rapport aux éléments concernant la précarité de notre jeunesse.

En tant que Ville de Besançon et principal employeur du bassin de vie, nous avons une responsabilité toute particulière. Je voudrais rappeler quelques chiffres et quelques propositions pour l'avenir.

Lors de la présentation de la stratégie pluriannuelle des ressources humaines en comité technique, il y a eu un nouvel élément, qui est l'accueil d'apprentis mineurs. Jusque-là, ce n'était pas possible dans la collectivité. Cela permettra dans le futur d'accueillir plus d'apprentis.

Nous le savons, c'est parfois difficile lorsque l'on est mineur de trouver un stage. Notre mission sociale en tant que collectivité territoriale est de proposer ces débouchés à ces jeunes. Il faut le faire dans les meilleures conditions possibles, c'est pourquoi nous travaillons avec chacune des directions pour voir où nous pouvons prendre des stagiaires et avoir un maître de stage qui prend soin de son stagiaire ou de son apprenti.

Généralement, c'est presque 400 jeunes stagiaires qui sont accueillis dans nos collectivités. Nous avons eu une année 2020 où cela a parfois été plus difficile, notamment avec les conditions sanitaires, nous ne pouvions pas forcément les placer dans le même bureau ou avec les autres.

En tout cas, cette responsabilité d'accueillir des stagiaires, d'accueillir des apprentis, est importante. Elle est importante pour notre jeunesse, cela peut créer des vocations dans la fonction publique territoriale. Je rappelle que la Ville de Besançon, GBM et le CCAS réunissent presque 100 métiers. Parfois, lorsque l'on engage une formation, on ne pense pas forcément à la fonction publique. Cela permet donc à ces jeunes de trouver une solution à court terme pour trouver un stage et crée aussi des vocations.

Nous avons quelques beaux exemples dans la collectivité de personnes qui ont commencé en stage et qui ensuite sont restées, à qui nous avons pu proposer du travail. Cela peut aussi être une réponse lorsque nous avons parfois des problèmes dans certains métiers sous tension, pour lesquels nous savons que nous avons du mal à recruter. Cela peut être une bonne chose d'accueillir un jeune et de le faire progressivement évoluer.

Cela fait partie des axes sur lesquels nous allons travailler dans ces prochaines années. L'apprentissage ouvert pour les jeunes mineurs sera déjà une belle avancée pour eux.

**Mme LA MAIRE** : Merci.  
Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. Je vais à mon tour faire une petite réponse à M. BODIN.

Monsieur BODIN, ce qui est bien dans cette assemblée est que, quand l'Opposition parle d'écologie, le Groupe écologie veut se l'accaparer, et quand l'Opposition parle d'accompagnement social, c'est le Parti Socialiste qui veut reprendre la main. Sur ces deux sujets, s'il y a bien un enjeu, c'est celui de partager un constat et des solutions.

Sur le fond de ce que vous avez dit, je crois que nous avons effectivement une vraie différence de conception de l'accompagnement social. La solidarité, de ma conception, ne consiste pas seulement à permettre aux personnes fragiles de subsister, ce serait leur porter bien peu de considération.

Pourquoi la proposition du Parti Socialiste a-t-elle été rejetée ? C'était votre proposition, vous proposiez aux étudiants de subsister. Le gouvernement a fait un autre choix, qui est mieux que le RSA, avec non seulement une rémunération jusqu'à 500 € par mois mais avec un véritable accompagnement vers l'emploi. Cela s'appelle « Un jeune, une solution ». C'est la différence entre uniquement donner de l'argent pour subsister et investir dans la jeunesse pour leur offrir un avenir. C'est toute la différence qu'il y a entre vous et moi.

Sur l'ensemble des critiques de l'État que j'ai pu entendre, je crois que nous avons pourtant un devoir collectif. Qu'il faille aller plus loin pour les étudiants, oui, je peux l'admettre, mais je rappellerai quand même que la compétence sociale n'est pas uniquement l'État, elle est partagée. C'est la complémentarité entre les mesures de l'État, les mesures prises par la Région, parce que j'ai pu en entendre quelques-unes dernièrement, les mesures prises par le Département et les mesures prises par la Ville de Besançon qui fera office d'amortisseur et nous permettront de traverser cette période difficile.

En tout cas, cette complémentarité sera toujours mieux que les petites phrases en Conseil Municipal ou sur les réseaux sociaux qui critiquent l'État.

Merci.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci.

Effectivement, pour répondre aussi à Nicolas BODIN, nous allons essayer de rester dans un débat municipal et ne pas y mélanger le débat national ou le débat départemental. Je ne vous ai pas forcément entendu vous exprimer sur le plan de relance que le Département a pu porter à hauteur de 20 M€, qui s'inscrivait dans le cadre des solidarités humaines. Je ne vous ai pas non plus entendu parler de l'accompagnement accru au juste droit, porté par le Département, et toutes les mesures qui sont mises en place, mais là n'est pas l'objet de mon intervention.

J'aurais simplement deux questions et deux observations. La première observation répond à M. SPICHER, notre historien du soir. Puisque vous êtes remonté à 1968, quels sont aujourd'hui les résultats de 27 ans du contrat de ville porté par les majorités successives qui sont ici à la tête de la collectivité ? Nous les avons aujourd'hui, les résultats de ces 27 ans de contrat de ville, en tout cas en partie, dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux. Vous le voyez, les chiffres aussi sont têtus par rapport à cela.

Deuxième observation. Madame la Maire, cela ne vous aura pas échappé que dans l'Analyse des besoins sociaux, 86 % des actifs de Grand Besançon Métropole résident à au moins 30 minutes de leur lieu de travail. C'est un petit rappel par rapport à la RN 57, pour laquelle vous avez oublié de me répondre dans le cadre de mes propos liminaires, concernant les deux CPER et la perte de ces 4 M€. Ensuite, deux questions. Comment expliquez-vous cette perte de 5 % d'habitants dans l'hypercentre, avec - 555 habitants ? Idem sur le secteur de Bregille, où nous perdons 8 % d'habitants, c'est-à-dire 300 habitants.

Aussi, cela ne vous aura pas échappé, parce que nous avons l'air d'éluder ce point de l'ABS, il y a un sentiment d'insécurité et des faits d'insécurité marquants dans le cadre de l'ABS. Nous avons plus de 700 faits d'incivilités mensuels répertoriés, portés dans le cadre de cette ABS. En termes de sentiment d'insécurité, cela explose dans tous les quartiers de Besançon, sauf à trois endroits : Battant, Clairs-Soleils, Planoise. Peut-être qu'il y aurait une loi du silence sur ces territoires, je ne sais pas. En tout cas, sur l'ensemble des autres territoires, les sentiments et les faits d'insécurité explosent. J'aimerais savoir comment vous expliquez cela.

Merci.

**Mme LA MAIRE** : Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Je souhaitais aussi répondre à Nicolas BODIN. Je voudrais juste rappeler que l'ambition du gouvernement n'est pas d'enfermer la jeunesse dans un minima social mais bien de la soutenir dans une période où tous les horizons doivent lui être ouverts, notamment en les accompagnant dans la formation, dans l'accès à l'emploi. Beaucoup de jeunes, en particulier étudiants, subissent les conséquences de la crise aujourd'hui.

Pour les étudiants, des mesures fortes ont été mises en place, que je rappelle : deux repas par jour à 1 € ; une aide exceptionnelle de 200 € pendant le premier confinement, renouvelée à 150 € lors du deuxième ; le recrutement de 20 000 étudiants tuteurs dans les universités ; la création d'un chèque psy. Pour les jeunes en situation de précarité d'une façon plus générale, il y a aussi eu un soutien à travers l'aide exceptionnelle créée en novembre pour les travailleurs précaires, qui est prolongée jusqu'en mai 2021. Il y a aussi le plan « Un jeune, une solution », qui porte ses fruits. Depuis août 2020, plus de 1 million de jeunes de moins de 26 ans ont pu être embauchés, soit un niveau presque équivalent à 2019. Aussi, le gouvernement a renforcé la garantie jeune pour passer de 100 000 à 200 000 jeunes concernés par mois.

**Mme LA MAIRE** : Très bien, merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Benoît CYPRIANI.

**M. Benoît CYPRIANI :** Concernant le sentiment d'insécurité, vous faites référence au document réalisé par l'AudaB, si je ne m'abuse. Vous remarquerez que cela a reposé sur une enquête qui s'est arrêtée en 2015, donc les chiffres que vous avez ne sont pas du tout actuels. Concernant les faits d'insécurité, nous n'avons pas de chiffres 2019 sur ce document.

**M. Ludovic FAGAUT :** Dans ce cas, il serait peut-être important de nous donner les chiffres de 2019, Monsieur CYPRIANI.

**Mme LA MAIRE :** Vous avez tous salué le travail qui a été fait par l'ensemble des Services. Nous pouvons effectivement remercier ce travail d'année en année. Pour autant, toutes ces sources de données sont plus ou moins alimentées et accessibles. Il n'existe pas ou très peu de données qui soient disponibles et analysées au fil de l'eau. Cela n'existe pas ou peu, si ce n'est le niveau de l'eau dans la rivière.

Sur un certain nombre d'autres éléments, ce sont des données complexes, qui se collectent et ont besoin d'être consolidées. C'est toute la logique du travail des bases de données. Souvent, nous avons dans les analyses un an ou deux de distance par rapport au temps où nous nous trouvons. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes très fiers du travail fait, qui est très important et qui doit être constamment renouvelé.

Abdel GHEZALI.

**M. Abdel GHEZALI :** Très rapidement, je voudrais intervenir par rapport aux propos de M. FAGAUT sur la question du résultat de 27 ans de contrat de ville.

Je crois qu'il est très compliqué de mesurer les interventions, les actions sociales que nous menons. Quand je dis que c'est très difficile, c'est parce qu'elles sont mesurées. Je remercie Sylvie, elle a donné une belle photographie de l'ABS en allant sur une thématique, celle de la jeunesse, mais en donnant d'autres éléments. La présentation de l'ABS n'est pas simplement l'action du CCAS, c'est l'action de l'ensemble des délégations autour de cette assemblée. Cela porte vraiment sur la politique sociale que nous mettons en place.

C'est toujours un peu « la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine », mais je crois que, concernant le contrat de ville, de très belles actions sont menées, au-delà des actions en termes culturelles, sportives ou d'insertion. Nous pouvons toujours dire que le contrat de ville ne sert pas à grand-chose et que les actions qui sont menées ne sont pas terribles. Je rappelle quand même que, le contrat de ville, ce sont des actions menées avec Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le Conseil Départemental, et que la Région y participe pour de l'investissement, des rénovations urbaines et sur le PRU, ce qui est, je pense, essentiel.

Évidemment, nous pouvons toujours dire qu'en 27 ans rien n'a été fait, que les actions ne sont pas terribles, mais il est compliqué, et c'est le débat que nous avons ce soir, de répondre à tout et de tout réparer. En tout cas, il y a un vrai amortisseur. Le contrat de ville essaie de mener des actions en lien avec les collectivités et les associations. Je rappelle que le contrat de ville, même si c'est difficilement mesurable, est là aussi pour accompagner des associations, les soutenir. Nous saluons dans l'ABS toutes les actions menées, mais je salue aussi ici l'engagement des associations et de leurs bénévoles et salariés.

Le contrat de ville peut être amélioré, il doit l'être, peut-être en reconcentrant et en n'allant pas de manière aussi large que nous pouvons le faire, mais c'est un autre débat. Je pense qu'un travail est fait en lien avec l'État, en lien avec les différentes collectivités et Grand Besançon Métropole, et la Ville de Besançon prend toute sa place sur ce sujet.

Je pense que, si le contrat de ville n'existait pas et que nous ne menions pas toutes ces actions, l'ABS nous montrerait de plus grosses difficultés encore que celles que nous pouvons malheureusement avoir ici, et je crois que tout le monde y prend sa part.

**Mme LA MAIRE :** Très bien.

Je voudrais apporter deux ou trois éléments. Sylvie WANLIN clôturera cette discussion, qui montre en tout cas combien nous sommes tous très préoccupés de la situation sociale dans laquelle nous nous trouvons et que nous allons tous nous mettre autour de la table pour trouver les meilleures solutions.

Il y a deux niveaux de discussion dans cette assemblée. Un niveau est national. Je tiens à rappeler un détail qui n'en est pas un. Un dispositif existait, appelé ARP – Aide à la recherche du premier emploi – , que ce gouvernement avait arrêté en s'installant. Face à la crise sociale de la jeunesse, aujourd'hui, il décide finalement de se réintéresser à cette jeunesse.



Ensuite, je voudrais dire que le dispositif aujourd'hui commence par un endettement des jeunes par un processus d'engagement de 10 000 €, ce qui n'est pas rien pour démarrer dans sa jeunesse. Nous sommes loin du revenu universel.

Je reviens plus particulièrement sur un certain nombre de choses qui font référence à ce qu'il se passe sur notre territoire. Ce qui nous anime ici et si nous sommes ici, c'est aussi pour nos habitants, ceux de Besançon et ceux du Grand Besançon, et même pour des habitants qui peuvent parfois être temporaires, comme nos étudiants, qui animent beaucoup notre ville.

Je tiens quand même à dire que nous oublions très souvent que nous avons une ville, et nous pouvons en être fiers, qui s'est emparé du sujet social. Comme le disait tout à l'heure Nicolas BODIN, c'est une longue histoire, cette histoire de fracture sociale. Nous sommes dans des civilisations qui ont été très souvent dans des paradoxes qui consistent à créer ces fractures sociales et, par ailleurs, à essayer de pallier ces fractures sociales.

Nous sommes très fiers à Besançon d'avoir toujours eu une politique de développement de logements publics, de logements sociaux publics. Ils font effectivement que nous avons, en plus de cela, sur un territoire comme le nôtre, une population en précarité et que nous accueillons. Pour autant, nous avons besoin de plus d'accompagnement, de suivi, pour les accueillir, justement parce que nous avons cette responsabilité.

En conséquence, si nous enlevions la population universitaire par exemple, nous serions dans des villes extrêmement pauvres. Il faut le dire. C'est à cela que sert l'ABS, l'Analyse des besoins sociaux. Je tiens à dire la réalité des choses dans lesquelles nous nous trouvons, nous sommes dans la vraie vie et nous avons besoin de parler-vrai avec nos habitants. Oui, pour avoir mené cette politique sociale depuis très longtemps, nous nous sommes engagés à les accompagner mais aussi à les soutenir et à être dans une forme de grande responsabilité envers eux. C'est un trait commun et j'en suis très fière.

Une autre chose. Pour que nous apprenions les uns et les autres à parler de chiffres extrêmement concrets, objectivés, etc., tout comme nous avons fait venir le Préfet et le Procureur la dernière fois, nous demanderons à faire intervenir en Conseil Municipal d'autres partenaires, d'autres acteurs. Ils viendront avec des éléments chiffrés, des analyses statistiques très rigoureuses, avec des sources très différentes, pour faire une analyse ensemble de la situation de notre territoire.

Je tiens d'ailleurs à dire, en analysant les données INSEE que nous avons reçues récemment, que je ne mettrais jamais la ville de Besançon et les communes qui constituent le Grand Besançon en opposition, nous sommes un territoire, ni notre territoire bisontin en opposition à un territoire comme celui de Dijon. Si on regarde très objectivement les chiffres sur la Bourgogne-Franche-Comté, nous sommes par exemple dans une région qui a un déficit du solde naturel, qui nous interroge tous dans nos territoires, que ce soit Montbéliard, l'aire urbaine, Besançon, Vesoul, Dole, Dijon. Regardons très objectivement.

L'objectif que nous avons, je crois, quand nous sommes élus, est de bien réfléchir au territoire dans lequel nous nous trouvons, à la dynamique qui caractérise nos territoires et aux leviers pour trouver des solutions pour un développement qui soit cohérent avec la situation sociale des personnes, les problèmes d'environnement, etc.

Ces éléments chiffrés vous seront livrés ici, en séance, ce qui permettra aussi aux citoyens qui suivent notre Conseil Municipal d'accéder à des données objectivées. Cela donnera l'occasion de discuter très tranquillement, mais très fortement, de façon robuste, sur des données qui nous permettront de prendre un peu de hauteur sur les questions de nos débats.

Je vais aussi revenir sur des problématiques plus concrètes. Premièrement, une participation de la Ville au programme que nous appelons ici « synergie campus ». C'est un programme de plus de 50 M€, grâce à des plans de relance de l'État mais aussi à des plans d'accélération et à tous les types de plans qui existent sur le secteur. Il y a en plus un engagement de GBM par un investissement important, en particulier la conduite de maîtrise d'ouvrage. Ce programme fait qu'aujourd'hui nous pourrions avoir un campus fortement renouvelé, qui est un soutien pour l'économie.

En outre, nous sommes par exemple dans un maintien de l'effort en fonctionnement sur le secteur de l'enseignement supérieur à hauteur de 10 000 €.

Concernant la jeunesse, il faut souligner que nous avons décidé d'un soutien au CCAS avec une subvention de 9,7 M€, donc de plus de 1,5 %. C'est un choix politique que toute l'équipe ici présente a fait, parce que nous sommes conscients de l'enjeu, de l'importance et de l'urgence d'avoir un appui pour le renforcement des actions sociales en faveur de la jeunesse. Il n'était pas question que, parce que nous devons nous intéresser à la jeunesse, nous amputions tout le travail fait vis-à-vis des personnes qui sont dans des isolements pouvant les mettre dans de très grandes précarités, par exemple. C'est bien une volonté politique.

Il y a aussi la création d'un événement, « Ici c'est Besac », à destination des jeunes. Il a comme caractéristique de donner la possibilité à toute personne qui a envie d'exprimer ce qu'il est sous des formes très différentes à participer à un événement collectif. Cela va nous permettre de retrouver des liens entre ce que nous sommes, élus, et les personnes qui sont parfois très éloignées de ce que nous choisissons. Je dirais que nous choisissons parfois pour eux, l'idée n'est pas de choisir pour eux mais de choisir avec eux. Pour cela, il faut encore que nous puissions établir des liens, c'est tout le travail et tout l'enjeu que nous nous sommes donnés pendant ce mandat : recréer cette confiance et ce lien.

Ensuite, nous avons mis en place 300 places supplémentaires en restauration collective pour accueillir les jeunes enfants dans nos restaurants scolaires. Nous allons vers une extension de 11 places dans deux crèches collectives à partir du mois d'août et vers l'extension du parcours culturel dans les écoles maternelles de Planoise. Bien sûr, vous savez que nous avons opté pour une rénovation massive des équipements sportifs.

S'occuper de la jeunesse, c'est s'en occuper à tout point de vue, non seulement de l'éducation mais aussi de l'environnement, et leur donner la chance de bénéficier d'équipements. C'est bien un travail de tous les chantiers, de toutes les disciplines, de toutes les politiques, qu'il est nécessaire d'avoir. C'est quelque chose qui nous anime tous. J'espère que vous découvrirez au fur et à mesure de l'avancée de ce mandat que c'est en ce sens que nous travaillons.

En revanche, j'aurais aussi tendance à dire que le cas des - 300 habitants sur un secteur comme Bregille donne des chiffres intéressants qui indiquent aussi une transformation de la structuration des foyers. Quand, dans un secteur, nous voyons une diminution du nombre de personnes par habitat, c'est aussi parce que nous avons de plus en plus de personnes qui vivent seules, pour beaucoup de raisons. C'est un fait de société, ce n'est pas qu'à Besançon, c'est partout. Cela restructure complètement notre aménagement du territoire, l'habitat et la façon dont se répartissent les populations, où elles vieillissent et où elles vont pour construire leur premier logement et s'y installer.

Je ne sais pas qui, dans cette assemblée, a décidé d'habiter dans une ville périphérique. Ce sont des choix personnels que les uns et les autres ont, je ne sais pas quels sont les moteurs qui font que l'on s'installe à Besançon ou à l'extérieur. Cela se fait en fonction de choix personnels que je respecte. Nous voyons, là aussi, que ce sont des mouvements qui se retrouvent dans absolument toutes les villes, y compris à Dijon.

Je vais m'arrêter là. Je voulais donner un certain nombre de pistes sur les discussions que nous avons, qui étaient nécessaires. Effectivement, cette crise sociale nous anime aujourd'hui et doit nous animer durablement.

Sylvie, si tu veux apporter des éléments.

**Mme Sylvie WANLIN :** Beaucoup de choses ont été dites. Tout d'abord, je vous remercie pour toutes les félicitations que vous avez apportées au travail des Services concernant l'ABS, auxquelles je m'associe.

L'ABS, comme vous l'avez indiqué, est un guide transversal, c'est un outil qui doit nous animer pour conduire nos politiques. Ce que je voudrais dire concernant le CCAS, c'est que l'ABS va servir de trame à la construction du projet social, qui va intervenir sur la durée du mandat, donc cinq ans.

Par ailleurs, il y a l'action jeune. J'entends beaucoup parler des étudiants, qui est effectivement une catégorie de population très en souffrance. Pourtant, il ne faudrait pas oublier les autres jeunes, ceux qui sont en décrochage scolaire, ceux qui sont loin, mais aussi ceux qui sont moins loin et qui ont juste besoin d'un petit coup de pouce au niveau d'un logement, au niveau d'un BAFA. C'est tout ce que le CCAS veut construire et va essayer de construire en partenariat. Le CCAS fait « avec », il ne fait pas « tout seul ». Il va coordonner l'ensemble des partenaires, dont le Département, mais aussi la Mission locale.

Nous avons parlé de « Un jeune, une solution ». Nous allons travailler sur ce sujet avec la Mission locale. La garantie jeune est un outil précieux, mais il faut aller chercher ces jeunes. Le CCAS va essayer de contribuer à cela.

Outre les jeunes, il y a la question de l'âge, vous l'avez dit. Nous travaillerons sur ce que nous appelons l'habitat inclusif. Il y a d'autres formes d'accompagnement pour les personnes plus âgées. Nous allons travailler à la souffrance psychique, qui s'est notamment révélée avec la crise sanitaire.

Je ne vais pas alourdir le débat, nous avons déjà bien débattu. Concernant l'attractivité au niveau de GBM, à tous les niveaux, je pense que nous pouvons contribuer à rendre cette ville moins inégalitaire. Effectivement, il ne faut pas le découvrir, les inégalités sociales existent, la crise sanitaire n'a hélas fait que les renforcer.

**Mme LA MAIRE :** Merci beaucoup.

C'était donc un document d'information, aucun vote n'est nécessaire. Merci en tout cas pour la qualité des échanges.

Monsieur FAGAUT, je ne voudrais pas que vous croyiez que je voudrais échapper à la question sur la RN 57, sur les 4 M€. J'avoue que, là encore, je ne sais pas de quoi vous parlez. Dans le CPER, il est inscrit 8 M€ pour les études, avec une projection à 120 M€ pour l'ensemble de l'équipement. C'est une projection, nous avons vu que sur d'autres tronçons les projections ont dérivé à plus de 20 %, donc ces éléments sont encore à travailler.

Pour l'instant, je n'ai donc vu aucune perte de quelque million que ce soit. C'est peut-être comme pour les 70 000 €, quelque chose que vous avez entendu ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous m'excuserez, je ne peux pas vous laisser dire ce genre de choses. Je crois que ce n'est pas Laurence MULOT, conseillère régionale, qui me contredira. Si vous n'avez pas vu qu'entre les deux CPER que sur la RN 57 étaient fléchés auparavant 8 M€ et qu'aujourd'hui 4 M€ sont fléchés et 4 M€ ont disparu, c'est qu'il y a un vrai problème de lisibilité dans vos documents ou dans les relations que vous pouvez avoir avec la Région et l'État par rapport à cela.

Tout à l'heure, c'étaient des échos. J'ai voulu vous poser la question pour savoir si vous aviez une transparence avec moi sur le sujet, mais nous finirons bien par le savoir de toute façon.

Par rapport à la perte de ces 4 M€, merci de nous dire si cela veut dire que vous remettez en cause le projet. C'est une question simple. Vous m'avez répondu que vous ne saviez pas, ce qui m'inquiète.

**Mme LA MAIRE :** Absolument pas. Je ne sais pas d'où vous sortez cette somme de 4 M€, je ne le vois pas.

**Mme Laurence MULOT :** Cela a effectivement été soulevé lors de la dernière assemblée plénière qui a lieu à Micropolis. Cela a bien été évoqué.

**Mme LA MAIRE :** Vous voulez dire au Palais des sports ?

**Mme Laurence MULOT :** Tout à fait.

**Mme LA MAIRE :** Qu'est-ce qui a été évoqué ?

**Mme Laurence MULOT :** C'est effectivement indiqué dans une annexe de rapport que l'aide par rapport à la RN 57 passe de 8 M€ à 4 M€.

**Mme LA MAIRE :** Qu'est-ce que je porte par rapport à cela ? Nous sommes bien d'accord, vous étiez en Conseil régional, donc ce sont des discussions qui ont lieu entre le Conseil régional et l'État.

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous êtes exclue de ces discussions ? *(Rires.)* Arrêtez de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas.

**Mme LA MAIRE :** Attendez.

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous n'êtes pas exclue de ces discussions. Nous n'allons pas faire le débat ici. Vous nous avez répondu que vous ne saviez pas, nous trouvons cela un peu fort que la Présidente de Grand Besançon Métropole ne le sache pas.

**Mme LA MAIRE :** Non, c'est surtout que je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres.

**M. Ludovic FAGAUT :** Ils sont réels.

**Mme LA MAIRE :** Non, bien sûr que non.

**M. Ludovic FAGAUT :** Écoutez, la presse s'en fera peut-être les échos, mais ces chiffres sont réels. Ne nous dites pas que vous ne savez pas.

**Mme LA MAIRE :** Je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres.

**M. Ludovic FAGAUT :** Ils sortent du nouveau CPER, Madame.

**Mme LA MAIRE** : Non.

**M. Ludovic FAGAUT** : Écoutez, nous vérifierons. Avec preuve à l'appui.

**Mme LA MAIRE** : En tout cas, pour que nous soyons très clairs aujourd'hui...

**M. Ludovic FAGAUT** : Vous ne l'êtes pas.

**Mme LA MAIRE** : Attendez, laissez-moi répondre, s'il vous plaît. Nous avons dit que nous nous respectons.

**M. Ludovic FAGAUT** : Pas de soucis, je vous écoute. Je suis très attentif à vos propos aujourd'hui.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.

Ce que je dis aujourd'hui est que le CPER est un contrat qui se fait entre l'État et la Région. Je vous invite d'ailleurs à regarder les demandes qui sont faites dans toutes les associations des collectivités, que ce soit l'association des maires de France, l'association de France urbaine, l'association des départements, etc. Tout le monde dit que nous regrettons que, dans les discussions qui ont lieu à ce niveau entre l'État et la Région, les collectivités ne soient pas suffisamment consultées pour voir arriver les éléments d'arbitrage qui peuvent être faits.

Peut-être qu'aujourd'hui vous êtes en train de m'annoncer une information que je ne connais pas, mais je dis simplement que pour l'instant ce n'est pas le cas. Si c'est le cas, que 4 M€ ont été fléchés au lieu de 8 M€, nous rediscuterons de la nature de cette réduction. Nous en parlerons évidemment au Grand Besançon.

**M. Ludovic FAGAUT** : Vous m'excuserez, je vais transgresser la règle puisque je vais parler une dernière fois sur ce sujet.

Merci de nous avoir apporté cette réponse sur le fait que vous n'êtes pas au courant, mais permettez-nous quand même de douter que la Présidente de Grand Besançon Métropole et la Maire de Besançon ne soit pas au courant que 4 M€ se sont volatilisés dans le cadre du CPER qui a été rediscuté dernièrement au sujet de la RN 57. Permettez-nous d'en douter.

**Mme LA MAIRE** : Écoutez, ce n'est pas la première fois que je verrais un certain nombre de sommes se volatiliser, comme vous le dites. Ce n'est pas non plus la première fois que des décisions se prennent en dehors des collectivités. Je vous invite encore une fois à regarder l'ensemble des associations des collectivités qui demandent régulièrement d'être davantage associées à ces décisions.

Comme je suis dans une très grande transparence, nous reparlerons de l'ensemble de ces chiffres. Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 05

#### Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 (situation au 31 décembre 2019)

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose maintenant de passer au rapport n° 5. Il traite de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Mme Elise AEBISCHER** : Quelques mots pour vous dire que ce rapport vous présente la situation entre les femmes et les hommes pour l'année 2019, nous sommes donc un peu dans le passé.

Ce rapport s'inscrit dans la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle, qui demande aux collectivités de faire un point en termes de ressources humaines, d'actions et de politiques publiques concernant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vous avez pu parcourir les différents chiffres, la Ville de Besançon n'est pas totalement imperméable aux grands enjeux de la société, qui ont déjà été constatés. Nous sommes sur des métiers qui sont très genrés, avec des filières très masculines et d'autres, très féminines. Aujourd'hui, nous ne dérogeons pas à la règle dans la société. D'ailleurs, cela peut aussi être un enjeu, quand nous sommes sur des métiers qui peinent à recruter, d'offrir des vocations à des femmes, d'aller vers ces métiers qui sont parfois considérés à tort comme masculins. Cela peut aussi être une piste de réflexion pour la suite.

Un certain nombre de chiffres reviennent sur tout cela. Sans surprise, le temps partiel est aujourd'hui pris majoritairement, si ce n'est quasi exclusivement, par des femmes. Il y a de grands enjeux aujourd'hui pour avoir une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Cela peut passer par le télétravail, par le temps partiel, mais j'y mets un point d'attention. C'est une bonne chose que les femmes et les hommes puissent choisir d'autres modalités du travail, mais nous constatons aujourd'hui que ce sont souvent les femmes qui vont vers ces modalités. Il ne faudrait pas qu'il y ait un effet pervers et que nous « ramenions les femmes à la maison ». C'est évidemment une demande très forte de nos agents et nos agentes de pouvoir continuer à amplifier ces politiques, mais faisons-y attention.

Pour information concernant ce qu'il va se passer dans les mois à venir, nous sommes en plein dialogue social avec les organisations syndicales pour vous présenter prochainement un plan d'égalité professionnelle pluriannuel. Il réinterrogera tout ce que nous avons dit concernant l'articulation du professionnel et de la vie personnelle et un meilleur accompagnement des congés parentalité, des congés maternité, notamment quand l'agent revient dans la collectivité, pour qu'elle soit reçue le mieux possible et avec un suivi individuel. C'est aussi la question du congé paternité et la question de la réduction de l'écart entre les filières. Nous constatons qu'il y a encore des différences d'indemnisation entre les filières, notamment administratives. Nous savons aujourd'hui que celles qui sont majoritairement féminines, la filière médico-sociale, sont aussi des filières auxquelles nous allons donner un coup de pouce par la suite. Cela fait partie des chantiers qui vont vous être proposés prochainement, dans le cadre de ce plan pluriannuel.

Vous avez aussi quelques éléments sur les actions qui se sont déroulées sous le mandat précédent, pendant l'année 2019, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en termes de politiques publiques, d'animation des collectifs de défense des droits des femmes.

J'ai une petite pensée pour les associations qui militent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour le droit des femmes, qui se retrouvent depuis presque un an dans une année blanche. Elles aimeraient organiser un certain nombre d'événements grand public. Autour du 25 novembre, autour du 8 mars, elles sont à chaque fois obligées d'annuler ce qu'elles avaient prévu ou de revoir leur copie. Nous nous félicitons tout de même qu'elles puissent encore intervenir dans le milieu scolaire et dans le milieu périscolaire.

**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie.

Vous savez que, quand nous sommes sur les Orientations Budgétaires, il est dans l'esprit de la loi de parler de ces questions d'égalité hommes/femmes, mais aussi de développement durable, et d'y amener le débat, même si ce sont des données de l'année précédente.

Avez-vous des commentaires ? Valérie.

**Mme Valérie HALLER** : Je voulais ajouter que nous voudrions améliorer ce rapport avec Elise dans les années à venir et proposer d'autres indicateurs, par exemple externes sur les actions menées depuis que nous sommes élus, etc.

Le programme du 8 mars sera diffusé sur le site de Besançon, des actions seront quand même menées autour de cette date, je vous invite à regarder cela.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 06

#### Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable

« **Mme LA MAIRE** : Comme je vous le disais, dans ces rapports qui doivent nous amener à prendre des décisions qui orientent la construction des Orientations Budgétaires, il est maintenant question du rapport de développement durable.

**M. Anthony POULIN** : J'aurais juste un mot pour dire qu'il avait déjà fait l'objet d'une présentation en octobre en début de cycle budgétaire. C'est un rappel qui est particulièrement pertinent, nous en reparlerons tout de suite au moment des Orientations Budgétaires. L'ABS, le rapport égalité femmes/hommes et le rapport développement durable ont nourri nos choix budgétaires collectifs.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.  
Monsieur BAILLY.

**M. Guillaume BAILLY** : Bonsoir. Merci, Madame la Maire.

Je voulais intervenir sur ce rapport, bien qu'il ait déjà été présenté, notamment sur un point particulier, le 1.6, réduire l'utilisation de la voiture.

Nous partageons les mesures plutôt incitatives présentées dans ce rapport qui date de 2019 sur le développement des transports en commun, du covoiturage et du vélo. Ce sont des mesures qui, selon nous, sont raisonnables, et qui vont plutôt dans le bon sens.

Je profite malgré tout de ce rapport, qui date un peu, pour nous projeter en 2021 et faire le constat amer de votre politique idéologique menée contre les automobilistes. C'est le grand retour de l'écologie punitive, dans une ville où nous opposons les gentils cyclistes et les méchants automobilistes. Une ville où votre adjoint, M. CYPRIANI, préfère verbaliser l'infirmière mal garée plutôt que le *dealer* du coin de la rue. Une ville où vous remplacez des places de stationnement par des aires de livraison inutiles et des arceaux pour vélo, désespérément vides. Une ville où vous dites aux usagers de la RN 57 coincés dans les bouchons que la solution n'est pas plus de routes mais moins de voitures. Voilà la réalité de votre politique.

Votre mode de vie n'est pas universel, n'oubliez pas que vous êtes la Maire de tous les Bisontins, et que pour certains la voiture n'est pas un choix mais une nécessité. Selon une enquête sur les mobilités des ménages, ce sont 57 % des Grand Bisontins qui se déplacent en voiture et 42 % des Bisontins.

Ne faites pas du développement durable une régression durable. Oui au développement durable, mais dans le respect des libertés de chacun.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Nous sommes bien d'accord que nous sommes en train de débattre sur un document qui est réglementaire et inscrit dans la loi ? Je voulais le rappeler.

Depuis 2010, la loi dit que ce rapport de développement durable doit nous permettre de dégager un certain nombre d'indicateurs pour voir si nos politiques publiques sont cohérentes et ne mettent pas en contradiction les intérêts pour les habitants, les milieux naturels et le système économique dans lequel nous nous trouvons. Il doit aussi nous permettre de voir dans quelle mesure tout cela doit être dans une parfaite organisation pour qu'une politique n'aille pas à l'encontre d'une autre mais que ce soit plutôt quelque chose de dynamique. Cela s'appelle du développement durable, et c'est pour cela que nous travaillons dessus.

En revanche, sur la politique de la voiture, je pense qu'Anthony POULIN va vous apporter des éléments. Je rappelle aussi que nous devons effectivement travailler pour l'ensemble des habitants, y compris pour les personnes qui ont un certain âge, y compris pour les personnes porteuses de handicap, y compris pour les personnes qui ont une poussette, etc.

C'est une demande extrêmement forte d'avoir une politique de stationnement respectueuse, avec chacun à sa place. Aujourd'hui, la société veut pouvoir choisir entre les différents modes de déplacement. Nous voulons une ville qui donnera toute sa place à l'ensemble des transports en commun, à l'ensemble des moyens de déplacement piétons, des moyens de déplacement cyclables, et la voiture prendra sa place, mais seulement sa place. C'est la politique que nous sommes en train de mener sur ce territoire.

Je me réjouis d'une chose, c'est que j'entends l'ensemble des élus du Grand Besançon demander une place très conséquente pour le vélo, par exemple.

Là encore, nous en discuterons à l'intérieur du plan de mobilité qui doit se déployer sur le Grand Besançon. Il a ouvert un ensemble de groupes de travail que Marie ZEHAF pilote, et qui va amener un ensemble de discussions sur la place de chacun des modes de déplacement.

Je laisse la parole à Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN :** J'aurais quelques éléments. Tout d'abord, comme pour chacun de ces dossiers, c'est un gros travail de compiler l'ensemble de ces données. Elles datent de 2019 précisément parce que nous les souhaitons dès octobre pour démarrer le cycle budgétaire, comme nous le verrons tout à l'heure. Je voulais souligner la qualité du travail et remercier les rédacteurs. Concernant la question que vous posez, ne soyez pas dogmatique sur le « tout voiture », vraiment.

**M. Guillaume BAILLY :** À l'inverse, ne le soyez pas sur le « tout vélo ».

**Mme LA MAIRE :** Attendez, nous ne sommes pas juste sur des discussions banales. Les cafés sont fermés, nous sommes en assemblée, chacun prend sa place.

**M. Guillaume BAILLY :** Je n'ai pas le sentiment d'être au café.

**Mme LA MAIRE :** Justement. Nous respectons tous la prise de parole.

**M. Guillaume BAILLY :** D'accord.

**Mme LA MAIRE :** Merci.

**M. Anthony POULIN :** Notre politique est une politique du choix, pour permettre à tout le monde de choisir son mode de déplacement.

Aujourd'hui, il y a des catégories comme les cyclistes ou les piétons, qui, parfois, n'ont pas des aménagements parfaitement sécurisés ou en adéquation avec leurs besoins, ce qui ne leur permet pas de faire ce choix, même sur de courtes distances.

Vous citez le nombre de déplacements pour aller au travail. Vous verrez qu'une bonne partie de ces déplacements sont sur des distances très réduites et que nous avons tous intérêt à faire en sorte que ces déplacements soient faits autrement qu'en voiture s'ils peuvent l'être. Cela évite la pollution, le bruit en ville et l'insécurité pour les piétons qui traversent, par exemple, puisque vous savez que nous avons des augmentations de vitesse. L'idée est juste de permettre ce choix.

Je ne vous laisserais pas dire une nouvelle fois quelque chose qui est faux, nous ne supprimons pas des places pour personnes handicapées pour mettre des arceaux vélo. Nous appliquons la loi LOM, qui a largement été votée, qui vient d'ailleurs renforcer l'expérimentation des collectivités et notre possibilité de créer un certain nombre de solutions, notamment pour les piétons et les cyclistes.

Cette loi LOM vient préciser que le cône de visibilité lorsqu'une voiture est garée juste devant un passage piéton est insécurisant pour la personne qui traverse ce passage. En mettant des arceaux vélo, nous rendons les traversées piétonnes beaucoup plus sécurisées et nous appliquons la loi.

C'est une loi qui a été votée très largement à l'époque par tous les bancs de l'Assemblée nationale. Nous appliquons la loi, et nous l'appliquons de manière volontariste. C'est de notre responsabilité que d'offrir des solutions de mobilité et de participer à la réduction des gaz à effet de serre.

**M. Guillaume BAILLY :** Si vous me permettez de reprendre la parole, je ne vous ai jamais parlé de places handicapées. Force est de constater que des arceaux à vélo fleurissent un peu partout dans la ville, et qu'ils sont vides.

Je vous ai interpellé sur les places de livraison. Il y a un exemple concret rue Renan, où il n'y a pas un seul commerce mais où deux places de parking sont transformées en aire de livraison. Nous nous demandons pourquoi.

Par rapport à votre volonté de développer les pistes cyclables, j'entends bien, encore qu'il faille un plan cohérent à développer. Aussi, il faut savoir qu'aujourd'hui ce sont seulement 3 % des Bisontins qui utilisent les vélos.

Qu'il y ait une certaine transition, je suis entièrement d'accord, mais la réalité du terrain est ce qu'elle est aujourd'hui.

**Mme LA MAIRE :** Nathalie BOUVET.



**Mme Nathalie BOUVET** : Merci, Madame la Maire.

J'aimerais à mon tour souligner la qualité de ce document fondamental, qui reflète le travail et l'engagement fort de tous les services et de tous les agents de la collectivité. Cela fait déjà plusieurs décennies que la Ville de Besançon et le Grand Besançon sont engagés dans une démarche de développement durable.

Au nom des valeurs que je porte, j'aimerais saluer le travail de Jean MINJOZ, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Jean-Louis FOUSSERET, Martine BULTOT et Éric ALAUZET, qui ont été les premiers à porter la question écologique pour Besançon et le Grand Besançon. Je ne citerai que quelques actions phares quand ils ont été à l'initiative de projets écologiques précurseurs qui font que notre ville est aujourd'hui une référence au niveau national :

- Dans les années 1960, aménagement du plus grand réseau de chauffage enterré à Planoise.
- 1973, création d'un poste de responsable municipal de l'énergie.
- 1999, début de la collecte sélective des recyclables et première redevance incitative.
- 2004, première installation photovoltaïque sur les toits du centre technique municipal.
- 2006, première chaufferie bois sur le réseau de chaleur de Planoise et premier plan d'action en faveur du développement durable avec l'agenda 21.
- 2007, première ville distinguée pour sa politique ambitieuse de transition énergétique avec le label Cit'ergie, dont Besançon est à l'origine.
- 2010, première consécration en tant que capitale française pour la biodiversité dans la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants.

Cette inscription du développement durable dans le long cours a transcendé les rivalités politiques. Cette tradition de l'engagement écologique, même si l'on n'a pas les mêmes couleurs politiques, notre groupe d'élus en est fier. Pour autant, les actions qui devront être entreprises à l'avenir par la Ville de Besançon et le Grand Besançon, mais aussi par tout le monde, devront être sans commune mesure pour répondre à l'urgence climatique. Cette réponse au défi du changement climatique doit être collective, vous n'avez pas le monopole du développement durable.

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous vous proposons de coconstruire tous ensemble la ville du XXI<sup>e</sup> siècle, mais en faisant le choix d'une écologie non culpabilisante, qui donne les moyens d'agir en tenant compte des contraintes de chacun. Nous croyons en une écologie du quotidien, en une écologie des solutions.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Très bien, merci. Je vais donner la parole à Marie ZEHAF, mais je voudrais vous dire que je suis très contente d'entendre le résumé d'une politique dont nous héritons.

Nous parlions tout à l'heure de vision politique partagée. C'est une caractéristique territoriale qui a consisté à penser les choses depuis des partis politiques différents en ayant toujours une conscience du social et de l'écologie, qui est née et a grandi de façon de plus en plus importante au travers d'un certain nombre de choix qui ont été faits.

Je salue en particulier Éric ALAUZET. Effectivement, quand le Groupe des Verts a émergé dans la municipalité, il a permis d'amener des politiques dont nous sommes tous fiers, parce qu'il était dans un groupe politique qui portait haut et fort ces ambitions depuis très longtemps.

Je vous remercie de le rappeler.

Marie ZEHAF.

**Mme Marie ZEHAF** : Merci, Madame la Maire. Je voudrais juste répondre à M. BAILLY par rapport à la place de stationnement rue Renan.

En fait, cette place est maintenant conforme. Elle ne l'était pas avant, elle était à moitié sur le trottoir et à moitié sur la chaussée. Cela correspond à une demande de la pédiatre qui habite et consulte sur le secteur, avec des enfants qui sont parfois difficilement mobiles. Cette place de livraison agrandie permettra aux parents de déposer leurs enfants chez la pédiatre sans problème, alors que la place n'était pas conforme avant.

**Mme LA MAIRE** : Hasni ALEM.

**M. Hasni ALEM** : Merci beaucoup. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, je pensais qu'il allait faire consensus.

J'entends souvent les mêmes choses. Nous sommes traités d'idéologues et de personnes loin de la réalité, qui sont simplement dans l'optique de mettre en avant une idéologie loin des besoins des classes populaires. J'avoue que je commence à en avoir assez. Que nous nous fassions

continuellement traiter d'idéologues alors que nous en sommes en face de personnes qui souhaitent seulement maintenir le *statu quo* tel qu'il est aujourd'hui est problématique.

J'en parle très tranquillement parce que cela fait depuis l'âge de douze ans que je n'ai pas touché un vélo. Je suis complètement un automobiliste, c'est mon mode de vie, donc il n'y a pas de soucis par rapport à cela. Il n'empêche que la situation climatique et environnementale est vraiment urgente.

Comme Mme la Maire l'a dit précédemment, le changement climatique a déjà commencé. La température augmente déjà et des réfugiés climatiques commencent à exister dans les pays du Sud. Ce sont des questions que nous ne pouvons pas « traiter par le bout de la lorgnette » avec des formules toutes faites, vides de sens, creuses, qui sont faciles.

Ce qui est bien, en plus, c'est qu'à force de dire tout le temps les mêmes choses, d'avoir un discours sur la base d'un disque rayé, vous n'avez finalement pas besoin d'écrire vos discours à chaque fois, vous pouvez reprendre le même depuis le mois de juin. C'est quelque chose d'assez pratique, je pense. C'est intéressant pour vous en tout cas, cela vous fait moins de travail, c'est bien.

**Mme LA MAIRE :** Très bien, écoutez...

**M. Guillaume BAILLY :** Excusez-moi, je crois que cette intervention m'était destinée.

**Mme LA MAIRE :** Bien sûr, Monsieur BAILLY. Ce sera court, vous avez déjà pris la parole plusieurs fois.

**M. Guillaume BAILLY :** Monsieur Hasni ALEM, épargnez-nous à chaque fois vos leçons de morale. Vous aussi, cela doit vous simplifier la vie de vous répéter. Ne déformez pas nos propos...

**Mme LA MAIRE :** Très bien, cela ne va rien apporter au débat.

**M. Guillaume BAILLY :** Si, je n'ai pas terminé. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire...

**Mme LA MAIRE :** Vous prenez la parole une troisième fois.

**M. Guillaume BAILLY :** Cessez d'opposer les modes de déplacement, tout simplement. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, mais il faut respecter la liberté de chacun.

**Mme LA MAIRE :** Sans doute n'avez-vous pas entendu ce que j'ai dit, mais nous allons nous arrêter là. Nous sommes là sur un débat d'idées, de pensées. Je suis très contente que nous puissions débattre derrière un rapport développement durable, parce qu'il le mérite. On est tous d'accord que nous avons bien débattu ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2020

### Question n° 07

#### Orientations budgétaires 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose maintenant de passer au dossier suivant. C'est le dossier qui nous anime ce soir, je pense, celui des Orientations Budgétaires.

Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN** : Il va y avoir une petite vidéo, puis nous pourrons discuter.

*(Diffusion d'une vidéo de présentation des orientations budgétaires 2021.)*

« Cette année, le débat d'Orientations Budgétaires revêt une importance particulière pour deux raisons. Il va falloir continuer à répondre à la crise sanitaire que nous traversons, 7,5 M€ en 2020, en accompagnant les plus fragiles et les plus impactés par les conséquences de la pandémie.

La deuxième raison est que le budget 2021 constituera, à n'en pas douter, une première étape significative de mise en œuvre du nouveau projet municipal, notamment avec une augmentation de 10 M€ par an de l'investissement.

Pour atteindre ces deux objectifs, la Ville de Besançon inaugure une nouvelle approche budgétaire plus engagée, plus ouverte, plus participative, qui intégrera l'évaluation de l'impact écologique et social de ses actions en lien avec les objectifs du développement durable. Ce budget a été construit selon trois axes forts.

Bâtir la ville du vivant et du bien vivre ensemble, comme les 17 M€ pour les petits travaux et équipements de proximité ; l'augmentation de 1,5 % de la subvention du CCAS pour accompagner les plus vulnérables ; bien entendu, la mobilisation dans le cadre de la crise sanitaire avec la mise en place et le maintien du centre de vaccination.

Bâtir une ville éducative, citoyenne, mobilisée pour sa jeunesse. C'est, par exemple, la création de 300 places de restauration scolaire supplémentaires ; la rénovation du Kursaal ; le festival "Ici c'est Besac", à destination de tous les Bisontins de 12 à 25 ans.

Bâtir une ville engagée pour la biodiversité et le climat. Cela passe notamment par les 60 M€ destinés à la rénovation des écoles et des crèches ; la plantation de 500 à 1 000 arbres par an ; le million d'euros dédié chaque année à la lutte contre les îlots de chaleur en ville.

198 M€, c'est le budget proposé pour 2021. Robuste et ambitieux, celui-ci n'aurait pu atteindre ce niveau sans une gestion vertueuse des deniers publics. Pour préserver le pouvoir d'achat des Bisontins, le taux de fiscalité ne sera pas augmenté.

Le budget d'une collectivité est divisé en deux grandes parties, le fonctionnement et l'investissement. Le fonctionnement, c'est, par exemple, les salaires des agents ou les subventions aux associations. L'investissement, cela peut être la construction d'une école ou la création d'un gymnase.

Concrètement, sur 100 €, voici comment seront dépensés les crédits de fonctionnement en 2021 : 10 € pour l'aménagement urbain et la biodiversité ; 17 € pour l'éducation ; 7 € pour les familles ; 15 € pour l'administration générale ; 6 € pour la sécurité, l'économie, le logement ; 14 € pour la culture ; 8 € pour les interventions sociales et la santé ; 12 € pour les finances ; 11 € pour le sport et la jeunesse.

Sur 100 €, voici comment seront dépensés les crédits d'investissement en 2021 : 36 € pour les opérations individualisées ; 24 € en tranches annuelles, travaux de gros entretien du patrimoine et matériel ; 16 € pour les subventions d'équipement et attributions de compensation ; 24 € pour la dette en capital.

Rendez-vous le 31 mars prochain pour le vote du budget. Retrouvez tout le détail de ces orientations budgétaires et posez vos questions sur [besancon.fr/budget2021](http://besancon.fr/budget2021) ».

**M. Anthony POULIN** : Merci pour votre attention. Nous allons en effet inaugurer ce temps extrêmement important qu'est celui du débat d'Orientations Budgétaires.

Le débat d'Orientations Budgétaires est avant tout un dialogue au sein de ce Conseil Municipal ce soir, mais c'est aussi un dialogue qui se poursuivra avec les Bisontines et les Bisontins. Comme cela a été dit en conclusion de la vidéo, nous allons ouvrir un espace sur notre site internet où chaque Bisontine et chaque Bisontin pourra nous poser des questions, notamment sur la structuration du budget. Ce n'est pas toujours simple à comprendre, il y a beaucoup de notions qui ne parlent pas toujours.

Nous souhaitons, cette année, dans une nouvelle démarche, engager le dialogue avec les Bisontines et les Bisontins. Nous aurions souhaité faire des réunions en présentiel pour présenter cela, mais ce n'était pas possible cette année. Nous déploierons une série d'actions dans les années à venir.

Il sera donc possible de poser des questions jusqu'au vote du budget primitif, nous y répondrons notamment par une série de petites vidéos.

Ce vote des Orientations Budgétaires doit obligatoirement se tenir avant le vote du budget, qui interviendra le 31 mars prochain, soit au moins deux mois avant. C'est un temps extrêmement important pour que nous puissions vous indiquer dans quels domaines nous souhaitons intervenir en priorité, où nous mettons nos grandes orientations.

Au-delà des chiffres, ces orientations politiques, dont il est question aujourd'hui, nous permettront de bâtir un budget avec une ligne claire : construire un budget bâtisseur de justice sociale et d'écologie, un budget, et je reviendrai sur les détails chiffrés tout à l'heure, qui s'élèvera à 198 M€.

Ce débat d'Orientations Budgétaires est donc une projection, il s'ouvre dans un moment extrêmement particulier, et ce pour deux raisons. D'une part, la crise sanitaire continue à être très vive sur notre territoire, à bouleverser complètement nos quotidiens. Nous devons encore être au rendez-vous, et nous le serons. Cela sera acté dans le budget.

Dans ce contexte de crise, il y a également la crise climatique, bien entendu. L'importance que cette crise prend aujourd'hui sur nos territoires a été rappelée par Mme la Maire en ouverture. Nous savons par exemple, avec les dernières données de Météo France, que chaque enfant qui naît aujourd'hui verra au cours de sa vie une augmentation des températures de 4 à 6 degrés. Nous voyons l'importance de la crise climatique dans laquelle nous sommes.

Face à ces vulnérabilités, qui nous rappellent l'essentiel, l'urgence est climatique, économique et sociale, en plus de la crise sanitaire. Tout cela est lié, bien entendu.

Le projet de budget 2021 constitue une première étape significative, fondatrice dans la mise en œuvre du nouveau mandat. C'est un premier pas que nous abordons avec détermination, avec des priorités fortes. C'est un budget qui concilie des réponses à l'urgence, mais pas simplement, il constitue également une volonté de construire un modèle urbain renouvelé, celui d'une ville tournée vers l'avenir, d'une ville résiliente, solidaire et citoyenne.

Ce qui change en 2021, c'est, comme je vous l'ai dit, une nouvelle approche budgétaire, malgré les incertitudes. Je vous l'ai dit, d'un point de vue formel, nous voulons rendre les choses plus accessibles et toujours plus transparentes. C'est également une nouvelle approche qui pourrait se résumer ainsi : nous l'avons dit pendant la campagne, nous le déployons dès 2021.

Tout d'abord, nous avons une stratégie financière robuste et porteuse d'ambition, avec une stabilité des taux de fiscalité dans un souci de préserver le pouvoir d'achat des citoyens qui, nous le savons, a été fortement impacté par la crise. C'était un engagement fort, nous le tenons.

Notre deuxième choix, qui est un engagement de l'équipe au moment de la campagne électorale et que nous réalisons, c'est une augmentation de 10 M€ par an sur le mandat de l'investissement, en faveur d'un plan climat solidarité. Il nous permettra notamment d'enclencher la rénovation de nos écoles et de nos crèches, avec un objectif de 60 M€ sur le mandat.

Cela permet d'engager concrètement la transition écologique tout en soutenant l'emploi et le monde économique, d'autant plus avec la crise actuelle. Rappelons à ce titre que l'investissement local représente 70 % de l'investissement public français.

De plus, dans cette nouvelle approche, nous avons une nouvelle méthode d'évaluation de l'impact écologique et social des investissements dans notre budget. L'objectif est de parvenir à l'élaboration d'un budget vert avec la critérisation des dépenses au regard des enjeux écologiques et sociaux. Ce qui transparaît dans les différents choix que je vais vous présenter, c'est que nous refusons que la crise actuelle soit un facteur de paralysie de l'action publique, ni pour aujourd'hui, ni pour l'avenir.

Malgré les incertitudes, nous proposons donc un budget robuste et avec de l'ambition quant au développement de notre Ville. Notre budget est élaboré dans un contexte d'absence majeure de visibilité. Tout d'abord, en réponse à la crise sanitaire et ses évolutions, encore inconnues au moment où nous parlons, notre collectivité restera pleinement mobilisée.

Le coût pour la collectivité de la crise sanitaire du COVID-19 a été de 7,5 M€. Nous avons construit notre budget avec une hypothèse qui intègre les conséquences de la crise pour 2021 à hauteur de 2 M€ de perte de recettes, et nous avons maintenu un niveau haut pour l'enveloppe des dépenses exceptionnelles, à hauteur de 1 M€. Cette enveloppe pourra être mobilisée au fur et à mesure de l'année, notamment dans les Décisions Modificatives.

Vous le savez, notre budget dépend également beaucoup de facteurs externes et de décisions nationales. En l'espèce, je pourrais qualifier les relations avec l'État de troubles en matière de relations financières. C'est le constat de nombreuses associations d'élus. D'une part, il y a de

nombreuses incertitudes sur l'avenir et sur le montant de nos dotations, et d'autre part il y a beaucoup d'injonctions et de lenteur dans la gestion de la crise.

La situation actuelle des finances publiques est très dégradée. Quand on sait que les dotations de l'État représentent 20 % de nos recettes de fonctionnement, il faut d'ores et déjà et fermement souligner qu'une nouvelle baisse des dotations, voire une nouvelle contractualisation, serait complètement intolérable et insoutenable pour notre collectivité. C'était d'ailleurs le sens du vœu que nous avons voté ensemble, ici, dans ce Conseil Municipal.

Les conséquences de la réforme fiscale viennent également s'appliquer sur notre budget, même si cela se neutralise budgétairement. Il faut souligner que cela pose notamment la question de l'autonomie des collectivités territoriales, qui est sans cesse remise en cause par l'État. Nous le verrons à Grand Besançon Métropole. Nous avons donc une équipe avec une vigilance forte, qui est mobilisée sur ces questions, notamment avec Mme la Maire à travers des associations comme France urbaine.

Par ailleurs, nous avons beaucoup parlé du plan de relance. Ce plan de relance se fait attendre. Nous ne pouvons pas simplement nous satisfaire que cela apparaît parfois comme des recyclages des crédits de l'État. Nous avons besoin de plus de clarté, de plus d'argent frais. En tout cas, nous avons beaucoup de projets pour mobiliser l'argent de l'État dans ce plan de relance.

Je voulais vous indiquer que nous sommes bien en train de bâtir une ville du vivant et du bien vivre ensemble à Besançon, et tout d'abord avec comme première priorité une ville solidaire.

Une ville solidaire, c'est tout d'abord l'accompagnement maintenu dans le cadre de la crise sanitaire. Cela a largement été rappelé, donc je ne vais pas entrer dans le détail, vous l'avez dans le rapport. C'est également, et peut-être principalement, une augmentation de 1,5 % de la subvention au CCAS, pour porter son budget à 9,7 M€, donc presque 10 M€, pour l'action sociale à travers le CCAS. Une orientation de cette augmentation est destinée à la jeunesse, dans ce contexte particulier.

L'action sociale, ce n'est pas que l'action du CCAS, c'est aussi le fait d'avoir des équipements de proximité rénovés, accueillants, qui permettent à nos agents de travailler dans de bonnes conditions. C'est pourquoi le montant des tranches annuelles est exceptionnellement haut, et que nous le souhaitons haut tout au long du mandat. Cela nous permettra d'entretenir notre patrimoine et de toujours mieux accueillir les habitants dans nos structures. Ce sont également des équipements rénovés, notamment des équipements sportifs ou des équipements culturels. Vous avez des exemples dans le rapport, nous pouvons citer la rénovation de gymnases ou encore du CAEM à Planoise.

Une deuxième priorité qui ressort de manière très forte est celle de bâtir une ville éducative, citoyenne et mobilisée pour sa jeunesse. C'est bien une approche globale et transversale que nous avons, comme l'a rappelé Mme la Maire. Nous maintenons tout d'abord un effort important sur les questions liées à l'éducation, avec 300 places nouvelles en restauration scolaire à compter de septembre 2021. C'est un engagement fort, qui prend forme d'un point de vue budgétaire avec 300 000 € supplémentaires en matière de fonctionnement et 600 000 € en investissement.

La Ville met aussi en place un vaste plan de rénovation des écoles et des crèches sur les six prochaines années, à hauteur de 60 M€, ce qui est une mobilisation sans précédent pour la Ville de Besançon.

En matière de petite enfance, cela a également été rappelé, nous créons 11 places au sein des établissements de Battant et de Mégevand.

La politique sportive est aussi un enjeu majeur pour l'insertion et l'épanouissement de la jeunesse. Il y aura différents événements, et nous pouvons nous satisfaire par exemple de l'organisation d'une manche de la coupe du monde de cyclo-cross ou encore de la finalisation de nombreux projets en investissement, comme le complexe sportif de Rosemont et l'installation des locaux du club du SNB sur les Prés-de-Vaux. Il y a en tout cas la poursuite de projets en matière de sport et une véritable dynamique en la matière.

En matière de jeunesse, cela a été rappelé tout à l'heure par mon collègue Nathan SOURISSEAU, il y aura un événement dédié, « Ici c'est Besac », destiné à la jeunesse, et la rénovation des campus, pour ne citer que deux engagements. Je le rappelle, il y aura bien entendu cette subvention et ce plan jeunesse, permis grâce à l'augmentation de la subvention du CCAS.

La culture, également, est un outil d'émancipation extrêmement important. Il y aura la mise en place des parcours culturels, notamment à Planoise, ou la rénovation du CAEM.

Ce qui change également en 2021, c'est la volonté de bâtir une ville pleinement engagée pour la biodiversité et le climat. Deux chiffres mis en avant : l'augmentation des tranches annuelles en faveur de la transition climatique et écologique, et la mise en place d'un engagement pluriannuel en matière de lutte contre les îlots de chaleur pour désimperméabiliser et végétaliser les cours, notamment, à hauteur de 1 M€ par an, donc 6 M€ sur l'ensemble du mandat.

C'est également la mise en place d'un fonds d'amorçage de la transition écologique pour accompagner nos services dans les changements de pratiques, notamment en lien avec le dossier que vous verrez tout à l'heure sur une nouvelle prescription en matière de bâtiments, ou en lien avec la mise en place concrète du SPASER.

Concernant ces éléments, nous sommes bien sur la déclinaison des engagements que nous avons pris auprès des Bisontines et des Bisontins, l'ensemble de ces actions amènent à des réponses très concrètes aux enjeux actuels, qu'ils soient sociaux ou climatiques.

Quelques mots à présent sur le budget à proprement parler. Le budget s'élève à 198 M€, ou en tout cas nous le construisons avec cet objectif. 71,5 % des dépenses sont en fonctionnement et 28,5 % des dépenses sont en investissement. Vous le savez, c'est le budget principal, mais nous avons également des budgets annexes à la Ville de Besançon. Deux, le budget forêt et le budget archéologie préventive, s'équilibrent par une subvention du budget principal, c'est pourquoi vous le voyez sur ce graphique.

Concernant le budget principal à proprement parler, de 197 M€, nous pouvons relever que les dépenses réelles de fonctionnement s'établiront à 141 M€. 52 % de nos dépenses de fonctionnement sont consacrées au personnel, 13 % aux subventions, dont plus de la moitié va au CCAS, et 9 % représentent les crédits de service. Vous voyez ici les équilibres de notre budget, puisque, contrairement à l'État, nous ne pouvons pas avoir des déficits en tant que collectivité.

Nous équilibrons donc notre budget, et il y a une notion extrêmement importante, celle de l'épargne brute. Elle s'élèvera à 28,4 M€. Cette situation est totalement assumée et pleinement acceptable du point de vue des indicateurs financiers. Elle tient notamment compte d'un contexte particulier, un endettement faible de notre collectivité, et que nous allons mobiliser la question de l'emprunt, pour porter l'ambition sur notre territoire.

C'est donc un budget robuste et volontariste que nous portons pour 2021. Je remercie l'ensemble des agents de la direction des finances et de la communication pour avoir construit ces Orientations Budgétaires et pour les rendre toujours plus accessibles.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** Merci pour cette présentation, qui est extrêmement pédagogique. C'est quelque chose de nouveau que nous voulons pour porter ces sujets à la connaissance de tous de façon correcte.

Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT :** Avant de rentrer dans le décompte de mon temps concernant les Orientations Budgétaires, je voudrais simplement vous donner quelques éléments sur ce que nous avons évoqué tout à l'heure dans le cadre du CPER.

Vous pourrez regarder le point I.1. du CPER, qui s'appelle « adoption de l'accord stratégique État-Région sur les orientations CPER 2021-2027 ». Il est clairement dit en page 69 du PDF que l'enveloppe passe de 8 M€ à 4 M€. Soit c'est grave parce que vous ne le savez pas et que vous n'êtes pas associée, soit c'est grave parce que vous le savez mais que vous ne nous avez pas dit la vérité.

Maintenant, je vais rentrer...

**Mme LA MAIRE :** Attendez.

**M. Ludovic FAGAUT :** C'était pour vous donner l'information.  
(M. BODIN échange avec M. FAGAUT hors micro.)

**Mme LA MAIRE :** Attendez, c'est moi qui décide qui a la parole. Vous venez de donner une information, M. BODIN va vous en donner une autre.

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous, non ?

**M. Nicolas BODIN :** Ce qui est grave, c'est l'interprétation qui est faite de ce chiffre.

Le contrat de plan État-Région se termine fin 2022, il y a donc une réactualisation des chiffres. Au vu de l'état d'avancement du projet, entre les études, l'enquête publique et les premières acquisitions, il n'y avait pas besoin de plus de 4 M€ pour les années 2021 et 2022. Ce n'est pas la peine de mobiliser 8 M€ sachant que 4 M€ au mieux seront dépensés au cours des années 2021 et 2022. C'est pour cette raison que le chiffre a été réactualisé, cela ne démontre absolument pas un désengagement de l'État ou de la Région par rapport à ce projet.

Ce qui serait intéressant, c'est savoir potentiellement où en est le Département par rapport au financement de ce tronçon.

**Mme LA MAIRE :** J'ai cette réponse, le Département ne participe pas à ce tronçon. Ce choix a été fait il y a quelques années. À ce moment-là, le Département avait pris en responsabilité les routes nationales à intérêt local et le choix avait été fait de se retirer de ce tronçon.  
Christophe LIME.

**M. Ludovic FAGAUT :** Ce n'est pas tout à fait cela.  
(Échanges croisés.)

**Mme LA MAIRE :** Excusez-moi, j'ai donné la parole à M. LIME.

**M. Ludovic FAGAUT :** Nous n'allons pas faire le débat du Département ici.

**M. Christophe LIME :** Non, nous n'allons pas faire le débat du Département, mais, quand même, Monsieur FAGAUT, quand on demande un certain nombre de financements, on assume déjà les siens.

Vous avez tout à l'heure cité le territoire de Haute-Saône et une liaison rapide entre Vesoul et Besançon, y compris dans le cadre d'un développement économique. C'est votre analyse, ce n'est pas obligatoirement la nôtre. Sachez quand même que ce département garde une participation très importante, y compris sur la RN 57, ce que ne fait pas aujourd'hui le département du Doubs.

Ce que je vous propose, avant d'aller chercher un certain nombre de choses, c'est déjà de payer votre note. Vous devez 1 M€ sur les 8 M€ qui sont donnés aujourd'hui. Je vous propose déjà d'aller chercher ce 1 M€, et ensuite nous verrons comment nous pouvons le financer. Vous aurez aussi à financer les 12,5 % des 120 M€ à 150 M€.

Je vous rappelle que cela a été voté à l'unanimité pour ce dispositif, GBM a pris en partie les 12,5 % des 8 M€ du Département de façon transitoire, mais il est hors de question de les prendre sur les 120 M€ à 150 M€.

Je vous propose déjà d'aller convaincre le Département de revenir à la table sur son aspect de financement avant d'aller chercher la Région ou l'État sur ces dispositifs. Il faut balayer devant chez soi avant d'essayer d'aller chez les autres.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT, je vous propose de répondre, ensuite nous passerons au dossier.

**M. Ludovic FAGAUT :** Oui, nous allons rentrer sur le sujet, mais nous reviendrons très précisément par rapport à cela.

**Mme LA MAIRE :** Bien sûr.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je ne peux pas laisser M. LIME dire des aberrations de ce type, il connaît très bien l'histoire par rapport au fonctionnement de la RN 57. De même pour M. BODIN par rapport au positionnement du Département.

Rappelez-vous, dans le cadre des lois de décentralisation, notamment des transferts de compétence qui ont pu être réalisés, la reprise des départementales par le Département. Cela a déjà été acté depuis un moment. Je crois que, sur ce sujet, il n'y a pas de leçons à recevoir.

Nous allons maintenant entrer sur le rapport des Orientations Budgétaires, si vous me le permettez.

Comme évoqué dans mes propos liminaires, ce temps des Orientations Budgétaires est un instant majeur, car il donne à voir votre politique et votre projet. Vous nous répétez à l'envi « *notre projet de mandat* », « *notre projet de mandat* ». En fin de compte, quel est ce projet de mandat ? Nous ne voyons rien de clair et tout semble flou et sans cadre, nous sommes encore une fois extrêmement inquiets pour notre ville. D'ailleurs, à en croire certains, même les services n'ont aucune visibilité.

Votre début de mandat en 2020 est marqué par la crise sanitaire, qui vient faire décrocher fortement notre ville, avec une baisse de notre épargne nette de 21 %, soit quasiment 8 M€, et une baisse des dépenses d'investissement de quasiment 22 % en 2020. Il y a déjà une augmentation de la capacité de désendettement de la ville, passant de 3,5 années à 4,1 années, conséquence de la chute de l'épargne, mais nous y reviendrons.

Vous avez une stratégie financière qui est affichée, pluriannuelle, basée sur des hypothèses qui nous semblent cependant discutables, M. POULIN vient de le notifier, à savoir l'instabilité des dotations de

l'État ; l'impact de la crise sanitaire en 2021, estimée à 2 M€ ; un retour à la normale en 3 ans ; et la maîtrise du fonctionnement de 1,5 % par an. J'y reviendrai aussi un peu plus tard.

Je souhaite que cette stratégie financière soit la moins mauvaise pour nous, mais les diverses analyses que nous pouvons faire de notre côté nous laissent entendre autrement. D'ailleurs, pour confirmer ce que je viens d'évoquer, 2021 fait planer de fortes incertitudes, notamment sur les recettes, avec l'évolution des dotations de l'État.

D'ailleurs, à ce titre, nous voyons que, dans votre prévision, une grande partie de nos recettes sont basées essentiellement sur l'apport de l'État. Il est dommage que des pistes ne soient pas abordées afin de voir comment la Ville peut générer des recettes autres, par exemple en travaillant une offre touristique d'envergure génératrice, elle, de recettes. Là-dessus, nous nous sommes déjà exprimés, mais nous n'arriverons pas à vous faire entendre ces éléments de bon sens.

Autre incertitude, un impact limité de la réforme fiscale. Les communes, et nous en faisons partie, bénéficient toujours de la taxe foncière et de la dynamique de leurs bases. Incertitude également car vous faites le pari d'une stabilité du taux.

Vous utilisez des superlatifs tous plus élogieux les uns que les autres, ce qui est bien normal venant de vous, bien sûr. Cependant, l'auto satisfecit ne peut masquer certains éléments criants de vos Orientations Budgétaires.

Premier point. Vous abordez constamment le développement durable, qui doit présider l'intégralité de vos choix. N'oubliez pas que, dans la transition écologique, il y a le mot « transition ». Tout ce que vous faites est en train de créer une opposition entre les uns et les autres, qui va notamment venir mettre en difficulté nos entreprises locales. Elles ne pourront plus agir dans les différents marchés publics de notre ville car les contraintes que vous fixez, et nous y reviendrons, seront tellement importantes que vous risquez d'exclure de fait nos acteurs économiques du territoire et donc de les mettre à mal.

Sur les oppositions des uns et des autres, je pourrais parler aussi de vos axes de développement sur le développement durable. Ils viennent aujourd'hui supprimer, Guillaume BAILLY l'a dit tout à l'heure, un nombre considérable de places de stationnement au cœur de ville. Cela empêche de plus en plus de clients potentiels de venir vers nos commerces, ou encore cela empêche désormais les clients, voire certaines livraisons hebdomadaires, de venir en ville pour des commandes dites lourdes, car les bornes d'accès ne se baissent plus. Les commerçants concernés, que ce soit de la décoration, de l'ameublement, du commerce de bouche, sont tous d'une colère sans nom. À croire que vous ne voulez pas faire de notre centre-ville un lieu de vie.

Deuxième point. Vous parlez de stabilité du taux de fiscalité à périmètre constant. Les évolutions législatives font, feront et ont toujours fait évoluer les compétences des différentes collectivités. Pouvez-vous affirmer que les taux de fiscalité ne bougeront pas pour les Bisontins durant le mandat, quel que soit le périmètre ? Il ne nous faut pas de trompe-l'œil, il nous faut de vrais engagements.

Troisième point. Ce point nous interpelle, c'est l'augmentation de vos dépenses de fonctionnement de 1,5 %. Très clairement, vous semblez vouloir ne pas maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais c'est votre politique. L'enveloppe risque, sur ce point, de s'envoler. Nous sommes déjà, depuis le début de votre mandat, à dix embauches, passant de 1 637 emplois permanents en juillet 2020 à 1 647 à ce jour, soit au bas mot 450 000 € de frais de fonctionnement pour du personnel en plus.

Quatrième point. Nous serons attentifs au budget prévisionnel fin mars sur les dizaines et dizaines d'études que vous souhaitez porter et leur coût pour le contribuable, car cela fleurit de partout.

Cinquième point...

**Mme LA MAIRE** : 30 secondes.

**M. Ludovic FAGAUT** : Cinquième point et avant de conclure, il n'y a pas une ligne sur la sécurité. Rien d'étonnant au regard des derniers échanges et de la faible intégration dans votre politique d'une volonté de sécuriser la vie des Bisontins. Il n'y a quasiment rien non plus sur la partie commerce et économie de tourisme. Même si cette compétence est d'agglomération, vous avez des leviers d'action mais vous n'en faites pas le choix.

D'ailleurs, vous le dites vous-mêmes dans les différents graphiques, sur une valeur 100 €, 4 € sont consacrés à la sécurité, et 1 € au tourisme, au commerce et à l'économie. Pour nous, ce n'est pas à la hauteur des enjeux actuels, vous le savez. Pourquoi ne pas activer, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le développement de cellules commerciales vacantes pour travailler avec nos producteurs locaux ou sur l'animation du centre-ville ? Je terminerai là-dessus, mais je reviendrai dans une seconde intervention de 5 minutes.

Le sixième et dernier point avant de revenir, en page 36...



**Mme LA MAIRE** : Non.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je termine juste là-dessus.

**Mme LA MAIRE** : Vous voyez, c'est ce qui vous caractérise, vous demandez...

**M. Ludovic FAGAUT** : Très bien, dans ce cas je reviendrai pendant 5 minutes après.

**Mme LA MAIRE** : Bien sûr.

**M. Ludovic FAGAUT** : J'aurai besoin de tous les éléments de réponse par rapport à ce que je viens d'évoquer. Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : (Rires.) Vous êtes charmant.  
Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci, Madame la Maire.  
Dans ce débat, je vais procéder à une lecture politique de ces Orientations Budgétaires, et ensuite à une approche technique en deuxième intervention.  
(Des élus échantent hors micro.)

**Mme LA MAIRE** : Attendez, excusez-moi. C'est tout à fait désagréable d'entendre des choses désagréables et de vous le signaler. Je pense qu'il y a toujours un rappel à faire concernant le respect dans une assemblée, qui est républicaine. Je vous le rappelle, ce n'est pas par hasard que nous avons des drapeaux bleu, blanc et rouge ici. Nous partageons des valeurs républicaines, c'est-à-dire le respect de la parole de chacun, donc je vous demande de la respecter. Silence. Karima ROCHDI parle.

**Mme Karima ROCHDI** : Nous pouvons remettre le chrono à 0, s'il vous plaît ?  
(Rires.)

**Mme LA MAIRE** : Tout à fait.

**Mme Karima ROCHDI** : Dans ce débat, je vais procéder à une lecture politique de ces Orientations Budgétaires, et ensuite à une approche technique en deuxième intervention.  
Parmi vos principaux engagements budgétaires présentés dans ce rapport, nous pouvons relever deux points positifs : la stabilité des taux de fiscalité, ce qui s'inscrit dans la continuité des mandats précédents et qui était aussi notre engagement électoral ; et la volonté de proximité et d'accompagnement. Là aussi, vous vous inscrivez dans la continuité par rapport aux précédents mandats de Jean-Louis FOUSSERET et Robert SCHWINT.  
Maintenant, les points qui prêtent pour le moins à discussion. Vous parlez de « projet déterminant pour l'avenir de Besançon ». C'est une déclaration qui me rend perplexe, surtout si on considère certains de vos renoncements plus ou moins annoncés en matière d'investissement.  
Vous parlez, je cite, de « faire territoire avec Grand Besançon Métropole ». Vu les réactions récentes de nombreux maires de la périphérie, nous pouvons douter de la sincérité de cette affirmation. En tout cas, ce n'est pas ce qui est ressenti.  
Vous utilisez sans cesse les termes de « coconstruction », « collectif ». Madame la Maire, c'est en complet décalage avec votre pratique d'un pouvoir personnel, auquel nous n'étions pas habitués dans cette collectivité.  
Ensuite, vous évoquez un contexte d'absence de visibilité inédit au niveau national. Il y a un domaine dans lequel ce rapport est prolixe, c'est celui de la mise en cause de l'État. Vous êtes en conformité avec votre stratégie habituelle, celle que vous martelez depuis des mois : « *Ce n'est pas moi, c'est l'État.* »  
Si nous comparons page 20, par exemple. Quand vous abordez l'engagement de l'État face à la crise, vous écrivez, je vous cite : « *Les mesures d'urgence mises en œuvre par l'État depuis le premier confinement pour soutenir les ménages, les entreprises, les secteurs d'activité, les plus touchés* », excusez du peu. Cet engagement fort et inédit de l'État à la suite de la crise sanitaire, vous l'expédiez volontairement en quelques lignes en lettres minuscules. En revanche, concernant le plan de relance de septembre, remarque que vous mettez en gras : « *Ce plan, dont les retombées sur les territoires*

ne sont pas encore observées... » La mise en page en dit long, Madame la Maire, sur les intentions de celui qui a rédigé ce rapport. On minimise certains aspects, on en maximalise d'autres.

C'est dans la sous-partie des incertitudes à venir que l'attaque en règle de l'intervention de l'État se déchaîne. Je cite encore : « *Dans le contexte de crise sanitaire où les collectivités locales ont été en première ligne et de la lenteur de la mise en place des vaccinations par l'État, malgré les mobilisations des services [...]. Il est urgent de rétablir un dialogue de confiance et en responsabilité entre l'État central et les collectivités locales.* » Même si ces propos sont déplacés dans le cadre d'un tel débat budgétaire, le sous-entendu est que l'État est responsable et indigne de confiance. Vous mettez en doute l'engagement du Président à maintenir les dotations des collectivités.

Vous, Madame la Maire, êtes-vous responsable ? Êtes-vous digne de confiance alors que vous ne cessez depuis votre élection de retoquer des projets que vous avez pourtant votés, et cela sans le moindre partage de d'information et la moindre concertation particulière avec les élus de Grand Besançon Métropole, mais aussi apparemment avec les membres de votre propre Majorité municipale ?

Je cite toujours un passage, souligné cette fois, dans le rapport : « *Les réponses de l'État aux collectivités locales dans le cadre de la crise ont été notoirement insuffisantes.* » Le moment est-il opportun, Madame la Maire, pour une telle affirmation ? L'État vient de contractualiser avec la Région Bourgogne-Franche-Comté à une hauteur inédite et ces financements doublés auront un impact important sur la ville de Besançon, à moins bien sûr que vous soyez en manque de projets vraiment structurants pour la ville.

L'État soutient, par le biais de multiples mesures mises en place, dont je cite par exemple l'assurance chômage, qui assure aux trois quarts les salaires de près de 12 millions de salariés dans la France entière. Cette contribution a une répercussion non négligeable sur le pouvoir d'achat de nombreuses Bisontines et de nombreux Bisontins.

On se croirait face au pire des discours corporatistes. Que dire de ce long passage qui semble craindre une baisse de la croissance économique ? Il faudrait savoir, êtes-vous favorables à la croissance ou à la décroissance ?

**Mme LA MAIRE** : 30 secondes.

**Mme Karima ROCHDI** : Tout cela, pour finir par connaître dans « l'essentiel à retenir », que, je cite : « *Des dotations de l'État en hausse pour 2021 dans le cadre de la dotation de péréquation-dotation de solidarité urbaine.* » De qui se moque-t-on ? De quoi vous plaignez-vous finalement ?

Grâce entre autres à ce système de péréquation beaucoup plus juste, le projet de budget 2021 présenté ce soir prévoit une augmentation significative des tranches annuelles. Nous nous en félicitons avec vous, avant tout pour les Bisontines et les Bisontins. Nous sommes satisfaits aussi pour le NPRU Planoise-Grette, pour lequel le budget prévoit 22 M€. L'État rapporte, je le rappelle 59 M€ pour ces projets.

Les études pour la restructuration...

**Mme LA MAIRE** : Madame ROCHDI, s'il vous plaît, je vous ai dit 30 secondes il y a à peu près 50 secondes. Pouvez-vous terminer votre phrase, s'il vous plaît ? Vous reprendrez dans un deuxième temps, comme M. FAGAUT l'a fait.

**Mme Karima ROCHDI** : D'accord, très bien.

**Mme LA MAIRE** : Je pense qu'il faut vraiment que nous soyons d'accord.

**Mme Karima ROCHDI** : Il n'y a pas de soucis, je respecte, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : D'accord, merci beaucoup.

**Mme Karima ROCHDI** : Je reprends.  
Les études pour la restructuration du quartier...

**Mme LA MAIRE** : Attendez. Non, vous ne reprenez pas, vous reprendrez tout à l'heure.

**Mme Karima ROCHDI** : D'accord, très bien. Je reprends tout à l'heure.

**Mme LA MAIRE** : Christine WERTHE.

**Mme Christine WERTHE** : Merci.

Madame la Maire, dans le chapitre « bâtir une ville éducative » de ce rapport, il est question des parcours culturels. Les parcours culturels ont montré tout leur intérêt à l'école élémentaire en matière d'éveil à la culture et de réduction des inégalités culturelles. Dans ces Orientations Budgétaires 2021, vous annoncez que les parcours culturels seront aussi proposés aux enfants des écoles maternelles de Planoise. Pourquoi seulement dans ce secteur de vie ?

Le projet de « Besançon Maintenant » prévoyait, lui, une extension de ce dispositif en direction de tous les enfants scolarisés en maternelle. En premier lieu, nous aurions pu imaginer que l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville seraient concernés. Ce n'est pas le cas, Palente, Orchamps, les Clairs-Soleils, la cité Brulard et Montrapon sont oubliés.

D'autre part, qu'entendez-vous quand vous écrivez que cette extension a lieu à titre d'expérimentation ? Est-ce qu'elle est simplement temporaire ?

Par ailleurs, lorsque vous faites état de la Cité éducative, vous mentionnez que la Ville mobilise du personnel et du matériel. D'accord, mais il n'est fait nulle part mention d'un budget précis. Devons-nous en conclure que le budget pour ces parcours culturels sera pris en charge par la Cité éducative, qui concerne surtout Planoise ? Dans ce cas, comment comptez-vous développer l'extension des parcours culturels sur d'autres secteurs de vie qui ne sont pas concernés par le dispositif de la Cité éducative ?

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup pour ces questions, nous vous apporterons des éléments de réponse.

Pardon, vous n'avez pas fini ?

**Mme Christine WERTHE** : Excusez-moi, Madame la Maire, je souhaiterais juste reprendre la parole pour intervenir sur la restauration scolaire.

Le sujet de la restauration scolaire est évoqué dans ces Orientations Budgétaires 2021, avec une annonce étonnante : 300 places supplémentaires seront créées pour les jeunes Bisontins et disponibles dès septembre 2021. C'est une très bonne nouvelle, mais c'est encore insuffisant pour répondre à toutes les demandes.

Par ailleurs, des questions se posent sur l'encadrement. 300 places supplémentaires, ce sont entre 17 et 22 personnes à recruter, et nous savons toute la difficulté de recruter des agents pour occuper ces postes.

Nous sommes surpris par une telle annonce. Souvenons-nous que, pendant le mandat précédent, Mme CAULET, qui était déjà en charge de ces questions, nous disait qu'il était impossible de créer autant de places supplémentaires d'un coup, que nous ne « *pouvions pas pousser les murs de nos écoles* » – je cite. Pouvez-vous nous expliquer clairement comment vous allez faire pour créer ces 300 places supplémentaires en septembre prochain ?

Nous ne connaissons pas les conditions dans lesquelles se fera la rentrée de septembre 2021, nous espérons très sincèrement que ce sera un contexte apaisé au regard de la situation sanitaire. Toutefois, rien n'est acquis, loin de là, et la question de la place des distances est cruciale. Où les enfants vont-ils déjeuner ? Avez-vous des établissements cibles dans lesquels des aménagements vont être réalisés ou l'augmentation du nombre de places va-t-elle être lissée sur toutes les écoles ?

D'ailleurs, je profite de cette question de la capacité de nos restaurants scolaires pour vous demander quel est l'impact de l'application des nouvelles mesures de distanciation en restauration scolaire à compter de la reprise des cours ce lundi. Comment cela va-t-il être organisé ? Tous les établissements vont-ils être toujours en mesure d'accueillir tous les élèves inscrits à la cantine ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.

Monsieur PETAMENT.

**M. Thierry PETAMENT** : Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je vais être un peu plus pragmatique. Je regardais effectivement les fonctionnements et les dépenses qui vont être réalisés dans l'orientation budgétaire. Il y a deux postes qui m'interpellent plus particulièrement.

Le premier, celui de la sécurité, l'économie et le logement. La part sur 100 € est de 6 €, ce qui me paraît très faible. J'aurais voulu le détail de ce qui va être fléché sur l'économie. Même si c'est transféré au Grand Besançon Métropole, nous avons nos commerçants et notre tourisme à faire fonctionner, donc j'aurais voulu savoir la part prévue, et celle de la sécurité également.

Il y a un deuxième poste, concernant la jeunesse et le sport, où il est prévu 11 € sur une part de 100 €. De même, j'aurais voulu avoir l'orientation de ces 11 € sur la part jeunesse, qui, je pense, va en prendre une grande part. Combien est-il prévu pour le sport, amateur en particulier ? Nous savons que la crise sanitaire a fait beaucoup de mal à nos clubs sportifs. Monsieur Nicolas BODIN parlait de la « qualité sportive de Besançon », je pense qu'elle est mise à mal en ce moment par cette situation de crise sanitaire. Dieu sait que nous allons avoir besoin de toute l'énergie de tout le monde. Nous voulons que nos enfants soient au sport et non pas à traîner dans la rue. Pour cela, je pense qu'on va nous attendre, et le montant me paraît faible.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** Y a-t-il d'autres questions ? Cela nous permettra d'apporter des éléments de réponse. (*Il n'y en a pas.*)

Qui commence ? Elise.

**Mme Elise AEBISCHER :** J'aurais quelques éléments pour répondre à M. FAGAUT sur la question d'une prétendue explosion du budget liée aux frais de personnel.

Je rappelle quand même que la Ville de Besançon est une collectivité de service. Vous êtes revenu sur la création de dix emplois. Effectivement, je ne vais pas les nier, nous les avons votés, et vous les avez votés. La représentante de votre Groupe en comité technique l'a voté ; en commission, vous l'avez voté ; et vous l'avez aussi voté dans cette assemblée.

Pour rappel, il y a eu dix créations d'emploi depuis le début de ce mandat essentiellement dans deux domaines. Je ne sais pas si vous les connaissez. Le premier est effectivement l'éducation. Il y a eu six créations de postes à l'éducation, c'est effectivement une priorité politique. Tout à l'heure, nous parlions investissement avec notre projet pour l'école. Si nous voulons accueillir les petites Bisontines et les petits Bisontins dans les meilleures conditions à l'école, il fallait effectivement embaucher des personnes supplémentaires pour faire le lien entre la direction de l'éducation et les agents qui sont sur le terrain. C'est une création de postes à la petite enfance, car la demande est forte.

Tout à l'heure, vous reveniez sur le fait que nous n'avions pas d'ambition pour le projet touristique de notre ville. Concernant les trois dernières créations, je ne sais pas si vous le saviez, deux sont à la Citadelle et une à la maison Victor Hugo. D'ailleurs, la dernière est une déprécarisation, c'est le remplacement d'un emploi de vacataire pour créer un emploi d'agent permanent et leur donner plus de missions de médiation et d'accueil du public.

Oui, effectivement, il y a des créations d'emplois dans cette collectivité, mais elle ne remet pas en cause la stabilité de notre budget. Nous assumons avoir mis un coût sur la question de l'éducation, vous l'aviez voté.

**Mme LA MAIRE :** Merci.

Claudine CAULET va prendre la parole.

**Mme Claudine CAULET :** Oui, pour répondre aux questions sur la restauration scolaire. Déjà, deux chiffres pour montrer que nous avons largement progressé. Pour l'année scolaire 2016-2017, nous avons 4 079 enfants inscrits. Avec tous les efforts déployés, nous sommes arrivés, en cette année 2020-2021, à 4 751 enfants inscrits. Cela veut dire que 672 enfants de plus peuvent déjeuner dans nos restaurants scolaires.

Comment nous nous y sommes pris ? Je le répète, nous ne pouvons bien entendu pas pousser les murs. En revanche, ce que nous savons faire, c'est basculer des restaurants scolaires en liaison froide. Nous l'avons déjà fait l'été dernier sur deux restaurants : Granvelle et Dürer.

Ça veut dire qu'on modifie les offices, et que les offices sont capables de réchauffer des repas que nous achetons à un prestataire extérieur qui est la société API à Autechoux. Donc les repas arrivent d'Autechoux, ils sont en liaison froide, ils sont réchauffés sur place par les agents, et servis aux enfants. Et de ce fait, ça libère des repas produits dans notre cuisine centrale. Et ces repas sont redistribués dans les autres écoles bisontines en fonction des besoins. Donc comme on ne peut pas pousser les murs, on peut mettre en place des doubles services. On essaye de recruter plus d'animateurs, et pour arriver à le faire, on a un boulot avec Elise sur les RH, pour rendre les métiers plus attractifs. C'est en cours, et on arrive bientôt au bout, donc on espère qu'on aura les animateurs dont on a besoin, à la rentrée. Donc cet été, il va se passer à peu près la même chose que ce qu'il s'est passé l'année dernière. On a identifié un ou deux restaurants, on n'est pas tout à fait sûr, mais qui pourraient basculer. La fenêtre de tir est très étroite, puisque les travaux devront avoir lieu au cours de l'été, en juillet - août pour être ouverts bien entendu lors de la rentrée. Et alors soit Helvétie,

soit Chaprais, pour les citer, on basculerait en liaison froide, et on redistribuera les repas ainsi libérés ailleurs dans les écoles bisontines.

Ensuite, on a une assistance à la maîtrise d'ouvrage qui va étudier de façon extrêmement précise tous nos restaurants scolaires, leur fréquentation, leur surface, et surtout les offices. Et grâce à cette assistance à la maîtrise d'ouvrage, on saura où est-ce qu'il faut pousser les murs, c'est-à-dire agrandir, reconstruire. Où est-ce qu'on peut basculer en liaison froide, et où est-ce qu'on peut seulement rester en liaison chaude. Donc on y va progressivement, de façon tout à fait rationnelle et pragmatique, et pour le moment, ça ne se passe pas trop mal. Alors bien sûr, je ne me satisfais pas qu'il y ait encore 192 enfants qui ne soient pas acceptés cette année, mais par rapport aux 496 refusés à la date de 2016-2017, je crois pouvoir dire qu'on a quand même progressé.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Monsieur Emmanuel LAFARGE, qu'est-ce que tu dis ?

**M. Jean-Emmanuel LAFARGE** : C'était simplement pour compléter ce qu'a dit Claudine.

**Mme LA MAIRE** : Alors complète.

**M. Jean-Emmanuel LAFARGE** : Non, non. Je n'ai même pas à compléter ce qu'a dit Claudine.

**Mme LA MAIRE** : Ah bon, d'accord !

**Mme Pascale BILLEREY** : Moi, c'est sur les parcours culturels. Effectivement, on a eu une réunion de travail sur cette question pour que les élèves de maternelle de Planoise puissent avoir accès à ce parcours, parce qu'il y a un tel succès au niveau des écoles élémentaires qu'on a essayé de voir comment le faire pour les maternelles. Donc déjà, il faut que ce soit un dispositif qui s'adapte, ce n'est pas le même public, un public élémentaire. Donc il y a eu un énorme travail fait en amont pour proposer un vrai dispositif en direction des écoles maternelles, donc ça, ça va démarrer sur Planoise. La question évidemment, elle reste de choix budgétaires, puisque c'est un dispositif qui va coûter 20 000 €, 10 000 € de la Ville et 10 000 € de l'État. Parce que c'est un choix aussi de la Cité éducative, sur ces quartiers-là, de proposer ce parcours-là. Après, c'est une expérimentation, effectivement, mais c'est aussi parce que si vraiment c'est validé, et que c'est intéressant, ce sera encore un choix budgétaire qu'on aura à faire parmi nous, pour évidemment l'étendre à toutes les écoles bisontines. Bien sûr qu'on aimerait ça, mais vous avez vu le contexte dans lequel on est aussi. C'est aussi les raisons budgétaires qui ont permis de lancer ça, déjà sur Planoise. Voilà. C'est donc sur 2 ans d'expérimentation.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Abdel GHEZALI.

**M. Abdel GHEZALI** : Oui, très rapidement, avant de répondre à Thierry PETAMENT sur le sport, peut-être sur Karima ROCHDI sur la présentation qui a été faite sur ce budget, sur le désengagement de l'État. Il y a un désengagement de l'État, et je vous rappelle quand même, vous apparteniez à une ancienne Majorité ou même quand cette Majorité, pour nous en tout cas, était du même bord politique que nous, on le disait. C'est-à-dire qu'on n'est pas là pour taper sur l'État pour taper sur l'État, mais vous faisiez partie de cette Majorité, et vous acceptiez de relever les désengagements de l'État, quelle que soit la famille politique à laquelle on appartenait. Donc ce n'est pas une volonté de taper sur l'État. Quand vous parlez de vaccination, on prend toute notre place. La Maire est en lien quotidiennement avec le Préfet, avec l'ARS. C'est un gros travail qui est fait, et c'est bien normal que notre Ville, on prenne en charge, en tout cas qu'on accompagne, mais on ne doit pas se substituer. Je rappelle quand même que tous les frais qui sont engagés du personnel, la mobilisation par exemple du gymnase Résal, les travaux qui sont faits sont pris en charge par la Ville. La Ville normalement doit être là pour accompagner, elle ne doit pas faire à la place de. Et donc on dit, même si c'est notre responsabilité, et on le fait, que l'État ne va pas jusqu'au bout de ses missions régaliennes.

Concernant Madame WERTHE qui nous parlait, mais je pense que Pascale vient de répondre sur les parcours culturels en maternelle. Monsieur FAGAUT disait : « *Le fonctionnement explose, vous créez des postes* ». Enfin en même temps, si on vous écoute, Madame WERTHE, il faudrait peut-être aussi remettre du fonctionnement pour accompagner tout cela, et donc faire de la politique, c'est faire des

choix, donc on fait le choix, sur du temps scolaire... je rappelle, sur du temps scolaire qui est normalement la mission de l'État, de faire ces parcours culturels, et on en est fier, et Pascale BILLEREY a rappelé tout le travail qui est fait en lien aussi avec Claudine CAULET, sur ce travail-là. Et donc on se dit qu'on va un petit peu plus loin, néanmoins, en respectant les marges budgétaires qui sont les nôtres, et donc on fait ce choix pour aller vers des publics qui sont aujourd'hui le plus en difficulté. Et si demain on retrouve des marges de manœuvre, évidemment que comme vous, on souhaiterait l'étendre à toutes les écoles maternelles de la Ville.

Concernant la question, en tout cas l'intervention de Thierry PETAMENT sur le sport, 11 €. D'abord, pour répondre très clairement, sur le sport amateur, c'est environ 500 000 € qu'on accompagne en lien évidemment avec l'Office municipal des sports, et on souhaiterait, et je pense qu'on tiendra cet engagement, de maintenir les subventions pendant tout le mandat aux associations amateurs, donc au sport amateur, et évidemment, de prendre en compte cette crise que nous traversons. Parce qu'au-delà des problèmes financiers, la crainte qu'on a, c'est vraiment de perdre des licenciés, et pour nous, pour les associations, ça serait très dommageable. Et donc on a une réunion avec l'ensemble des associations en lien avec l'Office municipal des sports, par visio, le 23 février pour voir comment la collectivité, et parce que les fédérations, doivent aussi jouer le jeu sur les licences, et comment les clubs qui le peuvent, voir comment on peut ensemble accompagner ces associations sportives. On sait bien que cette année sportive, les parents, quand bien même ils sont attachés à la vie associative, payent des licences, et n'ont pas eu d'activité sportive. Ce n'est pas de leur faute, néanmoins, ils payent des licences. Et comment on va réussir, avec l'État, avec les associations, avec les fédérations et, évidemment, la Ville prendra sa part dans cet effort-là, comment on arrive à faire en sorte de remettre les gamins au sport, et que les parents, sur les licences, puissent en tout cas avoir une licence qui est à la hauteur de ce qu'ils peuvent payer, en sachant qu'ils ont payé pendant une saison et demie des licences, et il y a eu très peu d'activités sportives. On va tout faire pour faire en sorte que le sport amateur, mais pas que le sport amateur, le sport aussi de haut niveau, parce que le sport de haut niveau, si on prend nos clubs de haut niveau, on sait bien que 90 % des effectifs dans les clubs de haut niveau sont du sport amateur avec des jeunes et des moins jeunes. Et donc on accompagnera l'ensemble de ces associations au niveau qui est le nôtre. L'idée, ce n'est pas de tout prendre, néanmoins, on fera en sorte, en lien avec l'Office municipal des sports, de limiter, d'être l'amortisseur pour essayer la saison sportive prochaine, que ces clubs puissent repartir avec ces dirigeants, ces éducateurs, ces bénévoles pour une vie sociale. Et je m'arrête. Merci.

**Monsieur Thierry PETAMENT :** Excusez-moi, Madame le Maire, s'il vous plaît, Abdel, merci pour ces informations. Est-ce que ça veut dire que dans l'orientation budgétaire, là, vous avez quand même tenu compte... alors l'argent étant le nerf de guerre, je suis désolé, mais est-ce que vous avez tenu compte de ce coup de pouce ? Parce que c'est ça ma question.

**M. Abdel GHEZALI :** Tout à fait, oui.

**Mme LA MAIRE :** On en reparlera, mais vous avez raison de poser des questions, il faut être très précis. Ça soulève d'ailleurs le fait que pour l'instant, on a fait une première maquette pédagogique, et on l'améliorera pour qu'il y ait vraiment une visibilité, une visibilité très forte de ces budgets pour que les gens sachent comment les Orientations Budgétaires montrent la volonté politique dans laquelle nous nous trouvons, en fonction des axes sur lesquels on veut travailler.  
Hasni ALEM et ensuite, Nicolas BODIN.

**M. Hasni ALEM :** Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais prendre la parole déjà, à la base, pour expliquer pourquoi est-ce qu'on se félicitait de ces Orientations Budgétaires qui, pour nous, allaient dans le bon sens, étaient véritablement le premier véritable jalon de notre plan de mandat.

Mais avant ça, je voudrais intervenir sur ce qui a été dit sur notre irresponsabilité budgétaire selon certains. Il y a quand même un historique qui est assez sympathique par rapport à ça. Pendant la campagne, on était des irresponsables qui souhaitaient dépenser n'importe comment. Après les élections, on était des petits bras, parce qu'on ne dépensait pas assez dans le plan de relance. Et maintenant, on redevient des irresponsables qui dépensent n'importe comment l'argent des contribuables, parce qu'on aurait embauché 10 employés municipaux en plus. Mais dans le même temps, j'ai envie de dire à certains : Lorsque vous proposez d'embaucher un certain nombre de policiers municipaux, 30 - 40 - 50 - 60, rajoutez-en si vous voulez, c'est à vous de décider. Il faudra peut-être un jour explique comment est-ce que vous financez ça, et si vous souhaitez vous aussi rester dans cette optique de fonctionnement égal, qu'est-ce que vous enlevez ?

Nous, on a fait le choix politique d'investir dans les écoles, d'investir 10 millions par an, et donc 60 M€ sur l'ensemble du mandat dans les écoles. Vous, vous choisissez plutôt d'investir dans la police si vous étiez au pouvoir. Chacun sa priorité politique. Pour moi, je ne la partage pas, mais c'est la vôtre, et je donc je pense qu'il y a au moins un intérêt là-dedans, c'est d'essayer de rester cohérent, et de ne pas, selon la période politique, essayer de changer pour essayer de mettre en difficulté notre Majorité. Non, plus par rapport à ce qu'il s'est passé, donc je suis très content de ces Orientations Budgétaires 2021, parce que déjà, tout d'abord, elles montrent comment on peut être fier de la capacité de résilience de nos villes et de nos agents face à la crise, malgré les insuffisances de l'État. Ça a déjà été dit auparavant, je ne vais pas revenir là-dessus.

Un des aspects très positifs et très forts pour nous, c'est l'augmentation du budget du CCAS, on l'a vu avec l'ABS, c'est quelque chose qui est extrêmement important, parce que ça permettra véritablement d'accompagner au mieux, même si ça reste toujours insuffisant, mais d'accompagner au mieux la population et les plus fragiles dans cette époque vraiment compliquée, pour essayer de faire de la ville un bouclier face à la précarité. En tout cas, essayer de faire ça au mieux.

Il y a aussi l'élément fort de notre programme, c'est-à-dire les 60 millions d'investissements dans les écoles, sur 6 ans. C'est un investissement fort, c'est un véritable choix politique qui amène à des conséquences budgétaires, mais qu'on assume, parce que c'est quelque chose dont les écoles avaient vraiment besoin.

Et si je pouvais me permettre de prêcher, deux secondes, par rapport à ma paroisse, il y a les écoles de Palente Orchamps et de Clairs-Soleils qui réclament aussi, donc je pose la candidature de ces écoles-là, et je passe à autre chose.

C'est important de pouvoir investir là-dedans pour pouvoir accueillir les enfants par rapport à leur origine sociale, territoriale, dans des écoles dignes, dignes d'écoles de la République, qui permettent à chaque enfant, peu importe d'où il vient, de pouvoir être utile, de pouvoir grâce à ça essayer de s'en sortir. Parce qu'en général, quand on vient de quartiers populaires, c'est un peu le cumul des handicaps, on a des conditions très difficiles, et en plus les écoles, parfois, sont dans des états extrêmement compliqués, donc c'est pour ça que c'est très important.

Il y a aussi l'augmentation des tranches annuelles qui permettra justement, au plus proche des besoins des habitants, de notre patrimoine, de gérer les problèmes au plus vite, comme ça, ça permettra d'éviter d'autres grands travaux, et ça permettra enfin de gérer notre patrimoine.

Et je voudrais faire un point rapide, ça a déjà été fait, mais sur le poids de l'État et des dotations de l'État. Comme cela a déjà été dit avant, si on a cette méfiance par rapport à l'État, c'est qu'il y a déjà eu, auparavant, l'État qui n'a pas tenu sa parole par rapport à ses dotations, et ça pose la question de la manière dont l'État traite les collectivités territoriales qui ont montré leur efficacité dans ce genre de crise, pour alléger la crise, et comment l'État en les corsetant tant financièrement que de manière réglementaire, en les empêchant d'agir finalement véritablement sur le terrain. Ça, c'est une question qui est vraiment politique, et dont on doit s'emparer. Je pense que c'est aussi ça le but.

Et je voudrais terminer simplement en revenant sur la situation de l'ensemble des différentes jeunesses à Besançon, avec l'histoire des jeunes apprentis qui menacent d'être expulsés, les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont même pas le minimum vital que constitue le RSA. Je ne sais pas si vous avez vu, mais récemment, on parlait du fait que 40 % des étudiants étaient atteints de troubles anxieux, alors que dans la population habituelle, c'est 6 %. Donc ça montre bien qu'il y a un état très, très problématique de nos différentes jeunesses, et ça nous interroge sur la manière dont on traite notre jeunesse. Nos jeunesses, pardon ! Et ça doit tous nous faire réfléchir à la manière dont on pourrait aider nos jeunesses sur notre territoire, et sur l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Nicolas BODIN.

**M. Nicolas BODIN** : Oui, merci.

J'essayais de me rappeler toutes les propositions de dépenses que nous avait faites Ludovic FAGAUT depuis le début du mandat, et c'est quand même un festival de la dépense depuis le mois de juillet, sachant qu'en termes budgétaires, il y a quand même deux règles. D'une part, c'est qu'il faut présenter un budget en équilibre, et d'autre part, l'objectif, ce n'est pas de présenter le budget de la Ville de Besançon en ayant en tête la puissance financière de la Ville de Paris. Donc si vous proposez des dépenses, ce que je peux comprendre, peut-être qu'on ne va pas assez loin sur certains points, en revanche, il serait de bonne gestion et de bonne réflexion de présenter, en contrepartie, le fait de retirer ou d'amoindrir telle ou telle politique. Et pour l'instant, cela, je ne l'entends pas.

Sur la fiscalité, moi, je me réjouis du fait que pour la dixième année consécutive, les taux de fiscalité sur la Ville de Besançon demeurent les mêmes. Donc ça, c'est une très bonne chose. L'engagement que nous prenions, c'était que ce soit la même chose sur les cinq prochaines années. J'espère que nous réussissons à tenir cet engagement qui sera aussi extrêmement compliqué à tenir, tout simplement parce qu'on doit s'inquiéter des futures lois de finances que va nous proposer l'État dans les années qui viennent. Je me réjouis bien évidemment, suite notamment à la présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux, à l'augmentation du budget du CCAS, et je sais que Sylvie aura à cœur de gérer au mieux la situation sociale qui s'annonce.

J'aurais aussi une pensée globalement pour les Services, qu'ils soient de la Ville ou de l'Agglomération, puisque depuis ce début de mandat, tous les corps de métiers sont confrontés à cette crise, à leur niveau, et dans leurs responsabilités, et je sais que ça a un impact énorme sur leur engagement au quotidien. Ils ont aussi, pour beaucoup d'entre eux, découvert le télétravail, avec ses avantages, mais également ses inconvénients qu'on voit apparaître. Donc je leur souhaite également beaucoup de courage dans ces circonstances.

Une remarque aussi quand même par rapport à la fiscalité et à l'autonomie financière des différentes collectivités. Il y a eu la suppression de la Taxe d'habitation. Il ne reste, pour la Ville de Besançon, que la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti. Et on est en train de se rendre compte, depuis quelques années, que finalement, de plus en plus, les collectivités locales ne peuvent pas lever l'impôt. Et on assiste, notamment avec ce gouvernement, à mon avis, à un mouvement de recentralisation qui ne cache pas son nom. Et donc ça doit également nous inquiéter par rapport au prochain budget.

Et puis quand même une remarque par rapport à ce que disait Karima ROCHDI, on ne critique pas l'État pour critiquer l'État. En même temps, lorsqu'on regarde la situation depuis un an par rapport à la Covid-19, que ce soit à la fois sur les masques, sur les tests PCR, sur les vaccins, je pense objectivement, et sans vouloir être polémique, qu'il y a une carence, et une défaillance de l'État, et pour la cinquième puissance économique mondiale, ça doit quand même nous interroger. Peut-être que les responsabilités sont diverses et variées, en même temps ça doit quand même nous interroger. On s'est enorgueilli d'être les champions du monde de l'organisation, et moi, je constate au quotidien, et tous les élus de quelque bord qu'ils soient s'en plaignent, donc il y a bien quand même un problème par rapport à la gestion de cette crise-là. Et une fois qu'elle sera terminée, on devra quand même s'interroger sur les moyens qu'on n'a pas su mettre en œuvre au bon endroit et au bon moment.

**Mme LA MAIRE** : Merci.  
Marie ZEHAF.

**Mme Marie ZEHAF** : Pour répondre à Monsieur FAGAUT, décidément, le stationnement, ça occupe tous les Conseils Municipaux. Donc pour vous répondre par rapport aux places de stationnement en centre-ville, c'est vrai qu'en voirie, il y a très peu de places disponibles, mais on a de la réserve dans nos parkings qui sont vraiment situés au cœur du centre, mairie, Beaux-Arts, parking Pasteur. Là, on a de la réserve. Les places de livraison, Monsieur FAGAUT, on les multiplie, c'est pour répondre effectivement à la demande et à l'activité des pros mobiles qui sont en demande d'avoir un stationnement rapide pour assurer leurs missions au centre-ville. Alors que ce soient des professionnels de santé comme d'autres intervenants au centre-ville. Mais c'est vraiment une nécessité pour eux, ils étaient à la demande de ça, c'est pour ça qu'on a réalisé davantage de places de livraison.

Et puis pour l'ouverture des bornes pour venir chercher du matériel lourd ou des encombrants, c'est tout à fait possible d'appeler à la phonie. Alors, je pense que vous voulez dire qu'il y a peut-être eu un loupé pendant les vacances de Noël. Moi, je vous invite à venir visiter le centre de vision de Facility Park qui gère notre stationnement. Vous verrez le travail que font les agents. Il y a je ne sais combien d'ouvertures par jour. Je ne veux pas dire un chiffre, parce que je me tromperais. Et on peut bien leur accorder un petit loupé, effectivement.

Moi, j'ai confirmé au directeur de l'UCB, Monsieur COUESMES, qu'effectivement, il était possible de venir chercher quelques achats au centre-ville, quand on avait des gros achats encombrants, on demandait à la phonie. Les personnes en poste ouvraient, et puis la personne pouvait retirer son matériel sans problème.

Par contre, comme dans toutes les villes de France, il y a des livraisons qui sont autorisées de 6 heures à 11 heures. Dans d'autres villes, c'est comme ça que ça se fait aussi, les commerçants n'ont pas besoin de camions, c'est les premiers effectivement à se plaindre quand il y a des camions qui sont stationnés devant leur vitrine en pleine journée. Donc voilà, mais je vous invite à venir visiter le centre de vision, et vous verrez très bien le travail que font les agents de Facility Park, et on peut bien leur accorder une petite erreur pendant les vacances de Noël.



**Mme LA MAIRE** : Merci.  
Laurent CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci Madame la Maire.

Quelques petits mots sur les Orientations Budgétaires, et avant, un petit mot pour Monsieur BODIN qui est décidément en grande forme ce soir. Je crois que Gauche, Droite, Centre ont aujourd'hui été au pouvoir, et que les uns et les autres, il faut bien se garder de donner des leçons de gestion de crise, parce que ce qu'on traverse, et les faiblesses de l'État qu'on remarque aujourd'hui, elles sont aussi la conséquence des différents gouvernements qui sont passés au pouvoir, et des différentes politiques. Donc je crois que c'est très facile de commenter derrière un micro en Conseil Municipal de Besançon, et pour tout vous dire, moi, je n'aimerais absolument pas être à la tête de l'État. D'ailleurs, je n'ai certainement pas la compétence. Aujourd'hui, avec la difficulté de gestion de crise, comme je mesure la difficulté de gestion de crise qui est aussi la vôtre au sein de l'exécutif et de la Municipalité. Je reviens aux Orientations Budgétaires. C'était plutôt intéressant de lire ce document, parce qu'il était extrêmement long. Le lire à la fois sur la forme et à la fois sur le fond.

Sur la forme, il y a, il faut quand même reconnaître, beaucoup d'emphases, beaucoup de slogans, beaucoup de critiques envers l'État. Ça a été dit. Page 3, moi, j'ai pu compter en trois phrases, 21 adjectifs. 21, 3 phrases ! Ça démontre une volonté qui est la vôtre, mais en tout cas, une volonté engagée. Après, est-ce qu'elle se traduit dans les actes ? C'est bien là la difficulté.

Vous qualifiez votre démarche de collective, page 17, je cite : « *L'ensemble de la procédure budgétaire a été réalisé en collectif* », et on apprend, quelques mots plus tard, que « *collectif* » signifie « *entre élus de la Majorité* ». Je crois qu'on n'a pas la même notion du collectif.

Ensuite, je vais passer au fond. À en croire les titres des chapitres, je vous assure qu'on pourrait presque avoir de l'espoir. Et malheureusement, le contenu montre que vous nous proposez un budget plutôt sans surprise, et dont l'ambition est surtout présente dans les titres.

Pourtant, les opportunités sont là, certaines, vous les avez saisies, les marchés financiers, on ferait effectivement des taux exceptionnels. Et puis l'État, avec l'aide de l'Europe, a lancé un plan de relance sans précédent. Encore faut-il, après, faire la traduction de ce que vous proposez. Investissement en faveur du plan climat solidarité, pour quoi faire ? Donc planter des arbres, rénover, intégrer les normes d'isolation pour les écoles qui, pour certaines, il faut bien le reconnaître, sont dans des états déplorables. Alors bien sûr, je m'en félicite, et tant mieux, mais il est quand même important de préciser que ce que vous appelez plan climat, c'est en partie le rattrapage des retards d'investissement des deux ou trois mandats précédents.

Il est intéressant de se rappeler que les tranches annuelles bâtiments ont diminué de 25 % de 2011 à 2014, soit 1 M€ en moins. Si mes informations sont bonnes, je crois que c'était M. LIME qui était en charge de ce dossier. Et qu'au dernier mandat, la Majorité s'était engagée à investir 500 000 € chaque année. Alors, il y a bien eu 500 000 € supplémentaires en 2015, mais après, plus rien. Et moi, je dois bien reconnaître qu'en matière d'écologie, on est très loin de la révolution verte promise. Vous faites, comme tous les Maires de France, ni plus, ni moins.

Alors en matière d'accompagnement de proximité et de soutien aux habitants, l'espoir est aussi vite déçu. Moi, quand j'ai lu le mot « *maintenu* », on est dans la continuité.

Alors des pistes, moi, que j'aurais aimé voir décrites, alors ça a été évoqué, c'est la généralisation des parcours culturels dans toutes les écoles maternelles de la Ville...

**Mme LA MAIRE** : 30 secondes, Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci. Donc on l'a dit tout à l'heure, c'est 20 000 € – 20 000 € ! Et puis d'autres éléments, mais je reprendrai la parole pour terminer et conclure sur une deuxième intervention.  
Merci.

**Mme LA MAIRE** : Je crois que...  
Ah Pascale BILLEREY, voilà.

**Mme Pascale BILLEREY** : Oui, donc je vais intervenir au titre de la « *A gauche citoyen* ». C'est vrai que je ne me suis pas exprimé sur l'Analyse des Besoins Sociaux, et en même temps, j'ai essayé d'articuler quand même avec ce qu'on est en train de discuter sur les Orientations Budgétaires, mais aussi notre attachement à la réalisation de notre programme. Et c'est vrai qu'on est dans un contexte particulier, comme ça a été rappelé longuement ce soir, les urgences économiques sociales,

environnementales, bref, et que notre Ville se doit de jouer ce rôle de proximité et de solidarité. Mais en même temps, il y a eu quelque chose qui n'a pas été dit ce soir, c'est que nous pouvons taire des éléments accablants qui sont parus dans le rapport de l'OXFAM, du 25 janvier 2021.

Les grosses fortunes n'ont pas vu passer la crise. Tout à l'heure, on a eu l'impression qu'il n'y avait pas de richesse. Mais si, il y a des richesses. Les 10 hommes les plus riches ont vu leur fortune augmenter encore, je tiens à le rappeler. Bernard ARNAULT, hausse de 44 Md€, PDG d'Amazon, hausse de 69 Md€, PDG de Tesla, 114 Md€. Pourquoi ? Comment de telles injustices peuvent-elles encore se produire, pendant qu'on estime que nous, on se débat avec plein de personnes supplémentaires qui basculent dans la pauvreté ? Pourquoi ? Eh bien, c'est grâce au soutien des banques centrales qui mènent une politique de rachat massif d'actions pour éviter que les cours ne dévissent.

En France, selon le Secours populaire, donc je reviens, le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 1 million en 10 ans. En 2020, le nombre de demandes du RSA a explosé, plus 14 %. Donc je voudrais citer quand même Edgar MORIN, qui est un philosophe qui dit : « *La crise, attention, favorise les forces les plus contraires, et parfois, les colères peuvent rendre l'esprit aveugle et unilatéral. Il faut avoir le courage d'être prêt à résister aux forces négatives. Malgré toutes ces incertitudes, mobiliser des forces créatives, et lucides* ». Et c'est vraiment ce que nous retrouvons dans ce rapport portant sur les Orientations Budgétaires au service d'une Ville éducative, solidaire, citoyenne, engagée pour l'environnement, la biodiversité et le climat, avec des projets portés par une politique financière ambitieuse.

On souligne une hausse importante de l'investissement, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. C'est revenu souvent, le mot « sécurisé » et « robuste ». Et franchement, je suis admirative qu'on ait réussi à pouvoir combiner tout ça. Et sans oublier une augmentation des tranches annuelles qui sont ces dépenses qui améliorent bien le quotidien des Bisontins et des Bisontines. Ce qu'on avait prévu dans notre programme, c'était vraiment de mêler une transition écologique assortie de justice sociale, en même temps qu'une relance économique. Et c'est comme ça qu'on veut construire notre Ville pour demain.

Je vais passer sur les détails, parce que ça a été repris dans la vidéo, je l'ai vraiment retrouvé dans ce que j'avais écrit, et le temps passe, donc je ne vais pas m'appesantir là-dessus, mais en tout cas, il y a quand même aussi dans ce rapport quelque chose que je voulais dire aussi, c'est qu'on poursuit quand même le soutien aux entreprises, aux commerces, (c'est écrit noir sur blanc) à l'artisanat, au milieu associatif, culturel et sportif.

Et pour terminer, rappeler que notre Ville s'engage aussi résolument dans des nouveaux modes de participation citoyenne. C'est pourquoi le groupe « A gauche, citoyens » confirme que les Orientations Budgétaires sont bien en adéquation face à de tels défis que j'ai rappelés tout à l'heure.

Tout en nous félicitant de l'action en faveur de la transition énergétique, les élus du groupe « A gauche citoyens » resteront vigilants sur l'urgence sociale.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous remercie.

Je voudrais juste donner des éléments, puis tu concluras le dossier, parce que je pense que c'est important que tu le conclues. Pardon ?

Karima, oui. Karima ROCHDI. Non, mais allez-y !

**Mme Karima ROCHDI** : Merci.

Je souhaite juste rappeler à Monsieur POULIN et à Monsieur GHEZALI que pour Besançon, le dispositif de la contractualisation a été globalement positif, et a assuré une stabilité des dotations. Rappelons-nous de ça ! Je rappelle aussi au passage que les dotations de Besançon avaient augmenté de 1 M€ entre 2017 et 2018, alors que la Ville avait perdu entre 2014 et 2017, 27 M€ de DGF en cumulé pour la contribution du déficit public – ça a d'ailleurs été rappelé par Monsieur POULIN – avec notamment de fortes diminutions entre 2015 et 2016, à hauteur respectivement de 3,1 M€ en 2015, et 3,2 M€ en 2016,

Madame la Maire, vous avez hérité d'une Ville qui a, jusqu'à aujourd'hui, une situation financière saine, peu endettée, avec l'épargne correcte.

Vous indiquez, dans ce rapport, votre volonté d'augmenter les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,5 %, par an, soit plus que l'inflation. De faire recours à un emprunt qualifié de « raisonné » ou « maîtrisé » de 10 M€ par an. De ce fait, le capital de la dette à rembourser chaque année va augmenter, et passerait de 12 ou 13 M€ par an jusqu'en 2020, à 15 M€ par an par la suite.

Aussi, l'épargne brute baisse, elle passe de 23 M€ à 25 M€, soit une baisse de 7 M€. Et l'épargne nette va passer, en gros, de 20 M€ à 12 M€, soit une baisse de 8 M€. C'est une chute importante, il faut le dire. Il reste juste de quoi financer les tranches annuelles de base, alors que les dépenses

contraintes de maintien du patrimoine se situeraient autour de 16 M€, comme c'est indiqué dans ce rapport. Il faudra donc emprunter pour maintenir à niveau les travaux récurrents pour maintenir le patrimoine en état.

Madame la Maire, les Orientations Budgétaires que vous nous présentez ne sont pas du tout robustes. Elles sont fragiles. Elles montrent déjà une dégradation, dès 2021, avec une aggravation programmée année après année, tout au long du mandat, et cela sans même proposer de nouveaux projets structurants et ambitieux, même en termes d'écologie pour notre Ville, et qui mériterait vraiment de prendre des risques. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Je vais laisser Anthony prendre la parole.  
Monsieur FAGAUT, vous voulez peut-être prendre la parole.

**M. Ludovic FAGAUT** : Puisque vous m'y invitez, ce sera avec plaisir.

Simplement, pour répondre à Nicolas BODIN tout à l'heure, l'objectif, ce n'est pas de faire des dépenses en plus, c'est que nous ferions des dépenses différemment. Et c'est bien là aussi l'enjeu de notre débat dans le cadre des Orientations Budgétaires, c'est dire que nous avons des orientations qui sont complètement différentes des vôtres.

Concernant Madame ZEHAF, avec plaisir d'aller échanger avec vous, et j'en profiterai aussi pour vous accompagner pour rencontrer les commerçants qui rencontrent ces difficultés du quotidien avec ces bornes qui ne se baissent pas, et qui empêchent leurs clients vraiment de venir les rencontrer.

Et puis pour finir avec Monsieur LIME, et après j'interviendrai sur mes Orientations Budgétaires, simplement lui rappeler et lui rafraîchir la mémoire que l'acte 2 de la décentralisation en 2004 a été très clair par rapport à ça, où l'État a posé le principe de décroisement des financements. C'est-à-dire que les routes nationales d'intérêt local étaient transférées au Département, et que l'État ne venait pas, par la suite, demander au Département de financer les voies dites nationales. Tout simplement. Donc voilà, c'était pour lui rafraîchir la mémoire, et dire 100 fois une ineptie ne donne pas une vérité.

Concernant l'évolution du budget prévisionnel, effectivement, il est présent, mais il y a un « mais ». Vous nous présentez un BP en juillet 2020 qui affichait des dégradations importantes inverses, avec une baisse de 4 % en investissements, comparativement avec 2019, et une progression de 4 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2019. Reste à connaître, cette fois-ci, le taux de réalisation du budget 2020, désormais. Il serait intéressant que vous puissiez nous transmettre ces éléments.

Il y a un autre « mais », c'est bien entendu, en recettes, avec des investissements aujourd'hui qui sont portés majoritairement par l'emprunt, avec une progression très importante de l'emprunt à hauteur de 17 % des inscriptions, avec quasiment 20 M€ qui conduira inévitablement à une reprise de l'endettement de la Ville, bien sûr, si les réalisations sont conformes aux prévisions. Donc vous commencez à endetter fortement notre Ville.

Et le dernier « mais », ce sont les recettes de fonctionnement qui augmentent de 2,4 %, soit 4 M€ qui seront portés par la fiscalité.

Donc, vous avez bien compris qu'on ne partage pas vos Orientations Budgétaires. Alors, on aura un avis à donner sur le fait que le débat s'est passé, donc on donnera un avis favorable sur le fait que le débat s'est passé, mais nous ne partageons pas vos Orientations Budgétaires.

Et puis à l'instar d'un petit peu de ce qu'a dit Monsieur CROIZIER, donc les superlatifs et les auto satisfecit, de votre part. J'ai été assez surpris quand vous dites « *enfin bâtir la Ville du vivant* ». Est-ce que ça voudrait dire vous, élus passés, que sur ces six dernières années, vous étiez dans une Ville éteinte ? Je ne suis pas certain que votre prédécesseur appréciera en tout cas, et quand vous évoquez aussi « *bâtir la Ville du bien vivre ensemble* », permettez-nous en tout cas d'en douter, car au regard des fronts qui sont créés de-ci, de-là, et opposant les uns aux autres depuis le début de votre mandat, je ne suis pas certain que nous soyons dans la construction de la Ville du bien-vivre ensemble.

Et puis dernier élément, Madame, vous ne m'avez pas répondu sur ma question sur l'Office du tourisme que je vous ai posée dans mes propos liminaires. Je serais assez intéressé de savoir comment vous vous organisez juridiquement par rapport à ça. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Alors, juste, sur ce dernier point, c'est très simple, je suis Présidente de l'Office du tourisme, donc je suis en conflit d'intérêts. Je ne prendrai pas la parole sur ce dernier élément-là, comme quand je suis Présidente d'autres structures, je suis bien dans cet élément-là. Mais je vous invite à vous renseigner auprès de vos collègues proches qui sont dans le Conseil d'administration qui aura lieu demain matin.

Laurent CROIZIER. Oui, allez-y, Laurent.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci Madame le Maire.

Je souris après l'intervention de Monsieur FAGAUT, parce que je me suis fait exactement la même réflexion en lisant les titres « bâtir une ville solidaire ». Je ne comprends pas comment le Parti Socialiste a pu laisser écrire cela. Parce que s'il y a bien quelque chose, Opposition et Majorité compris, c'est qu'on ne peut pas douter que la Ville de Besançon ne soit pas solidaire. Donc ce n'est pas bâtir une ville solidaire, c'est poursuivre le fait que votre ville soit solidaire. Et c'est un tacle envers l'action des précédentes Municipalités auxquelles vous avez participé d'ailleurs, que j'ai du mal à comprendre, si ce n'est à vouloir faire effectivement de l'auto satisfecit dont parlait Monsieur FAGAUT. En tout cas, pour conclure sur ma seconde intervention par rapport à la première, c'est que nous aurions fait, parmi les choix que vous proposez, des choix identiques. Je pense que le choix de l'endettement, je pense que nous aurions fait ce choix-là également. Est-ce que ça aurait été à ce niveau-là moindre ou davantage ? Je ne peux pas répondre aujourd'hui.

Par contre, nous aurions fait aussi d'autres choix, et je voulais en tout cas les décliner, en tout cas une partie. Je pense qu'on aurait évoqué ce grand plan anti-isolement et anti-solitude dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui allait bien au-delà du CCAS, mais qui engageait toutes les structures, que ça soit le Service des sports, le Service Culture, les associations et la participation citoyenne. Je pense que nous aurions engagé la généralisation des parcours culturels dans toutes les écoles maternelles, parce que c'est une action qui réduit massivement les inégalités sur l'ensemble de la Ville.

Nous aurions certainement aussi évoqué la transformation, la facilitation et la simplification des relations entre les habitants et l'administration. Certainement aussi évoqué cette volonté d'anticiper sur l'après-Covid, et proposer des actions de valorisation et d'animation commerciale, touristique, sportive et culturelle. Et nous aurions aussi eu un discours engagé envers des projets structurants et fondamentaux tels que la Grande Bibliothèque universitaire d'Agglomération ou encore le dédoublement des voies entre Micropolis et Beure qui, même s'ils seront portés par le Grand Besançon, jusqu'à preuve du contraire, se font sur notre Ville. Voilà, ces projets qui peuvent contribuer à rendre à Besançon son attractivité, sa dimension centrale au sein de la grande région.

Donc, en conclusion, ce que je retiens de ce rapport d'Orientations Budgétaires, c'est qu'il annonce de très beaux enjeux, mais il se concrétise par des actions plutôt convenues. Vous actez une continuité, et c'est la raison pour laquelle, moi aussi, je vais être dans la continuité, et je vais confirmer ce que je vous ai souvent reproché par le passé, ce que je vous reproche encore aujourd'hui. C'est une forme de fatalisme, un manque d'ambition qui porte, à mon sens, préjudice à notre Ville. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Je vais donc apporter quelques petits éléments sur un certain nombre de choses qui ont été abordées, puis ensuite, je passerai la parole et la conclusion à Anthony POULIN.

Juste, malgré tout, je me disais que finalement, ce qui serait juste intéressant, puisque vous me disiez chacun vouloir participer, je vous proposerais assez volontiers que vous redispatchiez tous les projets que vous souhaitez que nous portions, et que vous nous disiez justement comment vous répartiriez dans ces organisations, cette gestion, les différents projets. Nous verrions, de façon plus concrète, comment vous envisagez les choses.

Les ruptures que vous proposez, ça m'intéresse énormément, et je serais très heureuse de voir les propositions que vous feriez à travers la répartition et les Orientations Budgétaires que vous pourriez proposer. Peut-être aurions-nous là une source intéressante. Pour l'instant, ce que je sais, c'est que quand on fait des propositions, il faut savoir à quel endroit on va chercher l'argent qui nous manquerait pour aller sur les nouveaux projets que vous proposez.

Les autres éléments, c'est qu'on reparlera beaucoup de projets dont vous avez parlé, au niveau de la Communauté urbaine, puisque maintenant, nous avons pas mal de compétences qui sont montées à ce niveau-là, et c'est à cet endroit-là que nous parlerons d'un certain nombre de projets dont vous évoquez l'importance.

Juste une chose, vous avez demandé tout à l'heure à avoir une visibilité plus grande sur la Cité éducative. Je suis bien d'accord, Christine WERTHE, je pense qu'il serait intéressant qu'on vous apporte un regard précis sur comment est bâti du coup le budget de la Cité éducative.

Tout à l'heure, aussi, il a été question de la vaccination. La Ville de Besançon, moi-même, et l'ensemble des partenaires, des acteurs, que ce soit le Président de l'association des Maires du Doubs – ça fait d'ailleurs trois fois qu'on n'arrive pas à se croiser au téléphone –, parce qu'il y a un mécontentement majeur, mais majeur de l'ensemble des Maires des villes qui se sont mis en quatre pour que cette vaccination puisse être massive. On a juste un problème, nous n'avons pas les doses. Voilà, nous n'avons pas les doses ! C'est juste le problème. Et ça, ce n'est pas moi, ce n'est pas Anne VIGNOT, ce n'est pas Patrick GENRE, ce n'est pas Madame BIGUINET, ce n'est pas Christine BOUQUIN, c'est tous. Nous sommes tous d'accord sur cette question-là.

Nous avons tout mis en œuvre pour que nous puissions aller sur une vaccination massive avec des moyens, des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, etc. Nous avons tout le personnel qui est prêt, nous n'avons pas les doses. Donc voilà, après, on peut jeter la pierre, on ne reviendra pas sur... Non, non, je réponds à votre question. Ce n'est pas l'objet des orientations...

**Mme Karima ROCHDI** : Et du coup, pour vous, c'est la faute de l'État ?

**Mme LA MAIRE** : Madame Karima, vous avez dit que vous respectiez la façon dont on travaillait dans cette instance. Je réponds à votre question.

Et puis on sait d'ailleurs que cette question Covid, elle est issue d'un problème majeur dans nos hôpitaux qui se sont trouvés face à des personnes qui étaient en très grande détresse respiratoire, en particulier, avaient besoin donc d'avoir énormément d'accompagnement. Et nous avons saturé l'ensemble de nos systèmes de santé. C'est parce qu'on avait un système de santé, mais ce n'est pas qu'en France, qui rend vulnérable la société humaine. Donc voilà, je voulais juste apporter cet élément-là.

Je voulais aussi apporter un élément sur une réflexion, et je pense qu'on en reparlera très régulièrement ici, c'est la question de ce que disait tout à l'heure d'ailleurs Nicolas BODIN, c'est la recentralisation de l'État, et le fait qu'en réalité, tous, vous avez évoqué un certain nombre de choses qui tournent autour du fonctionnement et de l'investissement. Donc pas assez d'ambitions, parce que pas assez d'investissement, trop d'investissement parce qu'on va prendre de l'emprunt, trop d'endettement... enfin, voilà. C'est pour ça que je vous propose de reprendre les chiffres, et de nous faire des propositions très concrètes, parce qu'autrement, au bout d'un moment, je n'arrive plus à comprendre dans quelle orientation vous vous mettez les uns et les autres.

Mais une chose est certaine, c'est que l'État avait décidé d'organiser ce qu'on appelle une contractualisation, c'est-à-dire d'imposer des dépenses de fonctionnement, et quand on est en crise, qu'est-ce qu'on découvre ? En crise sanitaire, on découvre quoi ? Que les services publics, ils sont faits essentiellement de personnes et que du coup, ils ne pouvaient pas maintenir cette contrainte de 1,2 % de dépenses. Il fallait lâcher ce fonctionnement pour que l'on puisse maintenir notre activité, notre animation sur notre territoire. Et donc on verra si, d'ailleurs, il y a un retour sur ces éléments-là.

Voilà, je voulais apporter deux, trois éléments. Tout à l'heure, on nous a parlé aussi de prendre des risques, et l'emprunt fait partie du risque. Il est extrêmement modéré quand on regarde l'engagement dans lequel nous sommes.

Donc voilà, je pense qu'il était important de redire un certain nombre de choses.

Monsieur POULIN, je vous propose de conclure.

**M. Anthony POULIN** : Oui, en tout cas, chers collègues, merci pour ce débat qui soulève pas mal de choses. Je relève d'ailleurs que dans tous les Groupes, vous notez des éléments positifs que nous inscrivons dans ce budget, des projets que nous portons ensemble. Et je voulais commencer par une réponse à plusieurs interventions. Pour nous, c'est un projet très structurant, et un projet ambitieux, que de rénover les écoles de notre Ville. C'est un grand projet pour notre Ville. Bien sûr que si, c'est un grand projet, parce que ça améliore. Oui, mais...

**Mme LA MAIRE** : Prenez la parole... je ne sais pas qui vous interpelle, mais on n'est pas là pour discuter de cette façon-là.

**M. Anthony POULIN** : En tout cas, c'est un grand projet, et c'est un projet dont nous sommes fiers qui engage concrètement la transition écologique, qu'améliore la qualité de vie dans les quartiers pour les enfants, et pour les enseignants. Donc, nous sommes fiers des grands projets que nous portons, ils sont très structurants. Pareil, quand nous luttons contre les îlots de chaleur, c'est aussi très structurant pour la Ville que nous souhaitons bâtir, et ce n'est pas fait partout.

Pour répondre à différents éléments peut-être un peu plus techniques, mais également politiques, parce qu'il y a des fois des rumeurs, des insinuations, sur l'endettement, tout d'abord, Madame la Maire vient de le rappeler, nous sommes avec cette proposition à 4,1 années en capacité d'endettement. Ce qui est extrêmement modéré et qui reste extrêmement modéré, et l'ensemble de la stratégie est fondé sur quelque chose de totalement soutenable et très loin des seuils d'alertes. Parce que parfois, on cite en exemple certaines villes dans d'autres groupes, mais par exemple Nice, c'est 10 années de capacité de désendettement. Levallois-Perret, c'est 11 années de capacité de désendettement. On vous rassure tout de suite, nous n'irons pas sur cette trajectoire-là. Nous serons bien en deçà des 8 années à la fin de notre mandat.

Sur l'épargne brute, vous avez raison de signaler qu'elle est en baisse de 21 %. C'est le cas dans l'ensemble des villes. J'ai encore eu une réunion à France urbaine avec l'ensemble des adjoints aux finances, c'est un constat, et par rapport à la moyenne nationale, nous sommes en deçà, puisque la moyenne nationale, c'est -25 %. Donc globalement, on a mieux résisté, et mieux géré pendant cette crise.

Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors c'est une logique, c'est normal de la famille politique dont vous venez d'avoir une attention toujours obnubilée sur la question du fonctionnement, mais je vous invite quand même à regarder de manière assez précise, notamment la page 26. En dépenses, en fonctionnement, nous sommes à -0,8 %, parce que nous avons une volonté tout à la fois de confirmer nos missions de service public, tout en maîtrisant notre fonctionnement. Donc la aussi, pas de rumeurs, les chiffres sont à l'intérieur de ce document, et ils sont assez clairs. Et pour nous, oui, le service public, avoir des agents publics, avoir des services publics de qualité, c'est quelque chose d'extrêmement important. Donc notamment en matière de personnel, nous augmentons le nombre d'agents, parce que ça répond à des missions de service public, d'ailleurs sur des sujets extrêmement importants pour vous, comme le tourisme par exemple, comme l'a dit ma collègue.

Sur la stabilité des taux de fiscalité, c'est un engagement, c'est une réalité. Pour cette année, nous n'augmentons pas les taux de fiscalité, et je vais revenir sur la situation des finances publiques au niveau de l'État, parce que Madame ROCHDI et Monsieur CROIZIER, vous êtes des très beaux porte-parole du gouvernement. Mais dans ce gouvernement, vous devriez écouter peut-être certains comme Olivier DUSSOPT qui est quand même en charge des comptes publics, et qui a assez clairement dit, dans certaines réunions avec des élus, que peut-être il fallait regarder du côté des collectivités pour rattraper ensuite les effets financiers de la crise. Donc nous, on s'inscrit en faux avec cette vision qui consisterait à penser que lorsque nous sommes aux côtés de l'État pour gérer la crise, lui pourrait se permettre de ne pas être à nos côtés pour continuer à amener du service public et des services sur notre territoire. Donc il y a véritablement un dialogue qui doit être remis en confiance avec notamment le ministère des Finances et les collectivités au niveau des associations d'élus. Et donc ce que nous écrivons, au-delà des remarques sur la gestion de la crise qui nous interroge très profondément, c'est une somme d'alertes, et nous serons extrêmement vigilants et mobilisés pour rappeler l'intérêt des collectivités locales.

Je regarde un peu sur les différents éléments, beaucoup d'éléments ont été apportés par mes collègues, je voulais du coup souligner quand même, sur l'approche collective, cette approche collective, elle est illustrée. Enfin certains essaient de mettre des coins entre certains d'entre nous, mais là, on le porte collectivement, et il y a eu un vrai travail collectif porté aussi à travers l'ensemble des Directions au sein de la collectivité. Il y a eu aussi une formation finances où vous avez pu poser toutes vos questions qui étaient ouvertes à l'ensemble des élus du Conseil municipal. Donc dès le début du mandat, nous avons souhaité être dans cet exercice de dialogue, et nous poursuivrons. Je souscris à la proposition de Madame la Maire, je suis à votre écoute et pleinement à votre disposition si vous voulez nous expliquer comment il faudrait que nous organisions différemment notre budget tout en sachant que la règle de l'équilibre est une règle impérative. Nous ne pouvons pas être dans un déséquilibre au niveau de nos budgets, et que si nous faisons toujours plus, comme vous le proposez, Monsieur FAGAUT, il faudra bien enlever des services publics ou enlever un certain nombre d'actions que nous menons, parce que vous votez l'essentiel des rapports dans cette assemblée. Donc je suppose que quand vous proposez, c'est du toujours plus.

Voilà ce que je pouvais dire sur les détails, en tout cas d'un point de vue financier. Ils vous seront précisés au moment du vote du budget primitif. Nous aurons aussi une Commission finances qui sera dédiée à l'examen de ce budget primitif. Nous pourrons examiner ligne par ligne l'évolution des dépenses et des recettes également.

Voilà, ce que je pouvais vous dire étant donné que beaucoup d'éléments ont déjà été apportés par mes collègues.

**Mme LA MAIRE :** Merci beaucoup. Eh bien, écoutez, donc l'exercice des orientations budgétaires, c'est de porter un débat, le débat a bien eu lieu, et je vous en remercie. Merci, et franchement, je serais très heureuse d'avoir de nombreuses contributions. Et puis donc, je vous propose maintenant de passer au dossier suivant.

Il faut voter. Vote contre ? Abstention ? Merci. Très bien ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 08

#### Mise en place d'un Conseil Local d'Appui en Santé Publique

« **Mme LA MAIRE** : On vient de parler très longuement de l'importance du Covid, et de la question de la santé. D'ailleurs, je tiens à saluer tous, dès à présent, et on peut être très, très fier du travail qui est fait au CHU, et je tiens à saluer le fait de savoir que Catherine CHIROUZE, qui est chez du Service maladies infectieuses et tropicales du CHU, intègre désormais le Conseil scientifique, et est chargée de guider le gouvernement pendant la pandémie du Covid-19. On sait combien elle a fait un travail remarquable à l'hôpital, en particulier, elle a participé de façon extrêmement rapide, réactive, avec même des inventions de tous les jours, pour réorganiser l'ensemble de l'organisation des Services les uns avec les autres membres, mettre en place des continuums pour le traitement des personnes. Et franchement, il faut être très, très fier d'avoir une personne d'aussi grande qualité qui intègre ce Conseil scientifique. Je la remercie, et d'ailleurs, la preuve est qu'aujourd'hui l'ensemble des politiques savent faire appel aux scientifiques pour les accompagner dans leurs prises de décision. Gilles SPICHER, je vous donne la parole.

**M. Gilles SPICHER** : Merci Madame la Maire, chers collègues.

Alors tout d'abord, une précision, donc l'acronyme retenu pour l'instance que nous voulons mettre en place, c'est bien un Conseil local d'appui en santé publique, puisque Madame la Maire a souhaité, à juste titre d'ailleurs, que le terme de « local » figure dans cet acronyme. Donc effectivement, il s'agira bien d'un CLASP, et non pas d'un CSP comme c'est noté dans la présentation du texte. C'est le premier point.

Alors, puisque ce soir, j'ai été affublé du titre d'historien, je vais rapidement me livrer à une petite genèse de ce projet. Alors, je crois que ce projet, il est issu – bien avant d'ailleurs notre arrivée à nous aux affaires – du travail en commun que la Ville de Besançon et le service hygiène santé a mené avec les professionnels de santé, qu'ils soient publics ou privés. Le travail de la Ville consistait surtout à essayer de travailler justement à une coordination de l'ensemble de ces professionnels, entre autres avec le CHU, et aussi avec les professionnels libéraux. Et donc l'ensemble de ces professionnels se sont mobilisés, et il y a eu en commun, donc dès le premier confinement, au début, la mise en place d'une plateforme de suivi des patients qui sortaient du CHU, donc à la sortie du CHU. Il y a eu ensuite la mise en place des centres de dépistage à Micropolis, puis à Planoise. Et puis enfin, la mise en place du centre de vaccination de la rue Résal.

Alors je voudrais une fois, puisque je n'ai jamais eu l'occasion de le faire ici, féliciter l'efficacité, la réactivité des Services de la Ville de Besançon qui, en trois jours, en gros, ont pu mettre en place l'infrastructure technique pour ce centre de vaccination de la rue Résal. Je voulais encore une fois le saluer, puisque quand même, il faut le noter, ça a été dit précédemment, mais il a fallu changer concernant les vaccinations. Et ça, ce n'est pas des procès d'intention, c'est des constats, des faits. Il a fallu, par rapport à la politique de l'État, en deux jours quasiment, changer son fusil d'épaule, parce qu'au départ, on devait vacciner dans les EHPAD, et uniquement dans les EHPAD, au départ. Et puis d'un coup, il fallait vacciner à tout-va, et puis là-dessus, vous connaissez la suite, avec le manque actuel de vaccins.

Donc dans le cadre de cette collaboration est née l'idée de mettre en place un groupe de scientifiques qui viendraient éclairer les politiques. Il ne s'agit pas d'un groupe qui viendrait prendre des décisions à notre place, mais il s'agit bien d'avoir un éclairage. Et on a pu le constater, dès le début de cette pandémie, les questions autour de ce virus sont nombreuses. Il y a eu, n'en revenons pas, la polémique autour des masques. Mais aujourd'hui, il y a encore des éclairages à avoir sur les différentes sortes de vaccins, etc. Donc nous avons besoin, parce que les connaissances sont limitées, d'un éclairage. C'est donc dans ce contexte que nous avons proposé la création de ce CLASP.

Vous le savez, la santé, c'est une porte ouverte que j'ouvre là, mais la santé, ce n'est pas seulement que le problème de virus, c'est aujourd'hui complexe. La santé, elle dépend d'un certain nombre de facteurs qu'ils soient sociaux, environnementaux, climatiques, etc. Et donc, il y a également une complexité du Covid.

Il s'agit donc, pour ce groupe d'experts, à la fois d'explicitier les décisions qui nous viennent d'un certain nombre d'agences, et qui sont parfois contradictoires. Vous avez parfois le matin, le Conseil scientifique qui donne un avis, puis le soir, vous avez l'Académie de médecine qui donne le contraire.

Donc on a besoin d'avoir un éclairage, et puis de faire aussi remonter les problématiques qui partent de la base, en quelque sorte.

Vous avez donc déjà, à cet égard, sur le site de la Ville de Besançon, une vidéo qui a été produite, qui explique en gros les mécanismes des vaccins, les différentes sortes, parce que vous avez les vaccins classiques, genre AstraZeneca, et puis vous avez les vaccins à ARN modifié, etc., ceux de Pfizer et de Moderna. Voilà.

Donc ce groupe sera composé d'un maximum de 20 personnes, vous avez le détail dans la proposition, proposées par la Direction hygiène santé à Madame la Maire de Besançon. Et il y aura également une proposition qui sera faite de désigner un Président en son sein. La Ville de Besançon mettra à disposition les locaux, tous les documents nécessaires à leur travail, ainsi qu'une infrastructure technique. Voilà, je ne sais pas si j'ai été complet dans la présentation.

Donc il y a une condition qui est posée, c'est qu'en quelque sorte, la Direction hygiène santé fera l'intermédiaire entre le groupe d'experts et la Municipalité, mais que les experts n'interviendront pas directement dans les décisions qui seront à prendre par la Municipalité. Voilà. Je ne sais pas si j'ai été complet, mais voilà, si vous avez des questions...

**Mme LA MAIRE :** Très bien, merci beaucoup, Gilles.

Juste du coup, je dois faire référence à une demande d'amendement de la part de Monsieur Laurent CROIZIER, Madame Karima ROCHDI, et Madame Nathalie BOUVET, Madame Agnès MARTIN du groupe LREM MODEM MEI, qui concerne une demande de modification.

Alors, on l'a reçue cet après-midi. Cela concerne une demande de modification, puisqu'en fait page 2 du rapport, dans le paragraphe « compositions » première ligne, en lieu et place de « *Le CSP est composé au maximum de 20 membres nommés par Madame la Maire sur proposition de la Direction hygiène santé* », il est proposé d'inscrire que le CSP est composé au maximum donc toujours de 20 membres nommés par Madame la Maire, sur proposition de... et donc leurs pairs, c'est-à-dire les Conseils départementaux des ordres de santé, les syndicats professionnels, les associations de soignants, les associations d'usagers, etc. Donc cet amendement, bien sûr, je vais le soumettre au vote. Simplement, la réponse est très claire, c'est que le service hygiène santé a travaillé avec l'ensemble de ces acteurs, en tout cas, nous avons rencontré de nombreux syndicats, Conseils, etc. Donc c'est bien un travail qui est fait avec l'ensemble de notre milieu médical au sens large du terme, et donc je vous propose, pour l'instant, de rester sur la rédaction de ce texte-là, puisque nous n'allons pas repasser par la soumission d'une proposition d'une liste à l'ensemble du corps de métiers médicaux.

Oui, Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT :** Oui, écoutez, je voudrais intervenir par rapport à ce contrat local de santé, et je vais me faire le porte-parole de Pierre-Charles HENRY qui est excusé ce soir, puisqu'il est pris professionnellement. Où effectivement, pour le Groupe « Besançon Maintenant », il y a deux éléments qui nous dérangent dans cette proposition. D'une part, celle de rajouter une feuille supplémentaire à ce millefeuille territorial, et des organisations territoriales de santé, tout simplement, existantes déjà, mais qui sont aujourd'hui, pour certaines, bien impuissantes au regard de la crise sanitaire. Mais vous l'avez bien évoqué que ce Conseil local de santé, il ne s'agissait pas que sur la partie sanitaire de la crise actuelle, mais allait englober bien d'autres éléments dans le cadre de la politique santé, et d'accompagnement de notre population. La question qu'on se pose, bien sûr, vous le voyez, est-ce que ce n'est pas un nouveau GEEC parallèle à ce que vous avez créé dans le cadre donc des Vaïtes. Et quel est son intérêt aujourd'hui, dans ce Comité local de santé, puisque vous avez à votre disposition, vous l'aviez dit tout à l'heure, Monsieur SPICHER, très justement, des services compétents, et notamment une Direction hygiène santé. Donc pourquoi ne pas vous appuyer sur eux ? Est-ce que vous ne leur feriez pas confiance ?

Voilà, ce sont des questions qui se posent à nous, et qui nous dérangent dans le cadre de cette proposition.

Et d'ailleurs, on pourrait parler, et pour en avoir échangé avec Pierre-Charles HENRY, avec le contrat local de santé qui a été signé bien avant la crise, et dont plus personne ne parle aujourd'hui. Donc c'est un vrai sujet également.

Vous avez abordé la composition. De quelle façon allez-vous choisir les membres de ce Conseil local ? Donc ça, on serait aussi curieux de connaître un petit peu les choses.

Et puis, si je ne dis pas de bêtises, sur le territoire bisontin et Grand Bisontin, en avril 2020 a été créé un groupe qui s'est appelé « Covid Santé Publique Besançon », qui rassemblait un groupe de réflexion locale, composé de professionnels et d'experts de santé publique dans le cadre de différentes réunions. Et cette organisation professionnelle, des professionnels de santé libéraux, a



évolué dans le cadre d'un collectif que vous connaissez très bien, qui s'appelle « La communauté bisontine pluriprofessionnelle de santé », qui a été initiée en mars 2020, et qui semble aujourd'hui pouvoir être une de ces réponses, puisqu'il y a une liaison avec le monde hospitalier, et qui répond derrière aux besoins en matière de réflexion de santé. Donc, pourquoi ne pas vous appuyer aussi sur eux, et de créer ce énième Comité Théodule ? Théodule ne veut pas remettre en question les compétences des personnes qui y siègent, mais simplement un Comité qui, pour nous en tout cas, n'apportera pas forcément les éléments nécessaires, puisqu'on a déjà les structures à notre disposition. Puisque vous l'avez dit, je crois, si j'ai été attentif, qu'aujourd'hui, c'est bien ce Comité bisontin pluridisciplinaire professionnel qui intervient dans le cadre de la vaccination sur Besançon. Donc, pourquoi ne pas vous appuyer sur eux ?

Et puis la dernière chose, parce qu'on est toujours prudent avec ce que vous avancez, parce qu'on se méfie des annonces d'un jour, parce qu'elles ne sont pas forcément les réalités du lendemain. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y aura pas d'indemnité, que les documents auxquels ils auront accès, nous aurons aussi accès à cela. Donc tous ces éléments-là bien sûr qui nous concernent nous en tant qu'élus et citoyens avant tout.

Merci en tout cas de nous apporter des réponses par rapport à cela. Bien sûr, on s'abstiendra sur ce point-là.

**Mme LA MAIRE :** Bien sûr. Je vous propose d'avoir toutes les questions, comme d'habitude, et ensuite, d'apporter un certain nombre d'éléments de réponse.  
Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI :** Madame la Maire, à propos du Conseil local d'appui pour la santé, j'ai trois questions précises pour lesquelles je souhaite des réponses tout aussi précises.  
Pourriez-vous rappeler à l'assemblée le périmètre de la compétence Ville en matière de santé ?  
Pourriez-vous nous donner des exemples de l'utilité de ce Conseil, en dehors de la crise sanitaire ?  
La troisième question, comment et selon quels critères les membres seront-ils désignés ?

**Mme LA MAIRE :** Pardon... D'autres questions ? Non ? Oui ?

**Mme Agnès MARTIN :** Madame la Maire, se préoccuper de la santé des Bisontins dans le sens de la définition : « Un état complet de bien-être à la fois physique, mental et social » est une très bonne chose. Pour autant, quelle sera la place des Bisontins dans cette instance ? Sera-t-elle uniquement constituée d'experts ou ferez-vous appel à des associations représentatives des usagers ou des habitants ?

Madame la Maire, vous qui tenez à un travail en concertation et en coconstruction avec les citoyens, quelle place leur accorderez-vous ? Ne sont-ils pas les principaux acteurs de leur bien-être ?

Merci Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE :** Y a-t-il d'autres questions ? Non ?  
Ah pardon, Laurent CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER :** Oui, merci Madame la Maire.

Alors comme vous tous, chers collègues, les sujets de santé figurent depuis près d'un an parmi quasiment dans nos préoccupations quotidiennes et notre groupe politique est extrêmement vigilant sur la situation sanitaire et sur l'avancement notamment de la campagne de vaccination, et sur les taux d'incidence. Vous avez répété, Madame VIGNOT, tout à l'heure : « *Nous n'avons pas les doses, nous n'avons pas les doses, nous n'avons pas les doses* », mais vous savez pourquoi nous n'avons pas les doses. Ça aurait été bien de ne pas laisser une suspicion, mais de l'expliquer. Nous n'avons pas les doses, mais l'Europe entière n'a pas les doses. Alors, peut-être que vous avez une solution, peut-être que vous êtes plus intelligente que les dirigeants européens, et peut-être que ce n'était pas à la municipale de Besançon qu'il fallait vous présenter, Madame VIGNOT. Mais en tout cas, je crois qu'on ne peut pas souffrir d'approximations dans ce sujet-là, parce que les enjeux, la tension de la population, le vocabulaire qu'on emploie est extrêmement important, et peut créer de l'inquiétude totalement inutile dans le contexte actuel.

Avant de parler du sujet, vous me permettrez d'être un peu l'ambassadeur du territoire, et de dire et de redire à quel point Besançon est à la pointe de l'excellence médicale. On a la chance d'avoir sur le territoire bisontin un hôpital qui figure parmi les meilleurs établissements de France. Il est centre de recherche, centre de formation, un pôle universitaire, un réseau d'entreprises innovantes avec, en leur sein, et vous l'avez dit, des femmes et des hommes exceptionnels, reconnus non seulement de la

population, mais aussi reconnus par leurs pairs. Vous avez parlé tout à l'heure, salué, je vais le faire à mon tour, la nomination hier du Professeur Catherine CHIROUZE. Et je voudrais saluer aussi, parce que je n'ai pas souvenir que ça ait été fait au Conseil Municipal, le professeur DELABROUSSE et son équipe qui ont fait une découverte absolument fondamentale en matière d'imagerie médicale dans le traitement de la Covid, et leur découverte a sauvé, je ne pense pas me tromper en disant cela, des millions de vies à travers le monde. Donc voilà, je trouvais que c'était important aussi de le dire ce soir.

Sur ce Conseil local d'appui en santé publique, sur le fond, moi, je n'y suis pas spécialement opposé, mais une fois de plus, je déplore quand même le manque de transparence qui m'a amené à découvrir par exemple, sur le site internet de la Ville de Besançon, que cette structure existait déjà. On trouve une foire aux questions à propos de la vaccination contre la Covid établie par les membres du groupe de travail Covid-19 du Conseil local d'appui en santé publique de la Ville de Besançon. Alors, est-ce qu'on pourrait en connaître aujourd'hui les membres ? Quels sont les membres qui ont répondu à ces questions, et comment ont-ils été désignés ?

Moi, je vais déplorer aussi le flou et l'imprécision du dossier, quant au rôle que vous entendez lui donner. Et pour confirmer un petit peu les propos précédents, si c'est pour venir en soutien du service hygiène santé dans les écoles, dans les crèches, en faveur de la santé des employés municipaux, sur les mesures de précaution Covid, moi, j'y serais extrêmement favorable. Par contre, si c'est pour rendre plus compliqué ce qui est simple, démultiplier les couches administratives là où il faudrait les simplifier, pire si c'est pour organiser un circuit parallèle de décisions comme vous avez voulu le faire avec le groupe d'experts des Vaïtes, moi, j'exprime des vigilances et des réserves. L'idéologie qui conduit vos premiers mois de mandats me fait craindre que vous ne fassiez de ce Comité local de santé publique un instrument politique.

J'ai été un peu surpris d'apprendre, en travaillant le dossier, qu'au sein de l'hôpital, il se dit que vous cherchiez à constituer un groupe d'experts médical, pour rendre un avis négatif en matière de santé sur le projet de poursuite du projet de contournement de la RN 57. Je ne vous cache pas que je suis tombé des nues quand on m'a rapporté ça.

Alors, je vous demanderai de confirmer ou d'infirmier, vous en aurez l'occasion ce soir, mais je n'ai absolument aucune confiance dans la démarche qui est la vôtre, et d'autant plus que s'il y a une sensibilité politique dans laquelle, en matière de santé, il y a beaucoup de choses à dire, c'est bien Europe Écologie - Les Verts. Je n'oublie pas qu'en 2019...

**Mme LA MAIRE** : 30 secondes, Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Oui, vous n'avez pas voté une subvention au CHRU pour concourir à l'acquisition d'équipements prioritaires pour soigner les malades. Et je n'oublie pas non plus que depuis plusieurs années, votre famille politique contribue à semer le doute au sein de la population, en propageant, par Madame RIVASI, un certain nombre de contre-vérités sur la vaccination. Et je tiens à votre disposition un article du Monde du 3 juin 2019 qui le démontre. Je vous propose d'engager...

**Mme LA MAIRE** : Terminez, Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Tout de suite ma deuxième intervention.

**Mme LA MAIRE** : Non, mais alors je vous propose d'arrêter là, d'attendre un certain nombre d'éléments. Et puis si vous voulez une deuxième intervention, vous aurez une deuxième intervention.

**M. Laurent CROIZIER** : Je poursuivrai après, notamment sur l'amendement que nous vous proposons.

**Mme LA MAIRE** : Tout à fait. Tout à fait, c'est comme ça qu'on fonctionne.

Donc je vais juste rebondir sur quelques petits éléments. Alors, je laisserai Gilles répondre sur les compétences du Service, puisqu'il est adjoint du Service, et qu'il va pouvoir vous apporter les éclairages qu'il est nécessaire d'avoir.

Juste, ce qui m'étonne toujours, c'est qu'en fait, c'est comme si aujourd'hui on découvrait qu'en fait, il y avait déjà l'habitude de consulter un certain nombre de scientifiques, d'experts, etc. Alors, c'est vrai qu'on les formalise, et quand on les formalise, on les rend visibles. Et du coup, quand on les rend visibles, ils sont critiquables. C'est ce qui est en train d'arriver aujourd'hui. C'est que plus on rend visible la façon dont on travaille, on s'organise, on se structure, plus vous venez vous étonner, parce

qu'avant vous ne voyiez rien. Vous ne voyiez pas. Parce que moi, ce n'est pas la première fois que je vois des chercheurs qui travaillent sur les problématiques de la Ville de Besançon. Il y a eu des études, il y a très longtemps, il y a quelques années, sur par exemple les expositions aux ondes qui avaient été menées. Ensuite, il y a eu des études qui ont été menées sur l'exposition au bruit. Il y a eu des expositions qui ont été menées pour savoir à quelle exposition on était au niveau des polluants. Heureusement et, en plus de ça, ce qui est étonnant, c'est la relation que vous semblez ignorer ou découvrir, c'est qu'en fait on a la chance d'avoir un territoire qui a une université sur son territoire, qui a des laboratoires de recherche. On a des experts. Ce qui serait dramatique, c'est qu'on n'établisse pas de relation entre ces différentes actions. Voilà.

Et d'ailleurs, c'est amusant, parce que quand vous travaillez sur la recherche, quand vous faites une cartographie par exemple d'un certain nombre d'objets de recherche, vous vous rendez compte, quand vous faites une cartographie assez large, qu'en fait, la recherche s'est polarisée sur un certain nombre de secteurs géographiques. Et très souvent, qu'est-ce qu'il se passe ? Eh bien, c'est assez proche finalement des centres universitaires ou des laboratoires de recherche, parce que finalement leur premier laboratoire naturel, c'est finalement dans les collectivités dans lesquelles ils se trouvent. Et jusque-là, je trouve que c'est vraiment très sain, et c'est une valeur ajoutée à notre territoire. Donc c'est étonnant d'imaginer que jamais un élu n'aurait de contact avec la recherche, pour justement échanger sur un certain nombre d'éléments.

Sur la question de savoir si on travaille justement avec le CBTPS, oui, nous travaillons avec le CBTPS, et c'est même grâce à lui, du fait de ses structurations que nous avons mis en place très rapidement un centre de vaccination. Et je tiens quand même à le dire et saluer le travail du Docteur GIBOULOT, mais l'ensemble des Services, l'ensemble des partenaires qui ont participé à ça, qui ont fait un choix, et qui fait que c'est le centre le plus important de vaccination du Doubs, il faut le savoir, il faut le saluer. Et c'est un des plus gros centres en Bourgogne Franche-Comté, et il faut savoir qu'en Bourgogne Franche-Comté, nous avons été une des régions qui a vacciné le plus.

Et le malentendu, si je peux me permettre de le dire comme ça, pour ne pas dire des choses plus désagréables, c'est qu'effectivement, quand on parle de doses, le problème, c'est que tout le monde était capable d'entendre que finalement, il y avait des difficultés à produire les doses. Là où c'était difficile à comprendre, c'est quand on annonce qu'il va y avoir des doses de façon massive, et qu'en réalité, nous en sommes à avoir des doses à hauteur de 1 000 doses par semaine, 900, encore moins, des fois 600. Que du coup, on est obligé de déprogrammer 260 rendez-vous qui avaient été pris. Qu'on est parfois obligé de décaler deux fois de suite des personnes qui pensaient pouvoir être vaccinées, et qui parfois ont 80 ans et se disent : « *On m'a expliqué que j'étais vulnérable, et en fait, on me donne un rendez-vous, et on ne cesse de reporter* ». C'est ça qui est insupportable, c'est qu'on puisse faire croire que. On est tous capables de comprendre la situation dans laquelle on est, tous. Et donc ce que l'on veut, on a toujours demandé, c'est d'être dans le juste, c'est-à-dire, on nous dit : « *Mettez en place un centre de vaccination, on le fait* ». Vous n'aurez pas forcément le rythme dans lequel on pensait aller, mais au départ, tout le monde s'imaginait qu'on allait aller ouvrir Micropolis et faire 15 lignes, sinon plus, pour pouvoir vacciner au maximum. Et qu'en fait, on n'a cessé, ces derniers temps, de déprogrammer. Donc voilà, c'est ça qu'on demande. C'est une demande de dire les choses justes, parce que tout le monde est capable de comprendre la situation dans laquelle on est.

Par contre, ce qui me surprend aussi, c'est qu'on puisse se dire que finalement, on n'aurait pas besoin ici de Conseil scientifique encore une fois pour la Citadelle, etc., je ne reviens pas là-dessus. Donc voilà, c'était, me semble-t-il, des choses importantes.

Oui, les documents qui sont publics sont des documents qui sont publics, donc ils sont disponibles. Donc, voilà, oui, ils le sont.

Donc, je donne la parole à Gilles, et on reviendra sur la question de l'amendement ensuite.

**M. Gilles SPICHER :** Oui, merci Madame la Maire.

Vous avez bien fait de repréciser les choses, parce que je crois qu'effectivement, je n'ai pas été assez complet dans ma présentation.

Comme vous l'avez dit et pour répondre à Monsieur FAGAUT, c'est bien dans le cas de la collaboration avec la CBPTS, c'est-à-dire ce qui est l'instance préfiguratrice de la future constitution des communautés professionnelles de territoires de santé qui elle, sera décidée par l'ARS. C'est bien dans le cadre de la collaboration avec ces professionnels de santé qu'est née l'idée de mettre en place un Conseil d'appui en santé publique. Donc ce n'est pas une idée qui est venue comme ça du ciel.

Le Service hygiène santé est un petit service en termes de nombre, il s'occupe principalement effectivement de prévention, d'information. Il y a un certain nombre d'opérations qui sont menées dans

les écoles, sur l'hygiène en général, sur l'hygiène alimentaire. Il y a un atelier de santé publique qui essaie de s'adresser aux publics les plus démunis, mais c'est surtout des opérations de prévention et d'information. Nous ne sommes pas un des acteurs effectivement principaux de la santé sur le territoire.

Et dans la crise du Covid, le rôle de la Direction hygiène santé a été effectivement d'être, comme ça, une interface entre à la fois les différents acteurs principaux, Madame la Maire les a cités, que sont le CHU, l'ARS bien entendu, que sont aussi les professionnels libéraux de santé. Donc c'est bien dans cette interface-là que se situe le rôle du service hygiène santé. Et donc ce n'est pas du tout un désaveu du rôle de la Direction hygiène santé, au contraire, puisque c'est de cette Direction, dans sa collaboration avec les professionnels de santé qu'est née l'idée de la création de cette instance.

Voilà, par exemple, moi, j'ai été le témoin d'une discussion entre professionnels par exemple, et ce n'est pas simple. Il faut aller vacciner ensuite dans les EHPAD, les vaccins Pfizer et Moderna, on ne peut pas les déplacer facilement. Il ne faut pas les bouger, il ne faut pas qu'ils soient secoués plusieurs fois. Ce sont des précautions à prendre. Lequel des deux utiliser quand on va aller vacciner dans les EHPAD par exemple ? Est-ce qu'on prend le Pfizer ? Est-ce qu'on prend le Moderna ? Ce sont des questions comme ça, pragmatiques, mais nous avons besoin d'un certain nombre de réponses qui sont diverses.

Alors, qu'ensuite, nous ayons un certain nombre de relations avec les associations d'usagers, oui, nous en aurons, mais ce n'est pas le rôle premier de ce Conseil.

Juste sur le dernier point qu'a abordé Monsieur CROIZIER, je suis soignant en retraite, je suis un fervent partisan de la vaccination, parce que je pense qu'en termes de santé publique, ça a joué un rôle capital dans l'éradication d'un certain nombre de pathologies. On espère que ça jouera un rôle capital dans l'éradication de la pandémie qui nous intéresse aujourd'hui. Et je dois dire que je n'ai pas eu l'ombre d'un doute sur la position de Madame la Maire sur cette question-là. Elle s'est engagée dès le départ, de façon très franche, à mettre en place une politique de vaccination. Donc Monsieur CROIZIER, je crois que c'est un peu un procès d'intention que vous faites sur cette question-là à Madame la Maire.

Je ne répondrai pas sur la RN 57, je crois que c'est un autre débat qui ne concerne pas ce problème-là.

**Mme LA MAIRE** : Benoît CYPRIANI.

**M. Benoît CYPRIANI** : Oui, je voulais juste répondre à la réflexion de Monsieur CROIZIER sur la position des Verts et de Madame RIVASI sur les vaccins. En fait, elle est contre l'obligation vaccinale, elle n'est pas contre les vaccins, et elle a exactement la même position que le MEI qui est votre allié.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.  
Oui, Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Je n'ai pas eu la réponse à ma question.

**Mme LA MAIRE** : Laquelle ?

**Mme Karima ROCHDI** : C'est-à-dire que c'est quoi le rôle de ce groupe, enfin ce Conseil en dehors de la crise ? Parce que jusqu'à maintenant, ce qui était présenté, en fait, c'est son rôle à l'intérieur de la crise.

**M. Gilles SPICHER** : Je crois qu'ils pourront être à la fois sollicités par nous, c'est-à-dire par Madame la Maire ou par les politiques sur un certain nombre de questions, et eux aussi pourront, de leur côté, faire un certain nombre de propositions, de réflexions sur un certain nombre de sujets. Voilà, je ne peux pas les énumérer comme ça, parce qu'on est quand même la tête dans le guidon sur le Covid. Alors, il y a un dernier élément que je n'ai pas signalé dans l'action du Service hygiène santé, c'est le contrat local de santé qui se situe là. Donc le service hygiène santé est en quelque sorte le moteur du contrat local de santé qui est signé par dix partenaires, dont la Ville de Besançon et GBM, mais bien d'autres, l'ARS, la Région, etc. Donc nous allons travailler, mais on est un peu gêné par la situation sanitaire, au déploiement, mais en lien bien entendu avec les élus de GBM, en l'occurrence Christian MAGNIN-FEYSOT qui est le vice-Président chargé de cette affaire-là, pour travailler au déploiement de ce contrat local de santé sur le Grand Besançon.

**Mme LA MAIRE** : Oui, alors Philippe CREMER.

**M. Philippe CREMER** : Je voudrais juste répondre à Monsieur CROIZIER, il ne faudrait pas me titiller à chaque Conseil Municipal quand même. Ce n'est pas possible !

Alors, vous reprochez à Madame la Maire de ne pas avoir d'ambition. Moi, je trouve que son projet, son budget est plein d'ambition. Et j'ai d'autant plus de facilité à le dire que je ne suis pas Europe Écologie - Les Verts. Donc vous voyez, comme quoi...

Par contre vous, vous avez dit, dans votre intervention d'avant, en parlant du gouvernement, que vous ne voudriez pas être à leur place. Alors je crois que le manque d'ambition, il est chez vous, il n'est pas chez nous.

Merci.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Merci. Laurent CROIZIER.

Juste répondre à Karima ROCHDI. Donc si vous regardez la délibération qu'on vous a donnée, donc contexte et enjeux, troisième paragraphe, dans cette perspective, ce Conseil aidera notamment à la mise en place en proximité d'une coordination des différents acteurs pour une prise en charge globale des problèmes de santé : promotion, prévention, soins, réhabilitation, accompagnement social. Donc voilà, c'est bien dans ces ensembles-là que les choses seront posées.

Très bien, donc je vous propose... Monsieur CROIZIER, vous voulez intervenir. Juste, il faudra qu'on revienne sur l'amendement.

Monsieur CROIZIER, et ensuite, Monsieur FAGAUT.

**M. Laurent CROIZIER** : Oui, merci.

J'aime particulièrement quand mon collègue répond à mes interventions, c'est toujours avec beaucoup de respect, avec beaucoup d'humour, j'apprécie beaucoup. Voilà.

Bon, pour poursuivre notre discussion tout à l'heure, bien sûr, Madame la Maire, personne ne découvre qu'un Maire a des relations avec des experts. Votre prédécesseur en avait régulièrement, mais jamais, jamais il n'en a fait un instrument politique comme vous voulez le faire. En tout cas, sur le GEEC et avec le GEEC, la confiance est rompue. Je crois qu'il faut que vous l'entendiez. Chaque fois que vous nous proposerez des nominations, on demandera des garanties supplémentaires.

**Mme LA MAIRE** : Vous êtes en train de parler de l'amendement ? Parce que comme vous avez pris deux fois la parole...

**M. Laurent CROIZIER** : Oui, mais je fais ma deuxième intervention, et je parlerai de l'amendement, ne vous inquiétez pas.

Donc afin d'assurer la sincérité et la transparence de la démarche, nous avons besoin de davantage de garanties sur les nominations des membres de ce Comité local de santé publique, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'ils soient désignés par leurs pairs, nommés par la Maire, parce que vous êtes la première magistrate de la Commune, donc c'est tout à fait normal, et que soient inclus les usagers. Donc ce sont deux notions. Donc notre groupe vous propose une solution transparente qui résout le problème de défiance actuelle.

Et évidemment, si vous repoussez notre amendement, en tout cas, ça démontrera la relation compliquée que vous avez avec la transparence, et ça nous contraindra de nous abstenir sur ce dossier en l'état, alors que nous sommes plutôt favorables à la relation entre le Service hygiène santé et un groupe d'experts.

**Mme LA MAIRE** : Alors juste, je vous rappelle quelque chose, c'est que tout à l'heure, vous nous avez expliqué que le fait de proposer un groupe comme celui-ci, c'était peut-être un signe de défiance par rapport à la DHS, et maintenant, vous êtes en train de me demander...

**M. Laurent CROIZIER** : Non, non, ce n'est pas moi, Madame VIGNOT, vous vous trompez d'interlocuteur. Je n'ai pas tenu ces propos.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Et donc maintenant, dans cette assemblée, en train de nous demander qu'il y ait plus de transparence par rapport à cette organisation.

Je tiens juste à rappeler que ces membres-là, ce sont des personnes qui ont voulu, mais je suis persuadée que vous serez amenés à les rencontrer, et c'est avec beaucoup de plaisir que vous aurez à discuter avec eux des enjeux de la santé sur notre territoire, et vous verrez combien nous sommes tous heureux d'être confiants des scientifiques et des experts avec lesquels nous travaillons.

Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT :** Au même titre, je ne suis pas sûr d'avoir eu mes réponses aux différentes questions, à savoir indemnités, bénévolat, attribution de documents. Est-ce que nous serons aussi destinataires ?

**Mme LA MAIRE :** Ça, j'ai répondu. Ça, j'ai répondu pour les documents. Les documents sont des documents publics, ils auront accès.

**M. Ludovic FAGAUT :** Donc vous pouvez nous les envoyer. Vous pouvez nous les transmettre ?

**Mme LA MAIRE :** Non, mais en fait...

**M. Ludovic FAGAUT :** Vous pouvez nous les transmettre aussi ?

**Mme LA MAIRE :** Non, mais en fait, pour l'instant, je ne sais même pas sur quel document ils vont travailler, et je pense très honnêtement que ce n'est surtout pas dans ce sens-là que ça va travailler, c'est que ce sont des gens qui produisent leurs propres documents. Et je connais une partie d'eux-mêmes qui travaillent sur des données même, qui vont chercher à l'hôpital, etc., etc. Donc je vous invite à les rencontrer.

**M. Ludovic FAGAUT :** Encore faut-il connaître la composition et son Président.

Et pour répondre à ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur SPICHER, je ne comprends pas pourquoi vous créez ces structures-là, puisque vous dites que la structure, elle va travailler en totale collaboration avec la communauté bisontine pluriprofessionnelle. Ainsi, pourquoi ne pas travailler directement avec la communauté bisontine pluriprofessionnelle de santé, qui a été initiée il y a un an ? Je ne comprends pas pourquoi.

On est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faille avancer en matière de santé et que vous ayez besoin d'éclairer vos prises de décision, il n'y a aucun souci par rapport à cela. Mais pourquoi créer une énième couche du mille-feuille ? Pourquoi ne pas aller directement dans leur direction ?

Avant votre réponse, au regard des réponses qui nous ont été apportées, on fera évoluer notre vote vers un vote contre cette structure.

**M. Gilles SPICHER :** J'espère m'être bien fait comprendre. C'est dans le cadre de cette collaboration avec ce comité préfigurateur qu'est née l'idée d'un groupe de réflexion. La future communauté professionnelle des territoires de santé aura pour mission principale de travailler sur une partie du territoire de Besançon en fonction des configurations qui seront retenues par l'ARS. Elle devra travailler sur la coordination de l'ensemble des professionnels. Ce ne sera pas son rôle de produire des réflexions forcément scientifiques, elle s'appuiera peut-être aussi sur les travaux du CLASP. Sur la réponse, c'est effectivement du bénévolat. Il n'y a pas d'indemnités proposées. Elles n'ont d'ailleurs jamais été demandées.

**Mme LA MAIRE :** Il n'y a pas d'indemnités souhaitées.

**M. Gilles SPICHER :** Elles n'ont pas été souhaitées par les professionnels. La Ville mettra à disposition à la fois des locaux et des documents, mais on ne peut pas dire quels documents puisque ce sont eux qui vont en faire les demandes. On ne peut pas savoir à l'avance ce qu'ils vont demander. Il y a effectivement un groupe préfigurateur de ce CLASP, dans le cadre de ce qui a été mis en place et des centres que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire les plateformes, le centre de dépistage et les centres vaccination.

**Mme LA MAIRE :** Chacun a des rôles différents. Les généralistes arrivent sur un certain nombre de rôles, les chercheurs amènent un certain nombre de rôles et tout interagit entre nous. Nous sommes un système et c'est cela une société. C'est ce que l'on est en train de mettre en avant : De quelle société est-il question sur notre territoire ? Encore une fois, j'insiste sur le fait que nous rendons visible ces interactions.

Je vous propose de mettre au vote l'amendement qui est proposé par le Groupe LREM MODEM MEI. Êtes-vous contre cet amendement ?

Il y a 40 votes.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y a 11 abstentions.  
Qui est pour cet amendement ? Il y en a 4.  
Je vous remercie.

Est-ce que vous êtes contre ce conseil ? Il y en a 11.  
Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y en a 4.  
Il y a donc 40 « pour ».  
Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 09

#### Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - Mise en œuvre de la transaction

« **Mme LA MAIRE** : Sur la transaction, on a dit tout à l'heure que c'était vraiment une belle action. A-t-on une présentation ? Non ? Rien de particulier ? Très bien.  
Est-ce que vous avez besoin d'informations sur cette proposition ?

**Mme Karima ROCHDI** : Sur ce rapport, Madame la Maire, j'ai deux interrogations. Premièrement, la réussite de ce dispositif dépend bien sûr de l'engagement fort de la Ville à former des agents pour encadrer les contrevenants. Est-ce que cela a été réfléchi ? Est-ce que c'est prévu ? Deuxièmement, quelle articulation a été trouvée avec la procédure du rappel à l'ordre qui existe déjà ? Est-ce que cela s'y ajoute ? Est-ce que cela s'y substitue ? Merci.

**Mme LA MAIRE** : Karima ROCHDI, je me posais une question toute simple. Je pense qu'il faudrait que je répertorie le nombre de fois où vous nous demandez si l'on a réfléchi. C'est formidable d'imaginer que l'on puisse peut-être faire un copier-coller sur Wikipédia. Je ne sais pas comment vous imaginez les choses.  
Monsieur LOUHKIAR. Il faut mettre votre micro, Monsieur LOUHKIAR.

**M. Jamal-Eddine LOUHKIAR** : Bonsoir à tous. Nous allons voter en faveur de ce dispositif mais ce dispositif de la transaction ne concerne que les personnes majeures. Ainsi, ce soir, je réitère ma proposition : Madame la Maire, pouvez-vous instaurer un conseil de droits et devoirs des familles ? Ce conseil concernera les personnes mineures pour lesquelles il agira comme un complément à ce dispositif de la transaction. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Je crois que je peux me permettre de vous le dire. Nous avons dit que nous y travaillions et que nous le mettrons en place. Chaque chose en son temps.  
Benoit... Karima ROCHDI veut intervenir de nouveau donc ce serait bien que tu interviennes après.

**Mme Karima ROCHDI** : Je trouve votre attitude irrespectueuse vis-à-vis de moi, Madame la Maire. J'ai posé une question et j'attends une réponse.

**Mme LA MAIRE** : Vous êtes vraiment incroyable parce que quand vous vous permettez de demander si l'on réfléchit, trouvez-vous que c'est respectueux ?

**Mme Karima ROCHDI** : Vous aussi.  
Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Madame la Maire, cela fait deux conseils municipaux où je trouve que les réponses que vous apportez à Karima ROCHDI sont effectivement plutôt déplacées. Vous vous permettez des réflexions. Peut-être que la formulation ne vous convient pas mais quelle organisation avez-vous mise en place au sein de la Ville pour pouvoir encadrer les jeunes qui seraient pris en charge dans le cadre de ces travaux d'intérêt général ? Voilà le sens de la question et je pense que vous étiez en capacité d'imaginer la question de Madame ROCHDI.

Je suis très favorable à ce dispositif parce que, pour une fois, vous envoyez un signal et vous dites vouloir tenir le rôle ferme du maire dans la lutte contre les dégradations et dans la lutte contre la plongée vers la délinquance. C'est un signal positif et c'est bien aussi de vous le dire.  
En même temps, il y a quelques jours, vous envoyiez un message totalement contradictoire sur ces jeunes qui ont caillassé un tramway à Chalezeule. Karima ROCHDI en a parlé en propos liminaire. Ce serait bien que ce soir, vous disiez que le mot « incident » était mal choisi et que ce n'était pas le sens de votre pensée. Je pense qu'il serait bien, ce soir, que vous annonciez pour les victimes, pour ceux qui ont souffert de l'insécurité que cela a provoqué, que caillasser un tramway et molester des passagers n'est pas un incident.



On vous demande des précisions sur les modalités d'encadrement de ces jeunes par la Ville de Besançon.

J'aurais une autre question : Quelle sera votre attitude pour des récidivistes ? Je vous remercie.

**Mme Pascale BILLEREY :** C'est sans doute une déformation professionnelle, je viens quand même de regarder la définition du mot « incident » parce que cela ne me choquait pas a priori. Je vous la lis, elle est issue du Petit Robert : « *Événement peu important en lui-même mais capable d'entraîner des graves conséquences* ». C'est vrai que le fait en lui-même n'est pas forcément grave mais il y a des conséquences graves derrière. Voilà la définition du mot « incident ».

**Mme LA MAIRE :** Merci, d'autant plus que sur la description qui en avait été faite, là où vous pourriez venir nous demander de réajuster le vocabulaire qui a été utilisé, n'est pas sur « incident » mais sur « molester ». En effet, en réalité dans le tramway, ces gestes n'ont pas eu lieu. Par contre, ce sont des jeunes gens qui se sont absolument très mal comportés à l'intérieur du tramway, ce qui a provoqué cet incident. En descendant, ils ont eu ce geste qui est inadmissible et ensuite, ils ont été pris en charge – si je puis me permettre de le dire comme cela – très rapidement par les forces armées que représente la gendarmerie. Nous sommes bien dans quelque chose qu'il faut accompagner de façon extrêmement ferme. Benoît.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je réponds en même temps à Monsieur FAGAUT qui avait soutenu en propos liminaire cette action. Il faut faire attention aux limites de cette action, ce n'est pas une action miracle qui va résoudre tous les problèmes d'incivilité. Cela ne s'adresse qu'aux personnes qui sont favorables et d'accord pour entrer dans cette transaction. Sinon, c'est la procédure habituelle qui se passe avec des dépôts de plainte et traitement par la Justice.

Cette transaction est faite pour réduire l'encombrement de la Justice et pour limiter l'accès aux cas que l'on ne peut pas résoudre par ailleurs. Je pense qu'il est important de s'en souvenir, d'autant plus que c'est une transaction qui n'intervient que pour un petit domaine de contraventions et de contrevenants, dont la liste est donnée dans le rapport.

À la question de Madame ROCHDI pour savoir si l'on va former des encadrants, la réponse est « non ». Il est vrai que c'est du travail et que cela nécessite une approche particulière d'accueillir ces personnes mais on accueille déjà des travaux d'intérêt général. On en a accueilli 45 par an pour 2 175 heures en 2020. Ce seront les mêmes personnes qui accueilleront ceux qui « bénéficient » de ce dispositif de transaction. Si le dispositif tend à évoluer, on formera évidemment d'autres personnes. De toute façon, c'est un travail permanent parce qu'il peut y avoir une rotation dans les services.

Concernant le rappel à l'ordre, cela concerne un autre public donc cela ne se substitue pas à ce rappel à l'ordre.

Concernant la question de Monsieur LOUHKIAR sur le fameux conseil des droits et devoirs des familles, depuis mon interpellation au Conseil Municipal précédent, je n'ai pas eu de réponse personnellement de la Présidente du Département, ni de sa vice-Présidente. Cependant, j'ai cru comprendre qu'il commence à y avoir des contacts entre les Services. Peut-être que l'on va aboutir à la mise en place de ce CDDF comme vous le souhaitez, comme je le souhaite aussi et comme nous le souhaitons tous dans cette Majorité.

Concernant la question de Monsieur CROIZIER pour savoir ce que l'on fera vis-à-vis des récidivistes, ceux-ci sont comme les autres : soit ils récidivent mais ils sont d'accord pour se placer dans ce dispositif, soit ils refusent et la procédure judiciaire suivra son cours dans ce cas.

Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER :** Très rapidement, « molester » est votre mot sur les réseaux sociaux et dans la presse, Madame VIGNOT. J'ai effectivement repris ce mot, pensant que la première magistrate de la Ville utilisait des mots extrêmement précis.

D'autre part, c'est aussi une différence d'appréciation que nous avons. Je ne trouve pas que ce soit un événement peu important et je ne pense pas, à titre personnel, que les personnes qui ont vécu l'événement et qui ont certainement eu très peur dans la rame aient trouvé que c'était un événement peu important. Cependant, chacun a son appréciation. Je respecte la vôtre, mais ce n'est pas la mienne.

**Mme LA MAIRE :** Merci, je vous propose de soumettre au vote ce dispositif.  
Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI :** Madame la Maire, je n'ai pas eu de réponse à ma question qui est : Quelle est l'articulation de ce dispositif-là avec le rappel à l'ordre qui existe déjà et qui concerne les majeurs et les mineurs ?

**Mme LA MAIRE :** Il n'y a pas d'articulation particulière. En fonction des circonstances, on prend tel ou tel dispositif et cela se travaille. C'est une appréciation du Procureur et ce sont juste des éléments de ce type-là. Une chose est certaine : nous voulons déployer tous les dispositifs qui existent en fonction des circonstances pour apporter des éléments de réponse qui nous semblent les plus adaptés. C'est vraiment de justice et d'accompagnement dont il est question. Je m'en arrêterai là.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?  
Des abstentions ? Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 10

#### Dénomination d'une voie Gisèle HALIMI, et de rues Clarisse VIGOUREUX, Yvonne GRAPPIN et Jean MILLE

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier suivant concerne la dénomination des voies.

**Mme Aline CHASSAGNE** : Bonsoir, je souhaite tout d'abord rendre hommage à Jean-Louis BRÉCHAT qui nous a quittés, artiste peintre bisontin, engagé dans la Résistance à l'âge de 14 ans. Il se disait lui-même chercheur et inventeur. Il est décrit comme un fin pédagogue par ses anciens étudiants. Je souhaitais lui rendre hommage ce soir.

Un homme hors du commun, des personnalités d'exception, donc c'est tout à fait dans le sujet des noms de rue puisque ces noms de rue que l'on attribue dans des quartiers, dans des endroits, dans des villes sont là pour rendre hommage à des hommes et des femmes qui ont eu des parcours et des destins incroyables et qui ont fait pour leur ville, par exemple, ou pour un État, bien sûr.

Malheureusement, il y a un problème. Le problème est que, déjà de manière nationale, le nom de femmes pour le nom de rue est très inférieur à celui des hommes ; à Besançon, aussi. En effet, sur plus de 1 000 rues, donc 1 031 rues à ce jour, nous n'avons même pas 50 noms de femmes représentés, c'est-à-dire même pas 5 %.

Un grand écart, une injustice, une inégalité qui n'est plus réellement acceptable aujourd'hui. La proposition de notre mandat va être de participer et de contribuer à être force de proposition de figures féminines plus fortement, même si des efforts ont été faits au cours des dernières années.

Je suis fière de présenter 3 femmes et 1 homme d'exception ce soir ; 3 femmes qui ont un parcours assez incroyable, que je vais le rappeler assez brièvement.

La première est Gisèle HALIMI. Nous proposons une voie Gisèle HALIMI à côté de la gare Viotte, devant le bâtiment qui va accueillir dans quelque temps les services de l'État mais aussi ceux du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Gisèle HALIMI, vous la connaissez, bien sûr avocate, femme politique, femme de lettres qui est décédée l'année dernière. Son féminisme est ancré dans un combat social et anticolonialiste. Chacun des combats qu'elle a menés lui ont valu une hostilité acharnée, me rappelle l'un de ses fils. Une hostilité acharnée. Sa vie est un combat contre les dominations, une lutte pour l'émancipation. Pour elle, bien sûr, les dominations s'accumulaient et ce vécu se ressent à travers les femmes qu'elle va défendre.

Je pense notamment à Djamilia BOUPACHA, militante du FLN et bien sûr à sa célèbre plaidoirie lors du procès de Bobigny qui devient un réquisitoire en 1972.

Elle dit, en 1972 – je la cite : « *C'est toujours la même classe, celle des femmes pauvres, des sans-argent et des sans-relation, qui est frappée. Voilà 20 ans que je plaide, Messieurs, et je n'ai encore jamais plaidé pour la femme d'un haut commis de l'État ou pour la femme d'un médecin célèbre, ou d'un grand avocat, ou d'un PDG de société ou pour la maîtresse de ces mêmes messieurs.* » Elle dénonce une justice de classe.

Ce combat, à Bobigny, elle l'a gagné ; d'autres, non. L'un de ses derniers combats, la cause de la Palestine, fut importante pour elle. L'une de ses dernières batailles fut pour Marwan BARGHOUTI.

La deuxième femme qui est proposée ce soir, Clarisse VIGOUREUX, est bien sûr d'une autre époque. Elle est née en 1789 à Montagney et arrivera à Besançon à l'âge de 28 ans, veuve et mère de trois enfants. Dans ce réseau bisontin intellectuel, elle sera confrontée à des penseurs, des adeptes de la pensée fouriériste. Elle va vraiment se plonger dans la théorie de Fourier développée autour d'un monde harmonieux et du fameux phalanstère que nous connaissons bien en tant que Bisontines et Bisontins. Elle comprend vraiment les propositions de FOURIER qui refuse l'indigence du peuple et qui refuse aussi l'asservissement au service de l'industrialisation. Ce qui va l'interpeller est que pour FOURIER, dans les phalanstères, tout le monde doit être traité à égalité : hommes et femmes doivent être égaux.

Clarisse VIGOUREUX va correspondre avec FOURIER, elle va même l'accueillir à Besançon pour qu'il puisse écrire. Elle va le relire, elle va relire ses articles, elle va gérer un journal politique avec un prête-nom qui est Paul-Émile. Elle va donc gérer en grande partie la création du journal *Le Phalanstère*.

Après la mort de FOURIER, elle décide de remettre les manuscrits de FOURIER à Victor CONSIDÉRANT qui sera son futur gendre, le mari de Julie VIGOUREUX-CONSIDÉRANT qui est enterrée au cimetière des Chaprais.

Par ce geste, celui de remettre les manuscrits de FOURIER, elle va finalement lui donner la place d'élus, celui qui va continuer de transmettre la pensée fouriériste. C'est bien Clarisse VIGOUREUX qui le forme politiquement, elle va se ruiner pour lui permettre de déployer et de développer sa carrière politique. Il va finalement être élu en 1848 à l'Assemblée nationale. Il va proposer une loi sur le droit de vote en 1848, cent ans avant que le droit de vote aux femmes ne soit accepté.

Une troisième personne, une femme incroyable, est Yvonne GRAPPIN. Elle est née à Nancy en 1900. C'est là encore une autre époque : trois femmes, trois époques.

Sa vie se caractérise par de nombreuses épreuves. Yvonne GRAPPIN perd déjà, lors de la Première Guerre mondiale en 1914, deux personnes de sa famille qui sont exécutées. Ensuite, elle va s'installer, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale à Besançon, avec son mari et son fils.

Son fils est connu à Besançon pour avoir décroché le portrait du maréchal PÉTAIN au lycée Victor Hugo et ensuite avoir rejoint le groupe de Guy MÔQUET. Il est arrêté et fusillé le 26 septembre 1943. Il écrit une lettre, que l'on peut retrouver au Musée de la Résistance et de la Déportation, la veille de son exécution, dont le début commence par : « *Parents chéris* ». Il raconte à quel point il aurait voulu vivre : « *J'aurais tant voulu vivre mais je meurs pour la France, pour mon idéal, pour que le vrai socialisme triomphe* ».

Quand on vient raconter à Yvonne GRAPPIN que son fils est mort, elle dit que son fils est un héros. Quelques années après, son mari décède aussi. Ensuite, elle participera, au moment de la Libération, à la création d'un comité des victimes de l'Occupation.

C'est la première femme du Parti Communiste Français à siéger au Conseil Général du Doubs. Elle siège pour la première fois le 29 octobre 1945, à la commission 4. Elle est donc en charge de l'hygiène, de l'assistance, de l'enfance et de la natalité, des hôpitaux. L'un de ses premiers vœux concerne une demande de hausse et d'extension du périmètre de la retraite pour les vieux travailleurs. On a un ensemble de documents intéressants aux archives départementales qui concernent Yvonne GRAPPIN.

Un homme d'exception aussi : Jean MILLE. C'est un homme qui a beaucoup agi à Besançon. Il est de Montrapon et beaucoup de membres de sa famille vivent encore aujourd'hui dans ce quartier ; sa femme y réside. Son entourage est très fier de pouvoir porter dans l'espace public le nom de Jean MILLE.

Je vais laisser Abdel GHEZALI parler de Jean MILLE.

**M. Abdel GHEZALI :** Merci, Aline.

Très rapidement, Jean MILLE a été élu pendant deux mandats sous Robert SCHWINT. C'est une personnalité qui était très investie dans la Ville de Besançon d'une manière très large, et dans le milieu associatif avec la régie de quartier. Il a été Président du journal *L'A.P.I.M.* et membre du comité de quartier à Montrapon. Il a été professeur de mathématiques pendant plus de 35 ans, c'était mon professeur de mathématiques au collège Stendhal d'aujourd'hui qui était l'ancien collège Montjoux. C'est une personnalité qui était très discrète et humaniste, avec tout le travail qu'il a mené au sein de la municipalité sous Robert SCHWINT.

Je pense que c'est un élément important pour nous, pour cette Ville. Un homme n'est pas toujours seul, j'ai donc une pensée pour Madeleine, sa femme, qui habite toujours dans le quartier de Montrapon avec ses 6 enfants et ses 14 petits-enfants. C'est une bonne chose que d'avoir aussi cette rue dont je crois qu'elle sera sur le quartier de Temis, dans le secteur de Montrapon. C'est quelque chose de très important et d'émouvant pour moi ce soir. Merci.

**Mme Aline CHASSAGNE :** Je suis très fière de présenter ces quatre personnes exceptionnelles ce soir et j'espère que leur place dans l'espace public permettra de poursuivre leur mémoire, que cette dernière sera rappelée et permettra de nous nourrir et de nous enrichir, en tant que Bisontines et Bisontins.

Je souhaite que la féminisation des noms de rues se poursuive de manière plus forte.

**Mme LA MAIRE :** Merci.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci pour ce très beau dossier et ce moment très émouvant ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 11

#### Licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1 - Déclaration préalable pour la Grande Halle de la Friche Artistique de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose le dossier 11 qui correspond à la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 12

#### Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc et Senans -Modification des statuts

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le dossier 12, Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc, est-ce qu'il y a des commentaires ?

Des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 13

#### Musées du Centre - Plan de récolement décennal 2016-2025 - Demande de subventions

« **Mme LA MAIRE** : Sur le Musée du Centre, le dossier n° 13, plan de récolement, est-ce qu'il y a des besoins de précision ?

Des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 14

#### Balades nocturnes 2021 à la Citadelle - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le dossier n° 14, les Balades nocturnes,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 15

#### Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2021-2024

« **Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 15, Projet de chantier de jeunes à la Citadelle,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 16

#### Chantier de jeunes à la Citadelle - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DEVELOPPEMENT

« **Mme LA MAIRE** : Sur le chantier de jeunes à la Citadelle 2021-2024,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 17

#### Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et C3B (Filiale de Vinci Construction France)

« **Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 17, Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et C3B,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 18

#### Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, fermeture de l'école primaire de la Grette et évolution des périmètres scolaires

« **Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 18, concernant le devenir du site et la préparation de la rentrée scolaire, fermeture de l'école primaire de la Grette et évolution des périmètres scolaires,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 19

#### Ajustement de la procédure d'attribution des places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Besançon - Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE

« **Mme LA MAIRE** : Pour le dossier n° 19, concernant l'ajustement de procédure d'attribution des places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville, est-ce qu'il y a des besoins de précision ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 20

#### Subventions à des associations sportives

« **Mme LA MAIRE** : Pour le dossier n° 20, subventions à des associations sportives, est-ce qu'il y a des besoins de précision ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 21

#### Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Bilan 2020 et Reconduction 2021

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le dossier n° 21, le dispositif Tickets Loisirs Vacances, le bilan 2020 et reconduction 2021,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 22

**Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile » (ATA) - Bilans 2020 et perspectives 2021 - Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté**

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le dossier n° 22, Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 23

#### Remboursement des activités des Maisons de quartier municipales du 1er trimestre de la saison 2020/2021

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le dossier n° 23, le remboursement des activités des Maisons de quartier municipales,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 24

**Transfert de garantie d'emprunt au profit de LOGE.GBM dans le cadre d'une fusion absorption de Grand Besançon Habitat par la SAIEMB Logement - Garantie de la Ville à LOGE.GBM à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 106 200 € auprès de la CAFFIL**

« **Mme LA MAIRE** : Pour les dossiers concernant la commission 1, le dossier n° 24, garantie de la Ville à LOGE.GBM à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant de 106 000 €,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 25

**Groupement de commande entre la Ville de Besançon, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon pour un marché d'externalisation de la gestion de l'indemnisation chômage**

**« Mme LA MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 26

#### Liste des emplois permanents au 01/01/2021

« **Mme LA MAIRE** : Pour le dossier n° 26, la liste des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 11 abstentions.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 27

#### Actualisation de la liste des emplois permanents - Modifications intervenues après le 1<sup>er</sup> janvier 2021

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 27, actualisation de la liste des emplois permanents,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 28

**Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat**

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 28, animations commerciales et artisanales pour l'OCAB,

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 29

#### Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise

« **Mme LA MAIRE** : Pour la commission 2, qui est la dernière commission, le dossier n° 29, il y a une prise de parole. Je dis simplement qu'il est question de l'entretien des espaces verts dans le quartier de Planoise.

**Mme Claude VARET** : Madame la Maire, la convention dont on parle dans ce rapport est une convention entre la Ville de Besançon et plusieurs propriétaires et syndicats de copropriété à Planoise, pour assurer l'entretien de l'ensemble des espaces verts, selon un principe de continuité paysagère. La première convention a été signée en 1980, on est donc sur continuité.

Les propriétaires et syndicats de copropriété concernés paient à la Ville une contribution financière pour que les prestations d'entretien dont la tonte, le fauchage des prairies, le désherbage et la taille des végétaux, soient assurées par les agents de la Ville.

Cette année, vous proposez de calculer différemment le montant de la contribution des propriétaires et bailleurs sociaux. Pour rappel, la nouvelle formule est la suivante : un tarif horaire, qui est de 37,90 €, multiplié par le nombre d'heures consacrées à l'entretien par la Direction biodiversité et espaces verts. Jusqu'à ce jour, la contribution financière entre la Ville et chaque bailleur était basée sur un remboursement des moyens engagés par la Ville pour l'entretien des surfaces privées, en appliquant un montant financier par appartement.

Aujourd'hui, la convention intègre à la nouvelle formule de calcul qui s'appuie, elle, sur des coûts réels. On aurait pu penser que le remboursement des moyens engagés était équivalent aux coûts réels, mais on apprend que non. Dans le « monde d'avant », la contribution des bailleurs s'élevait à environ 80 000 € ; elle est diminuée de moitié avec la nouvelle formule. Ce sont des recettes en moins pour la Ville mais cela représente une économie pour les bailleurs. Nous aurions souhaité que cette différence, qui n'est quand même pas négligeable, puisse profiter aux locataires et permette une baisse des charges ou des loyers. Rien n'est prévu dans cette convention.

Madame BRAUCHLI, sur un questionnement de ma part, m'a indiquée qu'il était prévu d'intégrer dans les prochains courriers aux bailleurs le souhait de la municipalité que cette baisse de charges soit répercutée sur les loyers.

Pour notre part, nous estimons qu'il serait souhaitable que soit intégré, dans la convention, l'engagement des bailleurs sociaux de répercuter cette baisse dans l'intérêt des populations concernées. Je pense que cet engagement est naturel. On parlait de populations défavorisées et en précarité, on est sur un secteur où...

**Mme LA MAIRE** : Pardon, excusez-moi. Oui, tout à fait, cela concerne d'ailleurs 7 046 logements qui sont concernés par cette baisse de charges, soit 7 € par an et par logement. C'est bien prévu d'intégrer dans les prochains courriers aux bailleurs le souhait de la municipalité que cette baisse soit répercutée sur les loyers des locataires.

**Mme Claude VARET** : Oui, mais ce ne sera pas une obligation, ce ne sera pas intégré dans la convention qu'ils s'engagent à répercuter.

**Mme LA MAIRE** : Non, mais si vous m'expliquez que j'ai des droits de contrainte de ce type-là, ce n'est pas juste pas possible.

**Mme Claude VARET** : Vous leur diminuez le coût des prestations de moitié, vous pouvez quand même leur demander de répercuter cette baisse ?

**Mme LA MAIRE** : Oui, c'est bien ce que je suis en train de vous dire. On va leur demander de le faire mais j'espère qu'ils le feront. C'est une décision, d'accord ? Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que l'on a chacun nos responsabilités, nos contraintes...

**Mme Claude VARET** : Dans une convention, on met ce que l'on veut, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE :** On met ce que l'on veut ? Mais moi, ce que je vois, c'est le bien... En tout cas, c'est une baisse qui est significative pour l'ensemble des bailleurs sociaux, c'est déjà quelque chose d'important parce que vous savez combien ces bailleurs sociaux et ces copropriétés peuvent être parfois en tension. C'est donc déjà quelque chose qui est important. Ensuite, oui, nous demanderons et nous souhaiterons que cette répercussion se fasse avec les locataires. Ce sont des discussions que nous aurons avec eux. On entend bien tout l'intérêt et vous avez effectivement souligné tout l'intérêt de ce calcul qui est très positif pour les Planoisiens.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 30

#### Gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord cadre

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 30 concerne la gestion différenciée des espaces verts.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 31

**Fourniture et acheminement du Gaz Naturel et ses services associés pour les sites de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et des membres adhérents au groupement de commandes - Autorisation de signature des marchés publics**

« **Mme LA MAIRE** : Concernant la fourniture et l'acheminement du gaz naturel, est-ce que vous avez besoin de précisions ?

Des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 32

#### Adoption d'un cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques et environnementales pour la construction, la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments

« **Mme LA MAIRE** : Je crois qu'il y a une présentation pour le dossier n° 32.

**Mme Annaïck CHAUVET** : Oui, c'est moi qui vais pour le présenter.

La ville de Besançon est une ville en transition qui met donc en place des projets de résilience face aux changements climatiques. 20 % de la consommation énergétique de nos bâtiments municipaux provient du bois et du chauffage urbain. 100 % de nos bâtiments sont à présent alimentés en électricité verte. Cependant, à ce jour, 90 % de la facture énergétique de la Ville est pour nos bâtiments municipaux.

L'objectif de ce cahier des charges proposé aujourd'hui est de pouvoir construire, réhabiliter et rénover nos bâtiments, tout en prenant en compte la meilleure sobriété énergétique, la stratégie « bas carbone » et le maintien de notre biodiversité. L'objectif est également de permettre un confort thermique, que ce soit hiver comme été.

Le cahier a été élaboré avec le service de la Direction de la maîtrise de l'énergie et le département Architecture et bâtiment de la Ville. C'est donc un cahier qui est destiné à nos équipes municipales pour les projets portés en interne mais également aux maîtres d'œuvre externes pour les guider dans la conception des projets et aux entreprises qui réaliseront ces futurs projets.

Pour chaque nouveau projet, nous demanderons qu'une démarche par comparaison de plusieurs scénarii soit mise en place et présentée aux élus, pour leur permettre de choisir d'une manière éclairée la solution la plus pertinente d'un point de vue environnemental et financier.

En ce qui concerne l'approvisionnement énergétique, nous resterons ouverts aux différentes énergies renouvelables, avec une demande exigeante sur l'étanchéité des bâtiments à l'air. Au niveau de l'enveloppe du bâtiment, une attention particulière sera portée à l'utilisation de matériaux biosourcés, de matériaux réutilisés ou de matériaux réemployés, avec l'interdiction d'utiliser certains plastiques et le polystyrène. Il faudra éviter si possible les systèmes de rafraîchissement non passifs, en privilégiant un refroidissement évaporatif ou nocturne. L'attention sera donc particulièrement forte sur le confort d'été.

Du point de vue de la santé, la qualité de l'air intérieur devra respecter les taux de présence de certains composants et de particules fines dans l'air. La Ville de Besançon a signé la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Les matériaux contenant donc des perturbateurs endocriniens seront interdits d'utilisation ou d'entretien de nos bâtiments. La végétalisation des espaces extérieurs et des bâtiments sera privilégiée, ainsi que la non-imperméabilisation des espaces. L'intégration d'éléments favorables à la flore et à la faune sera à prendre en compte. Tout projet d'éclairage ou de mise en lumière en bâtiments devra être attentif aux espaces d'animaux nocturnes.

En extérieur, afin de favoriser les modes de déplacement doux, le stationnement devra tenir compte d'emplacements pour vélos avec, si possible, des ombrières photovoltaïques.

Pendant les travaux et à la fin des travaux, les chantiers devront mettre en place une charte conforme à faibles nuisances. Celle-ci est en cours de rédaction au sein de la Ville de Besançon ; elle reprendra des consignes pour limiter les nuisances des chantiers, telles que la protection de la nature, la gestion des déchets, la limitation de bruit, la protection des riverains, éviter le gaspillage, prévenir des pollutions de l'eau et des sols et réduire les émissions dans l'air.

La loi d'économie circulaire demande de favoriser le réemploi de matériaux sur place. Un « diagnostic démolition » sur tous les projets de déconstruction permettra d'identifier les quantités de déchets qui pourraient être valorisés et la possibilité de réemployer des matériaux.

L'objectif d'un tel cahier des charges sera aussi de nous permettre une analyse en coût global sur 20 ans d'un projet, c'est-à-dire en prenant en compte les coûts d'investissement, aussi bien que ceux de fonctionnement.

Comme nous l'avons évoqué lors du Conseil Municipal de janvier, nous avons rencontré les acteurs du Bâtiment pour leur présenter ce cahier des charges et les associer à sa mise en place. Les représentants des entreprises du Bâtiment nous ont fait part de leurs besoins d'avoir à réaliser de nouveaux chantiers actuellement. Des besoins en formation, liés aux demandes nouvelles, seront

aussi nécessaires. Nous avons convenu de travailler sur cet aspect « formation », par exemple en proposant des chantiers ouverts à la visite.

Cette semaine, nous avons rencontré un représentant régional de l'Ordre des architectes. Les échanges constructifs que nous avons pu avoir permettront là aussi une meilleure intégration de nos bâtiments au travers des continuités écologiques de notre Ville. J'espère apporter un peu d'espoir à Monsieur FAGAUT, à Monsieur BAILLY, Monsieur CROIZIER, à Hasni ALEM et à nous tous : nous avons aussi évoqué la ville du futur. Dans celle-ci, tout serait disponible à 15 minutes à pied. À ce moment-là, peut-être que nous utiliserons moins nos voitures et que nous verrons une certaine RN d'un autre regard.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez besoin de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ?

**Mme Claude VARET** : La nouvelle réglementation au niveau national qui résulte de la loi RE 2020, qui devait être applicable en juin 2021, va très certainement être reportée. Elle édicte des normes qui vont dans le sens des économies d'énergies renouvelables pour les nouvelles constructions.

Le cahier des charges que vous proposez d'adopter résulte d'une bonne intention : améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments publics. Mais malheureusement, ce cahier des charges ressemble à une future « usine à gaz » qui va alourdir le processus pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou rénovation de bâtiments publics. Il faudra par exemple fournir pas moins de 10 études différentes pour la seule partie livrable. Il faudra fournir 10 études avec des critères drastiques pour chaque point abordé dans ces études au stade de l'APS et de l'APD.

Vous le dites vous-même dans le rapport : « *Les objectifs de ce cahier des charges vont au-delà du socle réglementaire qui sera en vigueur ultérieurement au niveau national, au titre de cette loi appelée RE 2020.* »

À vouloir aller trop vite et à mettre en place des critères extrêmement contraignants, est-ce que l'on ne court pas le danger avec nos collectivités, que ce soit la Ville, GBM, le CCAS, qu'elles arrêtent tout simplement de construire de nouveaux bâtiments ou tout du moins que les projets soient retardés ?

Dans cette assemblée, nous sommes tous en faveur d'une amélioration des performances énergétiques au niveau environnemental concernant nos bâtiments. Nous sommes d'accord sur le but mais nous ne sommes pas d'accord sur les moyens que vous souhaitez mettre en place dès à présent. Nous tirons la sonnette d'alarme dans ce dossier, comme pour le permis de louer que nous avons vu à l'automne dernier. Vous allez largement au-delà du socle réglementaire. Attention à l'excès de zèle.

Avez-vous analysé l'impact de ces nouvelles réglementations sur la filière du Bâtiment sur notre territoire ? Nos entreprises dans cette filière sont déjà largement fragilisées par la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an. Vous avez pu constater l'augmentation importante du coût des travaux de chantiers en cours, que ce soit la Citadelle ou au pôle Viotte, pour ne citer qu'eux. Cette augmentation est toujours expliquée par les effets de la crise sanitaire. Ce secteur est déjà bien fragilisé.

Est-ce que les entreprises de notre territoire vont pouvoir répondre à vos appels d'offres ? Quel est l'impact sur l'économie de notre territoire ? Il faut savoir qu'en France, les entreprises de moins de 10 salariés dans le BTP représentent 95 % des entreprises. On a donc toujours affaire à des petites entreprises dans le Bâtiment. À mon sens, c'est une dimension qui fait défaut dans votre démarche d'adoption de ce cahier des charges. Nous ne pouvons que regretter que vous brandissiez cette bannière verte à tout prix, sans vous intéresser, par le biais d'un audit et d'une étude, aux entreprises de notre territoire.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, avant que l'on puisse apporter les éléments de réponse ?

**M. Guillaume BAILLY** : Je voulais aussi intervenir sur ce rapport, sans vouloir refaire le débat sur les Orientations Budgétaires. Je m'interroge tout de même sur cet axe transversal de développement durable et de transition écologique qui structure les orientations comme une sorte de fil vert budgétaire. Je suis tout à fait conscient qu'il faille inscrire Besançon dans la transition écologique mais j'ai quand même le sentiment que vous voulez laver « plus vert que vert », comme une sorte de surenchère écologique qui vient à chaque fois alourdir le budget et surtout compliquer la mise en œuvre.

Dans le cadre de ce cahier des charges et la labellisation Gold Cit'ergie, vous avez opté pour le niveau de performance énergétique le plus élevé – le 4C2 – qui équivaut à un bilan énergétique nul et un seuil carbone ne dépassant pas 950 k équivalent CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup>. C'est un cahier des charges déjà

ambitieux qui va au-delà des recommandations en vigueur et qui nous interpelle sur sa mise en œuvre, comme l'a souligné Claude VARET, mais aussi sur le coût et le risque de voir le montant de la commande publique s'envoler, avec par exemple les études préalables, les simulations thermiques dynamiques, la végétalisation des bâtiments, etc.

À titre de comparaison, Claude VARET l'a évoqué, la RT 2020 qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier dernier dans le Bâtiment et qui est beaucoup moins exigeante que votre cahier de charges engendrerait, selon la Fédération française du Bâtiment, un surinvestissement de 6 à 13 %. Avez-vous estimé le surcoût engendré par un tel cahier des charges ou êtes-vous dans la logique du « quoi qu'il en coûte » ? Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** C'est une référence intéressante. Cela me fait penser, quand Monsieur RENAHY qui était quelqu'un qui anticipait, qui voyait de très loin, qui envisageait que l'on puisse penser la ville autrement, il s'est entendu dire beaucoup de choses. On lui a en particulier expliqué que cela allait être la catastrophe au niveau économique, etc. Finalement, c'est cela une ville qui anticipe.

Ce dont je suis très fière, c'est que nous sommes là en train de dire que nous voulons anticiper. Dire par exemple que nous irions trop vite, alors que tout à l'heure, on nous disait encore en parlant du rapport de développement durable, que les données scientifiques... Vous allez me dire qu'il y a encore des scientifiques qui disent des choses qui nous impactent. Météo France annonce entre 4 et 6 degrés supplémentaires d'ici la fin du siècle. Cela veut dire qu'un enfant qui naît aujourd'hui va vivre des moments difficiles, il faut le dire. Entre 4 et 6 degrés est un impact que l'on n'imagine même pas, c'est un peu comme la crise sanitaire. Il y a un moment où l'on ne mesure même plus l'amplitude des phénomènes dans lesquels nous nous trouvons.

Il faut quand même savoir que l'on a aujourd'hui entre 2 et 2,5 degrés et on voit déjà la glace fondre, on voit déjà un certain nombre de phénomènes se mettre en place. On voit que les modèles thermiques pour élaborer les constructions d'aujourd'hui pour qu'elles répondent à des confort sont complètement bousculés. On est obligé de reprendre l'ensemble de ces modèles, etc.

Oui, ici, à Besançon, c'est une Ville qui a toujours été à anticiper sur un certain nombre de choses, que ce soit au niveau social ou au niveau écologique. D'ailleurs, c'est pour cela que nous sommes Gold, que nous sommes reconnus et que nous avons des personnes qui viennent nous voir.

Je tiens quand même à dire que c'est un travail et je tiens à saluer le travail qui a été fait par les services et par les élus, qui a été de rencontrer les corps de métiers pour aller dans ce sens-là. Au bout du compte, je rencontre les personnes de ces différents métiers, elles s'interrogent sur la façon de faire, la façon d'intégrer ces nouveaux enjeux mais elles savent que les futurs clients demandent aujourd'hui ce genre de performance. Merci que notre territoire soit un territoire laboratoire d'expérimentations et de montée en compétences en matière de savoir-faire. Merci à un territoire qui accepte de le faire, parce que cela nous amènera aussi à des choix d'arbitrage de financement et d'investissement.

C'est vrai que c'est exigeant mais c'est à la hauteur des enjeux dans lesquels nous nous trouvons. « Trop vite », non. Je tiens à dire que c'est une valeur ajoutée pour les entreprises, c'est aussi de travailler désormais en coût global. Cela veut dire que quand on envisage un bâtiment, on envisage que l'on ne va pas compenser les dysfonctionnements du fait de ces problématiques thermiques par des compensations avec des consommations de fonctionnement, puisque l'on parle tous des coûts de fonctionnement. Cela veut aussi dire qu'il faut anticiper dans tous les cas, même s'il y a un report. On a l'habitude des reports de ce type-là mais pour autant, on y reviendra.

On anticipe sur le nouveau règlement, quitte à faire, que l'on ait nos entreprises qui sachent travailler les unes avec les autres et que ce savoir-faire soit là. Encore une fois, on a les entreprises qui savent et en particulier les grands groupes savent combien ils doivent s'engager dans une approche RSE. Pour eux, c'est un atout de pouvoir travailler avec nous sur la façon dont on construit un cahier des charges. On va essayer de faire en sorte que tout cela soit fluide et puisse fonctionner dans le bon sens.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je voulais être attentif à vos propos et je me pose la question si ce rapport peut être maintenu en l'état aujourd'hui ? Et ce, pour différentes raisons. La première raison est que vous avez eu aujourd'hui une conférence de presse de la Ministre Madame WARGON qui a expliqué qu'elle repoussait la réglementation environnementale 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Je ne suis donc pas certain que vous puissiez appliquer votre mesure aujourd'hui puisque RE 2020 n'est pas encore sortie.

**Mme LA MAIRE :** Voulez-vous dire « RT 2020 » ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Non, la réglementation environnementale 2020, celle qui est en vigueur, qui va être portée par le Gouvernement si vous suivez un peu l'actualité.

Il y a une deuxième chose qui m'interpelle encore plus dans votre document lorsque vous parlez de la performance E4C2, qui est la performance énergétique 4. Aujourd'hui, la Ministre a fait valoir que cette performance ne tenait pas, c'est-à-dire que les méthodes de calcul qui ont été abordées ne tenaient pas. En effet, pour une maison qui fait 100 m<sup>2</sup>, avec la norme E4C2, il faudrait 40 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit, ce n'est donc pas tenable. Ils ont retiré cette mesure-là et la mesure de calcul que vous avez employée dans le cadre de ce plan que vous nous présentez ce soir ne tient pas.

Pour moi, cela veut dire que le dossier est obsolète en l'état. Je pensais que vous alliez le retirer parce que vous alliez suivre l'évolution gouvernementale mais en l'occurrence, vous ne le faites pas.

Comme cela a été évoqué par Claude VARET ou Guillaume BAILLY, je pense que les entreprises ne sont pas formées. Elles ne le sont pas mais ne prenez-vous pas un risque de faire en sorte que nos entreprises locales aillent plutôt prospecter sur les territoires voisins qui n'auront pas de mesures « plus vertes que vertes », comme l'a dit très fortement et justement Guillaume BAILLY ? Et ainsi, de laisser la main à notre territoire à des grands groupes venant de l'extérieur, sans vous parler de l'empreinte carbone ? Cela posera peut-être aussi un problème demain de développement du logement sur notre territoire.

Ensuite, dans les différents points de votre document, vous faites vraiment la promotion du « tout bois » et du bois essentiellement. Je pose aussi la question de l'assèchement de nos forêts parce qu'il faut en avoir conscience. Savez-vous où les menuisiers et les charpentiers se fournissent aujourd'hui en bois Douglas notamment, qui est le bois qui fabrique l'essentiel de nos maisons ? En Roumanie et en Allemagne. En effet, aujourd'hui, la filière « bois » française n'est pas forcément structurée pour répondre à la commande publique. Par rapport à cela, je pense que l'empreinte carbone à la fin, sur le « tout bois » que vous préconisez, n'est pas forcément une bonne chose en soi.

J'ai aussi appris – et je vais vous le délivrer ce soir – qu'une maison « tout bois » ne développe pas l'inertie en tant que telle qui est demandée. Elle est bien plus chaude l'été que l'on pense qu'elle ne pouvait l'être.

Ensuite, sur le surcoût financier, c'est la ministre qui l'a dit : Rien qu'avec la réglementation environnementale 2020, elle estime entre 5 et 10 % d'augmentation des coûts. Ce sont des coûts pour la collectivité mais aussi pour le particulier. Avec le « + + » que vous voulez mettre encore au-delà, quel va être le surcoût pour les particuliers ? Quel va être le surcoût pour les professionnels ?

Juste pour information, parce que je pense que c'est bien d'avoir et d'échanger, un parpaing en béton est de 30 € au m<sup>2</sup>. Un parpaing de chanvre, puisque l'on a une entreprise sur le secteur local qui fait du chanvre, est de 80 € au m<sup>2</sup>. Vous voyez aussi le surcoût que cela peut engendrer en tant que tel.

Ensuite, j'ai un autre point à aborder avec vous. Dans votre document, vous parlez des matériaux biosourcés. Est-ce que ces matériaux biosourcés sont normés ? Oui ou non ? Êtes-vous sûrs qu'ils soient normés ? Non.

**Mme LA MAIRE :** Si vous avez d'autres questions, vous avez encore 30 secondes. Je voulais juste vous le dire.

**M. Ludovic FAGAUT :** Pas de problème. Je veux simplement vous dire que les matériaux biosourcés, pour la quasi-totalité, ne sont pas normés. Demain, vous ne trouverez pas de cabinet d'étude pour pouvoir normer les installations que vous allez produire. Je pense donc qu'il serait opportun de retirer ce dossier par rapport à l'évolution gouvernementale qui a été annoncée aujourd'hui. Je vais conclure – vous serez satisfaite de cela – en disant que je pense que vous allez mettre en difficulté nos entreprises locales qui ne pourront pas répondre aux marchés publics en tant que tels. En effet, entre le SPASER et ce cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques, je pense que vous allez mettre à mal nos filières locales. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Mme LA MAIRE :** C'est intéressant de voir comment les architectes nous ont redonné un certain nombre d'éléments supplémentaires.

**M. Ludovic FAGAUT :** Si vous me le permettez, les architectes que vous avez rencontrés ne sont pas forcément ceux que j'ai rencontrés, donc ils ne donnent pas forcément les mêmes informations.

**Mme LA MAIRE :** On ne fréquente pas les mêmes personnes.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je voudrais demander à Madame qui a présenté le dossier : Avez-vous aussi rencontré les entreprises qui construisent des pavillons individuels ?

**Mme la MAIRE :** Oui...

**M. Ludovic FAGAUT :** Je voudrais avoir la réponse parce que vous avez dit que vous aviez travaillé avec les fédérations, avec les agents du Bâtiment, avec les structures. Avez-vous travaillé avec les partenaires qui construisent les maisons individuelles ?

**Mme LA MAIRE :** C'est votre deuxième intervention.

**M. Ludovic FAGAUT :** Non, c'est dans le complément.

**Mme LA MAIRE :** Non, parce que 5 minutes + 2 minutes...

**M. Ludovic FAGAUT :** Cela fait 7.

**Mme LA MAIRE :** Exactement.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je vais continuer, alors.

**Mme LA MAIRE :** Non.  
Monsieur Jean-Emmanuel LAFARGE.

**M. Jean-Emmanuel LAFARGE :** Je n'aime pas la politique du pire et je vous laisserai du temps parce que je n'utilise pas beaucoup d'adjectifs.

Dans le document que l'on a présenté aux entreprises, on a dit : « *Si possible E4C2* » et vraisemblablement, on s'en tiendra pour l'instant à E3C1, ce qui semble plus raisonnable.

L'objectif n'est certainement pas de planter les entreprises parce que cela n'aurait pas de sens de lancer un cahier des charges si c'est pour planter le paysage local. L'objectif est bien d'accompagner les entreprises et de travailler collectivement à l'amélioration de nos bâtiments.

Si vous connaissiez les écoles où je pourrais vous emmener faire un tour, vous vous apercevriez qu'avoir 35 degrés au mois de mai est assez usuel. On a donc tout intérêt à réfléchir d'emblée sur la rénovation de nos bâtiments et sur la construction de bâtiments neufs. C'est super si l'on est d'accord. Ensuite, il y a deux choses sur le tarif. Le coût global est le coût à la construction pour lequel vous avez certainement raison sur le fait qu'il y aura un surcoût à la construction qui sera lié à l'augmentation des études parce que l'on demande beaucoup plus de choses aux architectes. Certes, il va y avoir des STD supplémentaires mais le coût d'une STD par rapport au coût du parpaing est à mon avis raisonnable, si l'on met cela au km<sup>2</sup>.

La dernière chose est que le coût d'utilisation et donc de fonctionnement de bâtiments représente actuellement 80 % du coût global du bâtiment. On peut légitimement s'interroger sur la proposition d'une meilleure construction, sachant que l'on va réduire les coûts de manière assez sensible lors du fonctionnement.

Enfin, il y a une chose qui n'est pas dite. Si je prends l'exemple de l'amiante, on n'a jamais réaffecté les coûts liés aux pathologies de l'amiante aux bâtiments. L'idée est de prendre en considération tous les problèmes de santé en amont, de telle sorte qu'il n'y ait pas de pathologie qui soit découverte 10, 15, 20 ou 30 ans après.

**Mme LA MAIRE :** Est-ce qu'il y a besoin d'autres précisions ? Si non, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 11 abstentions.

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021**

**Question n° 33**

**Bâtiments Municipaux - Programme de mise en accessibilité - Demande de subventions**

**« Mme LA MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021**

**Question n° 34**

**Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Signature d'un avenant n° 5**

**« Mme LA MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021**

**Question n° 35**

**Bail emphytéotique du 27 février 1981 au profit de GBH - Rue de la Pelouse - Avenant n° 3 à bail**

**« Mme LA MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021**

**Question n° 36**

**Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux - Autorisation de signature du marché public**

**« Mme LA MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 37

#### NPNRU : Déconstruction d'un immeuble 8, 10, 12 Avenue d'Ile de France par Habitat 25

« **Mme LA MAIRE** : Concernant la déconstruction d'un immeuble avenue Île-de-France...  
Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci. Comme je suis polie, je dis : « *Oui, Madame la Maire, merci* ». Concernant le projet NPNRU de Planoise, pouvez-vous confirmer ce soir, comme vous l'avez présenté pendant la dernière réunion publique, que vous revenez au projet tel qu'il a été défini dans la convention avec l'ANRU lors du mandat précédent, en termes de résidentialisation et surtout de démolition ? Et ce, alors que vous aviez laissé entendre le contraire pendant votre campagne électorale au sein du quartier de Planoise.

**Mme LA MAIRE** : Nous sommes en pleine revoyure de NPNRU, c'est une discussion que nous avons entamée avec le Préfet. Nous nous étions engagés et tout le monde s'était engagé d'ailleurs sur le fait que la résidentialisation était un travail qui se ferait avec l'ensemble des habitants.

Pour l'instant, jusqu'à présent, nous avons toujours eu une opposition de la part du conseil citoyen. J'ai toujours dit et je le dis encore : La résidentialisation est quelque chose que nous n'imposerons jamais aux habitants. D'ailleurs, quand on vient de discuter du coût que représente l'entretien des espaces verts et du fait que l'on ait baissé ces charges, ce n'est pas pour leur en ajouter ensuite. En effet, une résidentialisation implique automatiquement des entretiens des espaces verts et des espaces en pied d'immeuble.

Nous sommes en pleine revoyure de ce NPNRU.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, alors je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 6 abstentions.

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021**

**Question n° 38**

**Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants -  
Attribution de subvention à M. Florian SECKLER**

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 38 est retiré ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 39

#### Projet de compensation de l'impact du remblai de la voie des Mercureaux sur le champ d'expansion des crues du Doubs

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 39 est une vieille histoire. Est-ce que vous avez besoin de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

### Question n° 40

#### Site de l'Escale - Parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 - Diverses transactions avec l'Etat et la SAS Filog

« **Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 40, est-ce qu'il y a besoin de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Nous avons terminé ce Conseil Municipal et je vous propose de vous souhaiter une très bonne soirée ».